

**UNION EUROPEENNE**

**REPUBLIQUE DU MALI**

---

Délégation de la Commission européenne  
en République du Mali

---

Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale

# **RAPPORT ANNUEL CONJOINT**

## **2001-2002**

**OCTOBRE 2003**

1. **RESUME**
2. **AGENDA POLITIQUE DU MALI**
  - 2.1 **Synthèse du CSLP et de la stratégie pays**
    - 2.1.1 Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
      - Etapes d'élaboration
      - Principaux axes du CSLP
      - Mise en œuvre et suivi du CSLP
      - Bilan du processus du CSLP
    - 2.1.2 Stratégie pays
      - Rappel des grands axes du 9<sup>ème</sup> FED en liaison avec le CSLP
      - Rappel des stratégies d'intégration régionale
      - Ouverture des négociations de partenariat économique régional
  - 2.2 **Revue des principaux événements économiques et politiques**
    - 2.2.1 2001-2002
      - Vie politique nationale et organisation des élections présidentielles et législatives de 2002
      - Situation régionale et impact de la crise ivoirienne
      - Données macro-économiques et situation économique
3. **BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE**
  - 3.1 **Évaluation de l'évolution politique, de la situation des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance**
    - 3.1.1 Situation des droits de l'homme
      - Situation des droits de l'Homme
      - Justice internationale
    - 3.1.2 Bonne gouvernance
      - Réforme de la justice
      - Lutte contre la corruption
  - 3.2 **Situation économique et sociale**
    - 3.2.1 Évaluation de la situation économique
    - 3.2.2 Bilan de la situation sociale
4. **EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE**
  - 4.1 **Situation générale**
  - 4.2 **Mise en œuvre des FED**
    - 4.2.1 Mise en œuvre 7<sup>ème</sup> FED
    - 4.2.2 Mise en œuvre 8<sup>ème</sup> FED
  - 4.3 **Domaines d'intervention - Secteurs de concentration et hors concentration**
    - 4.3.1 Développement rural
    - 4.3.2 Entretien routier et désenclavement
    - 4.3.3 Appui au processus de décentralisation
    - 4.3.4 Hors concentration- Appui au secteur santé
    - 4.3.5 Hors concentration – Appui à la politique culturelle
  - 4.4 **Soutien aux politiques d'appui budgétaire**
  - 4.5 **Autres instruments**
    - 4.5.1 BEI
    - 4.5.2 Coopération régionale
    - 4.5.3 Sysmin
    - 4.5.4 Lignes budgétaires
    - 4.5.5 Autres

- 5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR**
- 6. REVUE ANNUELLE OPERATIONNELLE 2003 – THEMES SPECIFIQUES**
  - 6.1 L'accélération de l'utilisation des ressources disponibles des FED précédents**
  - 6.2 Définition d'indicateurs et d'objectifs pour mesurer les résultats dans les secteurs de concentration**
  - 6.3 Dialogue avec l'ON et les acteurs non-étatiques**

## **CONCLUSIONS**

## LISTE DES ABREVIATIONS

---

ACP	Afrique Caraïbe Pacifique
AFD	Agence française de développement
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANICT	Agence nationale pour l'investissement des collectivités territoriales
APER	Accord de partenariat économique régional
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque européenne d'investissement
BOAD	Banque Ouest africaine de développement
CCC	Centres de conseils communaux
CCN	Cellule de coordination nationale (décentralisation)
CE	Communauté européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CMDT	Compagnie malienne de développement du textile
CPS	Cellule de planification et de statistique
CSCOM	Centre de santé communautaire
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCE	Délégation de la Commission européenne
DNB	Direction nationale du budget
DNP	Direction nationale de la planification
DNSI	Direction nationale de la statistique et de l'informatique
DNTP	Direction nationale des travaux publics
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FENU	Fond d'équipement des Nations unies
FICT	Fonds d'investissement pour les collectivités territoriales
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDH	Indicateur de développement humain
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
OCDE	Organisme de coopération pour le développement économique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisations de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PAS	Programme d'ajustement structurel
PASAOP	Projet d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPM	Pharmacie populaire du Mali
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalière-
PRODEC	Programme décennal de développement de l'éducation
PRODESS	Programme de développement sanitaire et social

PSIC	Programme de soutien aux initiatives culturelles
RCI	République de Côte d'Ivoire
SNLP	Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
TOFE	Tableau des opérations financières de l'État
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Organisation des Nations unies pour l'enfance

Taux de change depuis le 1 janvier 2002: 1 € = 655,957 FCFA

## 1. RESUME

La revue de la coopération UE-Mali pour la période 2001-2002 est globalement positive. S'appuyant sur les objectifs mis en évidence lors de la revue précédente, le programme de travail s'est concentré sur l'accélération de la mise en œuvre des programmes en cours.

Les événements majeurs qui ont marqué la période et qui ont eu une influence sur l'aide communautaire, ont été le processus électoral et la mise en œuvre de la politique nationale de décentralisation.

Ces événements ont influencé dans des sens opposés les résultats de la coopération qui, si elle a été confrontée aux quatre remaniements qui se sont succédés au cours de la période avec un compréhensible ralentissement de l'activité administrative, a été en mesure, grâce au programme d'appui aux collectivités territoriales, de répondre avec efficacité aux besoins primaires des populations.

Parallèlement, la Délégation, engagée parmi les tous premiers pays ACP dans la mise en place de la déconcentration, a été confrontée à une charge de travail grandissante à laquelle elle a pu faire face non sans mal.

L'aide communautaire a connu une progression significative dans l'exécution financière (près de 66M€ en 2002) alors que la totalité des dernières ressources disponibles au titre du 8<sup>ème</sup> FED ont été engagées début 2001 (56M€).

Les actions du FED en matière de décentralisation, infrastructures et développement rural ont contribué largement à affronter les problèmes que le pays connaît et ont eu un impact positif au sein du processus de réduction de la pauvreté au Mali.

Le seul secteur connaissant des difficultés importantes demeure celui de la santé qui a du mal à absorber les disponibilités importantes qui lui sont allouées. Cette faible performance a contribué à atténuer l'impact potentiel sur les secteurs sociaux qui était recherché par l'instrument de l'appui budgétaire, ce dernier s'intégrant à l'action conjointe des bailleurs de fonds au sein du PRODESS.

Le Mali constitue un exemple en termes de stabilité politique et de gestion des réformes économiques en Afrique de l'Ouest et figure parmi les pays avancés en matière de rationalisation de la gestion de l'aide internationale, tant multilatérale que bilatérale. La reconnaissance, en 2002, du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) comme cadre unique de référence pour la mise en œuvre de la totalité de l'aide internationale en est un des résultats majeurs.

L'élaboration de ce document, auquel la Commission européenne a activement participé, a été menée en parallèle avec la programmation du 9<sup>ème</sup> FED qui fait propres l'analyse et les objectifs du CSLP.

Le dialogue politique, conduit de façon équilibrée, a amené à la programmation d'une enveloppe de 375M€ au titre du 9<sup>ème</sup> FED. Des interventions dans trois secteurs de concentration (transports, appui à la décentralisation et appui macro-économique) sont prévues aussi bien que dans les secteurs hors concentration (appui au secteur de la culture et à la société civile). L'instruction des programmes au titre de l'enveloppe A est largement avancée.

Les difficultés principales de la coopération UE-Mali sont liées aux faibles capacités de gestion de l'aide européenne par le gouvernement malien, notamment l'insuffisance des ressources humaines et d'outils de gestion performants.

Quant à la Commission européenne, l'insuffisance des ressources humaines au niveau de la Délégation, par rapport à l'enveloppe financière à gérer, devrait s'améliorer en 2003.

## 2. AGENDA POLITIQUE DU MALI

L'agenda politique du Mali des années 2001 et 2002 a été largement dominé par le processus électoral, appuyé par les bailleurs de fonds au Mali et par l'élaboration et l'adoption par le Gouvernement du document de stratégie de lutte contre la pauvreté (CSLP).

A la fin de la période sous revue, la crise ivoirienne assombrit les perspectives à moyen terme, alors que le déficit pluviométrique de l'hivernage 2002 avait déjà mis en évidence la fragilité de la croissance de l'économie.

### 2.1 Synthèse du CSLP et de la stratégie pays

#### Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

Le besoin d'un cadre stratégique de développement à moyen terme au Mali est né du constat qu'il n'existait pas un document unique de référence fixant les orientations de développement, alors que le Mali est confronté à un double défi : a) élaborer une politique nationale capable d'assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace ; et : b) mettre en œuvre les voies et moyens qui permettent d'intégrer les pauvres dans ce processus de croissance et de développement.

#### Etapes d'élaboration

En poursuivant l'objectif de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté, adoptée en 1998, le CSLP final a été préparé selon un large processus participatif aussi bien au niveau national qu'au niveau régional, avec la mise en place de différents mécanismes institutionnels (Comité d'Orientation, Commission Mixte Mali-Partenaires au Développement, Comité technique, Comité de Pilotage), de séminaires-ateliers et séances de travail. Onze groupes de travail<sup>1</sup>, réunissant des membres des administrations, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement se sont partagé l'élaboration du CSLP dont la version finale résulte des consultations élargies tant au niveau national que régional.

La Commission européenne a largement participé au processus d'élaboration du CSLP. La CE a d'abord financé un programme conjoint (PNUD-FED) d'appui à la formulation du CSLP final, qui a conduit deux missions pour aider à l'évolution du CSLP intérimaire vers le CSLP définitif. Elle a en outre participé à la concertation des partenaires au développement sur le CSLP durant son élaboration et s'est exprimé en faveur de la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des différentes orientations de ce CSLP en vue d'une meilleure efficacité et efficience des politiques à mettre en œuvre.

Le CSLP final a été adopté par le Gouvernement du Mali le 29 Mai 2002. Le document a été adopté par les conseils d'administration du F.M.I. et de la Banque Mondiale respectivement fin février et début mars 2003.

#### Principaux axes du CSLP

Le CSLP, couvrant la période 2002-2006 s'appuie sur les principaux axes et le programme d'actions prioritaires définis dans la SNLP. Il s'inscrit dans une vision prospective à long terme avec un plan d'action glissant sur trois ans.

Avec comme orientation générale la recherche d'une croissance accélérée et redistributive, le CSLP s'articule autour de trois axes:

1. assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation
2. développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base
3. développer des infrastructures de base et les secteurs productifs

Une attention particulière est accordée à l'appui aux processus d'intégration régionale dans le cadre de l'UEMOA et de la CEDEAO (intégration économique et commerciale), processus d'intégration qui impliquent des réformes structurelles profondes.

#### Mise en œuvre et suivi du CSLP

Le processus CSLP est un processus itératif. Des améliorations seront apportées au document au fur et à mesure de la disponibilité d'informations et d'analyses pertinentes, notamment les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP) dont les résultats sont attendus pour janvier 2004. Ainsi, le suivi des dépenses publiques fera l'objet d'une attention particulière. Déjà, pour l'exercice budgétaire 2002, il a été procédé à une codification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. D'autres actions, visant la mise en cohérence de la loi des finances avec les objectifs des budget-programmes sectoriels, devront être menées.

---

<sup>1</sup> (i) cadrage macroéconomique, croissance et compétitivité ; (ii) gouvernance, institutions et espace ; (iii) activités génératrices de revenus, solidarité et sécurité sociale-infrastructures de base pour le développement ; (iv) développement rural, ressources naturelles ; (v) éducation, alphabétisation ; (vi) santé et population ; (vii) environnement et cadre de vie ; (viii) emploi et formation ; (ix) culture, religions et paix ; (x) analyse, suivi de la pauvreté et (xi) genre.

### Bilan du processus du CSLP

De l'analyse communautaire, il ressort que le CSLP final du Mali semble présenter quelques besoins d'amélioration. Ainsi, l'objectif général du document final est de réduire la pauvreté, avec une baisse moyenne annuelle de 3,6%, un objectif ambitieux comparé à l'objectif mondial de réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, soit une baisse annuelle moyenne de 2,7%.

Les hypothèses retenues, qui s'appuient sur un cadrage macro-économique fortement volontariste, doivent toutefois évoluer en fonction d'un contexte largement assombri par la crise ivoirienne, notamment lors de la première revue annuelle du CSLP (octobre 2003).

Parallèlement un effort important demeure nécessaire pour améliorer la cohérence des programmes sectoriels avec la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté.

En outre, l'adoption du CSLP final devrait s'accompagner d'une clarification de la stratégie de suivi-évaluation. Le maintien des différents systèmes de suivi des programmes sectoriels pourrait limiter la portée d'un système de suivi-évaluation du CSLP dans sa globalité.

Par rapport à l'approche communautaire de l'aide basée sur les résultats ; en particulier dans le cadre d'un appui budgétaire non ciblé et lié aux performances d'indicateurs de résultat et d'efficacité, le noyau d'indicateurs paraît insuffisamment élaboré et leur décomposition n'est pas indiquée<sup>2</sup>.

De manière générale, l'analyse communautaire retient que le CSLP final reste tributaire d'un appareil statistique insuffisamment développé, qui constitue un handicap à la collecte de données et analyses de la pauvreté.

### **Stratégie pays**

#### Rappel des grands axes du 9<sup>ème</sup> FED en liaison avec le CSLP

La stratégie communautaire de coopération sous le 9<sup>ème</sup> FED a été élaborée de manière à tenir compte des conditions et besoins spécifiques du pays, de l'expérience de la Commission européenne dans les différents domaines, des choix de concentration effectués par les autres bailleurs, et des objectifs du CSLP. Ainsi l'action de la CE au titre du 9<sup>ème</sup> FED vise en premier lieu le secteur des infrastructures de transport avec un accent sur les routes et, en second lieu, celui de la décentralisation et d'appui aux structures publiques.

En outre, un appui budgétaire sera apporté au pays pour soutenir les politiques mises en œuvre pour renforcer la lutte contre la pauvreté, à travers la mise en œuvre du CSLP. Finalement le document de stratégie (DSC), approuvé par la Commission le 20 décembre 2002, confirme le rôle essentiel de la Société Civile dont l'implication sera recherchée à tout les stade de la mise en œuvre.

#### Rappel des stratégies d'intégration régionale – mise en œuvre du tarif extérieur commun (TEC)

En raison de la situation d'enclavement du Mali, l'intégration régionale est considérée comme une priorité par l'ensemble de la classe politique.

Le Mali a rejoint la zone franc (1967), puis l'Union monétaire ouest africaine (1984) et a participé à la création de l'UEMOA (1994), dont l'agenda politique est plus particulièrement axé sur la consolidation et l'approfondissement de l'Union douanière créé en 2000, la poursuite de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'Union et l'élaboration et la mise en place de politiques sectorielles.

L'ensemble de ces actions est appuyé par le programme régional « PARI » relayé, au niveau du Programme Indicatif, par des actions spécifiques (projet 8 ACP MLI 15 et 8 ACP MLI 17).

Sur le plan commercial, l'UEMOA dispose, dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique commerciale commune, d'une compétence exclusive pour négocier au nom de ses Etats membres les accords commerciaux.

En 1999, lors du 22<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, la nécessité de coordonner les programmes d'intégration de la CEDEAO et de l'UEMOA a été soulignée. Dans ce cadre, l'UEMOA et la CEDEAO ont mis sur place un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques macro-économiques sur la base d'indicateurs macro-économiques et entendent poursuivre leur

---

<sup>2</sup> Le CSLP final comprend ainsi 24 indicateurs de performance limités à trois secteurs : dépenses budgétaires, santé et éducation et une liste additionnelle indicative de 32 indicateurs pour l'ensemble des axes stratégiques.



coopération afin d'asseoir les bases fiables d'une intégration élargie. En 2002, comme par le passé, le Mali est en parfaite conformité avec l'ensemble des indicateurs retenus.

### *Ouverture des négociations de partenariat économique régional*

Le Mali bénéficie de préférences commerciales non réciproques très étendues octroyées depuis 1975 par les conventions de Lomé et l'accord de Cotonou. D'autre part, depuis 2001, il bénéficie de l'initiative « Tout sauf les armes », qui garantit aux PMA l'accès au marché communautaire en franchise de droits à l'ensemble des produits (avec une période transitoire pour le sucre de canne, les bananes et le riz).

Dans le cadre des négociations des accords de partenariat économique (APE) qui ont débuté en septembre 2002, les chefs d'État de la CEDEAO ont décidé de négocier un accord qui couvre l'ensemble des pays de la région Afrique de l'Ouest.

Pour ce faire, ils ont mandaté le secrétariat exécutif de la CEDEAO, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA pour conduire ensemble les négociations avec l'Union européenne en vue de la conclusion d'un Accord de Partenariat économique recouvrant l'espace CEDEAO. La constitution d'un Comité régional d'appui à la préparation de l'Afrique de l'Ouest aux négociations de l'APE avec l'Union Européenne a été décidée. Le démarrage des négociations au niveau régional avec l'Union Européenne est prévu pour le 2<sup>e</sup> semestre 2003.

## **2.2 Revue des principaux événements économiques et politiques**

### *Vie politique nationale et organisation des élections présidentielles et législatives de 2002*

Sur le plan politique, la préparation des élections législatives et présidentielles qui se sont tenues en avril-mai 2002 a largement polarisé l'attention. Début 2001, le gouvernement a lancé un référendum administratif (financé partiellement par l'aide communautaire) dont l'objectif était l'établissement de listes électorales fiables.

Le Président Konaré, dans un geste de réconciliation nationale et d'apaisement, a annulé le référendum de révision constitutionnelle qui, aux yeux de la plus grande partie de la classe politique malienne, était susceptible de troubler le contexte électoral.

Fruit d'une large concertation avec l'ensemble des partis politiques, qui avait pour objectif d'éviter la crise de 1997 ayant entraîné le boycott des élections par l'opposition radicale, les élections, tant législatives que présidentielles, se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Les autorités maliennes ont fait appel aux bailleurs de fonds pour financer le coût des élections estimé à 14 milliards de FCFA (21,3 M€). Le budget du Mali ne pouvait couvrir qu'environ 50% de ce montant. L'aide de la Communauté, le soutien des Etats membres et des autres bailleurs, qui se sont activement impliqués dans le processus, ont contribué de façon décisive à la réussite des élections qui apparaissait comme nécessaire pour consolider les institutions et la démocratie dans le pays.

Parallèlement, en 2001, la crise interne à l'ADEMA parti majoritaire, a rejailli sur la vie politique nationale. La retraite politique annoncée du Président Konaré a ouvert la guerre de succession au sein de ce parti avec, pour conséquence, une fragmentation encore plus prononcée de la vie politique (plus de 80 partis) peu favorable à une clarification de la démocratie malienne.

L'élection présidentielle aura toutefois favorisé la cristallisation de ce conglomérat en quelques regroupements majeurs, susceptibles d'amorcer un débat nouveau au sein des forces politiques.

Les deux scrutins électoraux, présidentiel et législatif, ont souligné le degré de maturité de la classe politique et la volonté de consolider la démocratie, malgré le faible taux de participation de la population qui peut faire craindre un mouvement de désaffection par rapport au politique.

Tandis qu'Amadou Toumani Touré, homme de la transition démocratique en 1991, a été élu chef de l'Etat grâce au soutien populaire et à son aura personnelle, deux principaux partis politiques ont émergé à l'Assemblée Nationale (la coalition Espoir 2002 et l'ARD, dont fait partie l'ADEMA), sans toutefois qu'aucun parti n'obtienne la majorité absolue des voix. La classe politique apparaît comme fragile et éclatée, et semble chercher sa place par rapport au Chef de l'Etat qui affiche son indépendance à l'égard des partis.

Au niveau du programme politique, dès sa prise de fonction, le chef de l'Etat a affirmé sa volonté d'améliorer les conditions de vie et le bien être des citoyens maliens en élaborant un programme autour de trois axes : développement du secteur rural, investissement dans les ressources humaines et rénovation

du cadre politique et de la gouvernance. Allant dans le même sens, la Déclaration de Politique Générale du nouveau Premier Ministre, M. Ag Hamani a été adoptée fin décembre par une très forte majorité des parlementaires.

#### Situation régionale et impact de la crise ivoirienne

Sur le plan régional, les crises et les conflits dans les pays voisins du Mali, notamment en Côte d'Ivoire, Guinée Conakry et le Libéria/Sierra Leone, ont montré l'importance de l'intégration régionale. Cette situation conflictuelle a confirmé le rôle prépondérant joué par le Président Konaré, reconduit en 2001 dans ses fonctions de Président de la CEDEAO et de l'UEMOA. Le Président Konaré s'est fortement engagé dans la promotion de la paix et de la stabilité de la sous-région.

Cet objectif demeure un axe majeur de la politique du nouveau Président Toumani Touré.

Les troubles politiques graves en Côte d'Ivoire ont des conséquences importantes pour le Mali, pays limitrophe. La fermeture des frontières a occasionné des perturbations sérieuses du trafic commercial, alors que le Mali dépend à plus de 70% de la C.I. pour ses échanges commerciaux et près de 2 millions de ressortissants maliens résident sur la territoire ivoirien en temps normal.

Les effets de cette crise sont néfastes pour l'économie malienne, déjà fragilisée par la persistance de facteurs négatifs (faiblesse du cours du coton, faible pluviométrie, etc.). L'activité économique a été dans un premier temps très touchée par la situation en Côte d'Ivoire. Il y a eu un redéploiement du trafic vers d'autres axes : Togo, Ghana et, depuis peu, Mauritanie.

Ces redéploiements comportent toutefois un coût de transport presque double et un ralentissement important des échanges. La fermeture de l'axe routier Bamako-Abidjan a entraîné des pertes de recettes mensuelles estimées à près de 3 milliards de FCFA au cordon douanier et de 2 milliards de FCFA au titre des impôts intérieurs.

Outre les importations stratégiques telles que les intrants agricoles et les produits pétroliers, les effets de la crise politique en Côte d'Ivoire sur le système d'approvisionnement alimentaire du Mali concernent surtout les importations de céréales, de tubercules et de banane plantain.

En terme de revenus, les perturbations des exportations du bétail du Mali en direction de la Côte d'Ivoire affaiblissent le pouvoir d'achat des ménages ruraux dépendants du marché pour leurs approvisionnements alimentaires. Par ailleurs, d'autres activités génératrices de revenus dans le bâtiment pourraient être négativement affectées ainsi que les migrations saisonnières.

Il est à noter que la crise ivoirienne aura causé au total un manque à gagner de 14,2 milliards de FCFA sur les recettes durant le dernier trimestre de 2002 dont 8,6 milliards de FCFA pour les recettes douanières et 5,6 milliards de F CFA pour la fiscalité intérieure.

#### Situation économique et données macro-économiques

Depuis 10 ans, le Mali s'est engagé dans un vaste processus de réforme visant à recentrer le rôle de l'Etat et à promouvoir le secteur privé comme moteur de la croissance. Au titre du cadrage macro-économique, le Mali a conclu plusieurs accords d'ajustement structurel (PAS). Cette politique, également soutenue par la CE, a permis une amélioration notable des équilibres économiques et financiers. Le cadrage macro-économique du Mali s'est inscrit dans les orientations FMI/BM et, en 2001, le Mali a respecté la plupart des normes de convergence de l'UEMOA, hormis pour l'inflation s'est élevé à 5.2% contre 4.1% selon la norme UEMOA.

La croissance du PIB, positivement entraînée par la production aurifère, demeure toutefois fragile et continue d'évoluer en dents de scie.

L'année 2000-2001 a été marquée par une crise importante de la filière coton causée par la chute des cours internationaux et des carences graves de gestion au sein de la CMDT. La production de coton a baissé de 47.2 % en raison du boycott des producteurs, entraînant une chute des revenus des producteurs et une baisse de la consommation privée.

Cette crise a eu des effets directs sur les finances publiques dont le gap a été évalué, hors déficit budgétaire classique, à 38,7 milliards de Fcfa (soit 2,1 % du PIB). En outre, l'augmentation des cours des produits pétroliers a alourdi la facture pétrolière du pays de 59 %.

Ces deux éléments ayant provoqué un ralentissement de la croissance économique en 2001 (3,3 % en 2001 contre environ 5 % au cours de la période qui a suivi la dévaluation de 1994), le Mali a connu une croissance négative de son économie.

L'évolution des finances publiques, dans cette conjoncture économique difficile, a été caractérisée par l'amélioration du niveau des recettes liée à la mise en place de la nouvelle fiscalité sur les produits pétroliers, au développement de l'activité minière, et la forte progression des dépenses, imputable en partie aux subventions intervenues en faveur de la filière coton et de l'Énergie du Mali ainsi qu'au coût de la préparation des élections.

Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du programme appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), tel que décrit dans le Mémoire de politiques économique et financière du 30 novembre 2001. Tous les critères de réalisation, repères et indicateurs quantitatifs à la fin décembre 2001 ont été respectés. En ce qui concerne les mesures structurelles, le Gouvernement a (i) adopté un plan d'affectation annuelle des ressources du PPTTE pour la période 2002-2005, (ii) préparé un audit organisationnel de la fonction publique, et (iii) introduit une identification budgétaire spécifique aux dépenses PPTTE dans le projet de la loi de finances publiques pour l'exercice 2002.

Pour 2002, la lutte contre la pauvreté demeure la priorité de la stratégie de développement du gouvernement qui propose de mettre en œuvre des politiques visant en particulier la diversification de l'économie. Le développement du secteur privé reste au cœur de la stratégie de réduction de la pauvreté puisqu'il est envisagé que la croissance au Mali provienne essentiellement des secteurs secondaire et tertiaire.

Les réformes structurelles se focalisent sur deux aspects clés : la poursuite des réformes du secteur coton et l'amélioration de la gestion des dépenses publiques auxquels s'ajoute la réforme de la fonction publique.

Les mesures prises par le Gouvernement se sont traduites par une reprise de la croissance (+9,7%) grâce à un doublement de la production de coton, une augmentation de 10% de la production céréalière et de 17% de la production d'or et ce, malgré l'impact négatif de la crise en RCI et la mauvaise pluviométrie pour la campagne agricole 2002/2003. L'inflation est en hausse à environ 5%, du fait de l'impact de la crise en RCI dès septembre 2002.

Les efforts accomplis en 2002 ont donc été importants pour compenser les mauvaises performances de 2001. Néanmoins, l'année électorale a pesé sur l'avancée des réformes (coton) ainsi que la consolidation des objectifs de politique économique (CSLP). Ceci s'est traduit par le report des versements des aides budgétaires (BM, Pays Bas et Commission européenne) et un stress grandissant au niveau du trésor public.

Les bonnes performances en termes de recettes fiscales et l'austérité budgétaire ont compensé ces difficultés, mais non sans conséquences sur la bonne progression des politiques budgétaires (santé et éducation notamment).

Le déficit du compte courant extérieur a baissé à - 9,5% du PIB. Les échanges extérieurs ont subi également l'impact de la crise ivoirienne et de la fermeture de l'axe Bamako/Abidjan. Le solde de la balance commerciale en 2002 est de 82,9 milliards de FCFA. La balance globale des paiements présente un solde négatif de -39,5 milliards de FCFA.

### **3. BILAN DE LA SITUATION POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE**

#### ***3.1 Évaluation de l'évolution politique, de la situation des droits de l'Homme, de la bonne gouvernance***

##### **3.1.1 Situation des Droits de l'homme**

###### ***Situation des droits de l'Homme***

La situation des droits de l'Homme est relativement bonne et le Mali est signataire de nombreuses conventions internationales en la matière.

La peine de mort demeure applicable dans les cas d'atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat, même si un moratoire de deux ans a été institué en 2002. Cependant, le nouveau Code Pénal en vigueur depuis 2002, ne prévoit plus, contrairement à l'ancien, la peine de mort pour des atteintes aux biens publics. Le Mali n'a procédé à aucune exécution judiciaire depuis 1980, bien que des condamnations à mort continuent d'être prononcées. A remarquer que le Président Konaré, aux derniers jours de son

mandat, a gracié l'ancien Président Moussa Traoré et son épouse. Fin 2002, à la demande de la Présidence Européenne, les Chefs de Mission ont établi un rapport sur la peine de mort au Mali.

Le Mali est signataire de la Convention des Droits de l'Enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, dont l'excision. Le 30 mai 2002, le Conseil des Ministres malien adoptait d'ailleurs deux projets de texte sur l'abandon de l'excision (le premier sur les moyens préventifs et éducatifs à mettre en œuvre pour combattre l'excision ; et le deuxième prévoyant un programme national de lutte contre l'excision). Cependant, l'excision reste pratiquée au Mali par 94% de la population, ce qui souligne bien que cette pratique généralisée est considérée comme un référent culturel et que son abandon doit faire l'objet d'une sensibilisation forte de la part des pouvoirs publics.

Au Mali comme en Afrique de l'Ouest, un domaine de préoccupation est celui du trafic et de l'exploitation des enfants. En 2000, un accord de coopération en matière de lutte contre le trafic transfrontalier des enfants avait été signé entre le Mali et la Côte d'Ivoire. Depuis, principalement dans les grandes villes, des campagnes publiques de sensibilisation contre le travail des enfants sont organisées (affiches...), mais ce phénomène reste cependant relativement répandu, en particulier dans les campagnes.

### Justice internationale

La Cour Pénale Internationale (CPI), dont les statuts ont été adoptés en 1998 à Rome, a vocation universelle pour juger des individus suspectés d'avoir été impliqués dans des crimes contre l'humanité. Le Mali a ouvert la voie en étant un des premiers Etats (le troisième Etat africain) à ratifier ses statuts. En 2000, le Mali a modifié son code pénal pour y intégrer des infractions prévues par la CPI. Mais l'harmonisation de la législation malienne avec les statuts de la CPI n'est encore que très incomplète puisque restent à incorporer les statuts dans la législation nationale.

A cette fin et afin de suivre les progrès de la coalition malienne pour la CPI, une mission d'experts membres d'une coalition internationale d'ONG pour la CPI s'est rendue en octobre 2002 au Mali, soulignant les efforts faits par le pays dans ce domaine. Enfin, il est intéressant de noter que, parmi les 18 juges devant siéger à la CPI à partir de mars 2003, se trouve une citoyenne malienne, Mme Diarra Fatoumata Dembélé.

### 3.1.2 Bonne gouvernance

#### Réforme de la justice

Le Programme décennal de développement de la justice (PRODEJ ; 1999-2009) s'entend comme un plan d'action et un plan d'investissement assorti d'un chronogramme, dont l'objectif général est de réhabiliter le système judiciaire malien. Les résultats attendus en sont une plus grande efficacité du Ministère de la Justice ; une magistrature indépendante et responsable; un cadre juridique national modernisé et de nouvelles lois pour combler les vides juridiques; une corruption efficacement combattue; des acteurs de la justice responsables et une population mieux informée sur ses droits et devoirs.

Plus qu'un programme de réforme de la justice, c'est un programme de réforme qui concerne l'ensemble de la société malienne.

La mise en œuvre du PRODEJ se heurte jusqu'à présent à des contraintes dues à l'absence d'outils de gestion. C'est ce constat qui est ressorti de la réunion de coordination du PRODEJ de novembre 2002, lorsqu'une table de concertation des partenaires techniques et financiers impliqués (notamment le Canada, la France, la BM et le PNUD) a été tenue afin de redynamiser ce programme. Cette réunion, après une analyse des réalisations actuelles et du contenu de l'enveloppe financière, a constaté que le programme initial était très ambitieux. Un plan de relance a été élaboré et un comité technique de la table de concertation permanente du PRODEJ créé.

#### Lutte contre la corruption

En avril 2002, le Gouvernement du Mali publiait le rapport final sur les « Recommandations visant à renforcer le Programme Anti-Corruption » préparé par la Banque Mondiale<sup>3</sup>. Les origines de ce rapport remontent à 1999, lorsqu'à la demande du Président Konaré, une mission technique de la BM avait

---

<sup>3</sup> Le texte du rapport est disponible sur le site web : [www.banquemondiale.org/ml](http://www.banquemondiale.org/ml)

séjourné au Mali pour évaluer le programme anti-corruption. A la suite de cette mission, des actions avaient été entreprises par le Gouvernement, telles que les révisions du Code Pénal, du Code des Procédures Pénales et du Code des Marchés Publics. Les organes de contrôle avaient été restructurés. Une seconde visite en 2001 a permis la rédaction du rapport final par la BM. Le bilan de la situation dans ce rapport souligne que la corruption affecte de nombreux domaines : gestion financière, passation de marchés, douanes, fonction publique, système judiciaire et vie politique. Les recommandations formulées s'articulent autour de trois axes : limiter les possibilités de corruption, appliquer les sanctions et assurer la transparence dans les actes publics.

A la suite de la publication de ce rapport et des élections présidentielles de 2002, le nouveau chef de l'Etat Amadou Toumani Touré a placé son mandat sous le thème de la bonne gouvernance et de la bonne gestion des affaires publiques comme condition du développement et de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, lors du conseil des ministres du 26 juin 2002, le gouvernement a décidé de mettre en place des mesures permettant de lutter contre la corruption. Une commission ad hoc de lutte contre la corruption a été mise sur pied.

### 3.2 Situation économique et sociale

#### Indicateurs liés à la Déclaration du Millenium

Type	Indicateurs	2000	2001	2002
Impact	Proportion de la population disposant de moins d'1 \$/ jour	73% en 2000 (75% en 1998)	72,8%	71%
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	ND	<b>33%</b> insuffisance pondérale <b>11%</b> insuffisance pondérale sévère	32%
	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	<b>233 ‰</b>	<b>238 ‰</b>	229‰
Résultats	Taux brut de scolarisation dans le primaire	58,1% en 2000 (45% en 1999)	<b>61,02%</b>	64,34%
	Proportion d'élèves achevant le premier cycle d'étude (taux d'achèvement du cycle)	59%	47,5%	48%
	Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	7/10 (0,70 en 1998 dans le primaire)	<b>7/10</b> (dans le primaire)	7,3/10
	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	ND	<b>41%</b> <b>39%</b> -Infirmières et sages-femmes. <b>2%</b> - médecins.	40%
	Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	55%	61%	66,3%
	Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	ND (3.8% en 1995)	1,7%	1,7%
	Proportion de la population ayant accès durable à une source d'eau meilleure	ND (48% en 1995-96)	65%	61,6%

**Sources de données :** DAES - Division statistique – ONU, (alimentée par : Banque Mondiale, UNICEF, FAO, UNESCO, ONUSIDA, OMS) ;

World Development Indicators database, Avril 02 Banque Mondiale ;

Rapports Mondiaux sur le Développement Humain, Rapports Nationaux sur le Développement Humain PNUD ;

DSRP ( Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté) 2000.

Indicateurs de Développement Humain (PNUD/USAID)

Indicateurs santé : CPS Santé

Indicateurs éducation :CPS Education.

## Indicateurs socio-économiques

	Mali <sup>4</sup> (2002)	Afrique subsaharienne <sup>5</sup>
PIB par tête en dollars	240	510
Taux d'alphabétisation en % de la population	40	45
Taux d'analphabétisme (femmes)	72	49
Taux brut de scolarisation primaire - %	64	78
Taux brut de scolarisation primaire (filles) - %	49,1	81
Taux de mortalité infantile ( <sup>0</sup> /100)	113	92
Espérance de vie à la naissance	50 ans	ND
Taux de mortalité maternelle (p/100.000)	505	ND
% de la population ayant un accès à l'eau	61,6	50

Les indicateurs de santé restent faibles. Si l'accessibilité géographique des services s'est améliorée, la faible fréquentation des services de santé aussi bien pour les activités préventives que curatives est un problème majeur du pays, qui s'explique par l'insuffisante qualité des services de santé et leur coût.

Les indicateurs dans le domaine de l'éducation sont également en partie décevants, puisque près de 70% de la population active n'a pas accès à l'éducation. Les disparités entre sexes et entre régions persistent (particulièrement entre Bamako et le reste du pays, les régions du Nord sont celles où la pauvreté est la plus grave). Les taux de déperdition et de redoublement sont très élevés (42% seulement des élèves font un cycle primaire complet). En ce qui concerne la qualité, les principaux problèmes sont : les ratios élevés élèves/enseignant, la formation des enseignants, les doubles vacations, la disponibilité des livres scolaires, la disparition des cantines.

### Données macro-économiques pour 2001

	Mali		Mali
Croissance du PIB %	<b>1,5%</b>	Exportations/PIB	<b>34,0%</b>
Investissement/PIB	<b>21,2%</b>	Importations/PIB	<b>32,6%</b>
Dépenses générales du gouvernement/PIB	<b>27,6%</b>	Investissements directs extérieurs (millions de \$)	<b>89.2 milliards Fcfa</b>
Déficit du gouvernement/PIB	<b>7,7%</b>	Taux d'inflation	<b>5,2%</b>
Dépenses du gouvernement dans les secteurs sociaux /PIB	<b>13,2%</b>	Taux de chômage	<b>7,7%</b>
Service de la dette /PIB	<b>4%</b>	Pourcentage de la population vivant avec moins de 2\$/jour	

### La dette extérieure

La dette extérieure du Mali a atteint 1.785 milliards de FCFA en 2001, ce qui représente la quasi-totalité du PIB annuel (92.6%) et 1776 milliards FCFA en 2002. Le service de la dette est extrêmement lourd avec 67.3 milliards FCFA en 200.

Montants en milliards FCFA

Rubriques	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001*
Multilatéral	-	29,6	22,7	23,2	28,4	31,8	42,5	46	16,3
- BM	-	3,0	2,3	6,9	8,2	9,5	11,1	17,7	8,2
- BID	-	0,9	1,2	1,7	0,9	2,1	2,2	3,2	0,4
- BAD	-	5,3	4,8	4,3	4,4	3,6	4,4	4,2	2,4
Bilateral	-	32,2	16	14,7	12,7	11,7	14,4	15,3	7,1
Total	-	61,6	38,7	37,9	41	43,6	56,9	61,4	67,3,4

source : Dette publique, juin 2001

<sup>4</sup> CSLP Mali Mai 2002 et notes sectorielles

<sup>5</sup> Rapport du PNUD Human Development Report – 2002, données 2001

Le Mali est éligible depuis 1998 à l'initiative PPTE (de base). En 2000, les conditions des points d'achèvement pour l'initiative initiale et de décision pour l'initiative renforcée ont été remplies puisque le Mali a payé l'entièreté de ses arriérés sur les dettes depuis 1999. Une réduction de 158 milliards FCFA du service de la dette a ainsi été obtenue au titre de l'initiative PPTE I.

En février 2003, le Conseil d'administration du FMI a approuvé le programme économique et financier du Mali au titre de la cinquième revue de la FRPC. Le pays ayant respecté les conditions pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative renforcée (stabilité du cadre macro-économique, réformes structurelles, mise en œuvre des réformes dans les secteurs sociaux et présentation d'un CSLP final) cela a permis un allègement supplémentaire du stock de sa dette de 539M\$ (VAN<sup>6</sup> à fin 1998) ce qui correspond à une diminution du ratio du service de la dette par rapport aux exportations de 11,1% (avant allègement) à 7,1% pour 2002. Les montants dégagés seront affectés aux dépenses sociales et un système de suivi de leur utilisation a été mis en place.

La contribution de la Commission européenne à l'initiative PPTE lors d'un premier allègement partiel en 2002 s'est élevée à 42M€ et a concerné l'appui à la création d'entreprises, les routes et le barrage de Manantali, l'endiguement du Fleuve Sénégal, la libéralisation du marché du ciment, le programme de soutien à la stratégie alimentaire.

### 3.2.1 Bilan de la situation économique

#### Industrie extractive

Fort de son passé minier, le Mali depuis l'indépendance, a entrepris avec l'appui de la coopération bilatérale et multilatérale, une activité soutenue dans le domaine de l'exploration minière à laquelle l'aide communautaire et la BEI (mine de Sadiola) ont apporté un concours important. Depuis quelques années, grâce à une profonde restructuration du secteur, le pays commence à tirer parti de ses ressources aurifères. A partir de 2000/2001, deux nouvelles mines Morila et Yatela sont entrées en production renforçant la contribution de la filière à l'ensemble de l'économie.

Avec une production qui a presque décuplé par rapport à 1996, le Mali est devenu le troisième producteur africain d'or derrière l'Afrique du Sud et le Ghana avec une production de près de 30 tonnes en 2000, de 51 tonnes en 2001 (augmentation de 70%) et près de 60 en 2002. désormais l'or est devenu le premier produit d'exportation du Mali devant le coton. Un programme de recherche (7 ACP MLI 117), financé au titre du Sysmin, est actuellement en cours et les premiers résultats semblent particulièrement prometteurs.

#### Agriculture

L'agriculture est fondamentale pour le Mali, faisant vivre près de 75 % de la population. Elle lui rapporte près 50% du revenu national et les 25% des revenus d'exportation grâce au coton, à l'élevage, aux fruits et légumes. Depuis le début des années 80, le monde rural vit une profonde mutation. Très administré et encadré, le développement de ce secteur était entravé par d'importantes contraintes à la fois organisationnelles, institutionnelles, économiques et techniques. La libéralisation du secteur agricole a eu un impact positif sur l'agriculture, contribuant ainsi à l'augmentation des niveaux de production et de rendement.

En 2001, le Gouvernement a actualisé son plan directeur du développement agricole de 1992, sur la période 2000-2010. Le plan maintient le rôle moteur de l'agriculture comme base de la croissance économique mais intègre un plan d'action marqué par la décentralisation en cours, l'intégration sous-régionale et les politiques sectorielles.

#### Secteur rizicole

Les réformes engagées (libéralisation des prix, privatisation, restructuration) puis la dévaluation du franc CFA en 1994 se sont traduites par une amélioration de la compétitivité du riz malien et une croissance soutenue de la production qui est passée de 300.000 tonnes en 1990 à plus 600.000 tonnes actuellement. La superficie totale cultivée en riz avoisine 275.000 ha mais ce sont les 60.000 ha irrigués par gravité avec maîtrise totale de l'eau de l'Office du Niger dans la région de Ségou (sur un potentiel irrigable

---

<sup>6</sup> VAN : Valeur Actuelle Nette

théorique de 1 million d'ha) qui assurent à eux seuls la moitié du riz produit au Mali et les trois quarts du riz commercialisé.

Malgré la rapide croissance de la productivité enregistrée dans le secteur au cours de la récente période, les progrès se heurtent à l'inadéquation des systèmes de production et la rusticité des technologies encore utilisées.

### Secteur cotonnier

La filière cotonnière au Mali concerne directement une population estimée à environ 3 millions de personnes, soit 28 % de la population totale. La filière a un impact majeur sur la balance commerciale du pays (25 % de la valeur des exportations). La production moyenne des 10 dernières années est de 412 000 tonnes. La production de coton est passée de 243 000 tonnes en 2000/2001 contre une production de 473 592 tonnes en 1999/2000, soit le niveau le plus bas depuis 1994. Le boycott des paysans, en raison de leur mécontentement lié au prix rémunérateur de la campagne, a été la cause de cette baisse de la production. La reprise a été effective lors de la campagne 2001/2002 avec une production record de 571 000 tonnes, avec des rendements à l'hectare supérieurs à la moyenne de la production africaine.

La production cotonnière prévisionnelle pour la campagne en cours (2002/2003), fortement affectée par un hivernage largement déficitaire, est estimée à 439.000 tonnes graines. Le poids de la filière dans l'économie nationale est important mais son instabilité (endettement, prix, production) et les perspectives de sa libéralisation nécessitent aujourd'hui une restructuration raisonnée. Un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton graine au producteur, et dont les études ont été financées par l'aide communautaire, a été mis en place pour la campagne 2002/2003. Ce mécanisme permet de façon paritaire de définir annuellement un prix au producteur, directement déduit du prix mondial.

Le processus de privatisation de la zone de production cotonnière a démarré avec le lancement d'un appel d'offres, fin 2002, portant sur 3 usines d'égrenage. La réforme doit assainir la filière coton et lui permettre de retrouver la rentabilité. A l'horizon 2005 la filière sera en principe « libéralisée par l'ouverture à la concurrence et à de nouveaux opérateurs et la privatisation de la CMDT (la part de l'Etat ne dépassera pas les 20%) »<sup>7</sup>. La réforme portera par ailleurs sur la libéralisation des transports, l'achat des intrants et l'abandon par la CMDT des tâches de puissance publique (route, santé, éducation...) dont l'Etat l'avait chargé. Ces activités sont désormais externalisées.

Parallèlement, la production cotonnière évoluant dans le contexte d'un marché mondial partiellement faussé par les subventions versées par des pays producteurs (USA, UE, Chine, etc.). Le Mali s'est fait promoteur, avec le Tchad, le Bénin et le Burkina Faso, avec un écho retentissant, d'une initiative auprès de l'OMC, pour que la suppression des subventions soit incorporée à l'agenda de la session de Cancun.

### Élevage

L'élevage occupe une place particulièrement importante dans le secteur rural. Le potentiel de production animale est le plus important de toute la zone sahéenne. Il représente la principale source de subsistance pour environ 30 % de la population.

Son apport au PIB est d'environ 12 % mais cette a largement diminué depuis 1980, principalement du fait d'une croissance supérieure des autres secteurs de production, même si sa valeur nominale est croissante.

Sa contribution aux recettes d'exportations du pays, qui était en 2001 de l'ordre de 45 milliards de FCFA et représentait 8,5% des exportations totales, réalise des performances comparables en 2002. L'or et le coton représentent les deux autres secteurs importants pour les exportations, avec respectivement 66,9 % et 24,6 % des exportations.

### 3.2.2 Bilan de la situation sociale

En 2001, le Mali comptait 10.237.340 habitants, dont 50,5% de femmes avec un taux de croissance démographique de 2,2%. Cette population, en majorité rurale, est durement confrontée au phénomène de la pauvreté qui touche plus de 2/3 des maliens avec une forte prédominance en milieu rural où l'incidence de la pauvreté atteint 75,9% contre 30,1% en milieu urbain. Elle fait également face au problème du chômage et du sous-emploi ainsi qu'à des difficultés d'accès aux services de santé et d'éducation.

---

<sup>7</sup> Lettre de politique de développement du secteur coton, Ministère du Développement Rural, octobre 2001



L'activité économique est largement dominée au Mali par le secteur primaire qui emploie 83,4% des actifs occupés. Les secteurs secondaire et tertiaire emploient respectivement 4,1% et 12,5% des actifs occupés. La population rurale est plutôt touchée par le sous-emploi alors que le taux de chômage féminin est de 31,3%, plus de deux fois que le taux de chômage masculin.

L'État, premier pourvoyeur d'emploi, n'a pu recruter en 2002 dans la fonction publique que 960 agents. Au niveau de l'éducation, confrontée à l'explosion démographique, la mise en œuvre du programme d'investissement du secteur de l'éducation (PISE) soutient une laborieuse restructuration du secteur. Le Gouvernement du Mali a fait de l'éducation un secteur prioritaire du développement socio-économique du pays. Cette volonté politique s'est traduite par l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC).

Ce Programme doit permettre un développement harmonieux du système éducatif en orientant mieux les importants efforts déployés par l'Etat, les collectivités territoriales, les communautés et les partenaires techniques et financiers.

La mise en œuvre du PRODEC a déjà permis une amélioration des indicateurs au niveau du secteur de l'éducation, les taux bruts de scolarisation (TBS) ayant progressé sensiblement. Au 1er cycle, il était de 61,02% en 2001 contre 64,34% en 2002. Au second cycle, il était de 24,33% en 2001 contre 27,69 en 2002. S'agissant des disparités, on enregistre toujours un faible taux de scolarisation des filles et de grands écarts entre zones. La marge d'amélioration reste toutefois importante, notamment pour la scolarisation des filles.

Dans le domaine social, la poursuite de la mise en œuvre des programmes dans les secteurs de l'éducation et de la santé, la lutte contre les maladies endémiques et le VIH sida ont marqué la période sous revue. En 2002, l'amélioration de la qualité et l'élargissement de la couverture des services socio-sanitaires ont été les objectifs à poursuivre dans le secteur de la santé et a permis d'atteindre des résultats encourageants sur le terrain, malgré les difficultés qui persistent. Au 31 décembre 2002, le nombre total du personnel au niveau des Centres de Santé Communautaire s'élève à 3 026 agents contre 2 933 en 2001, soit un accroissement de 3,1%.

L'accès des populations aux structures de santé, mesuré par les taux d'accessibilité des populations aux structures sanitaires, sont passés de 38% à 39,5% à moins de 5 Km et de 63% à 65,6% dans un rayon de 15 km en 2002. En même temps, pour 57% des naissances survenues, la mère a bénéficié de soins prénataux auprès de personnel formé contre 45% en 2001, soit une progression de 12 points de pourcentage.

La couverture vaccinale reste dans l'ensemble encore faible (29% des enfants de 12-23 mois ont reçu toutes les vaccinations recommandées du PEV) bien que le taux de couverture DTCP3 (vaccin combiné contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite) ait atteint en 2002 66,3% .

L'analyse communautaire note que les ressources budgétaires allouées aux secteurs sociaux (hors la masse salariale) dépassent globalement 25% des dépenses budgétaires, mais que paradoxalement, celles allouées aux services sociaux essentiels (éducation de base, santé de base, alimentation/nutrition, eau/assainissement) demeurent limitées et ne permettent pas de lutter efficacement contre la pauvreté, dont les indicateurs actuels traduisent la gravité persistante.

Le nouveau Chef de l'Etat a réagi récemment aux ferments d'insatisfaction sociale aggravée par des poches importantes de sécheresse, en intervenant sur les prix des produits de première nécessité et les médicaments essentiels.

Le déficit pluviométrique de l'hivernage 2002 alourdit les prévisions sur la situation alimentaire qui laissent augurer des difficultés pour la soudure en 2003, en particulier dans la zone nord-est du pays.

#### 4. EXAMEN DE LA COOPERATION PASSEE ET ACTUELLE

##### 4.1 *Situation générale*<sup>8</sup>

L'année 2001 a été consacrée à l'exécution des 8<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> FED.

En 2001, pour les projets en cours (y compris les projets régionaux - chef de file Mali), la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de **51,5 M€** dont :

- 1,7 M€ au titre du 6<sup>ème</sup> FED ;
- 5 M€ au titre du 7<sup>ème</sup> FED ;
- 44,8 M€ au titre du 8<sup>ème</sup> FED

Pour le P.I.N., au cours de l'année 2001, **26,8 M€** ont été décaissés : **1,7 M€** au titre du 6<sup>ème</sup>, **3,2 M€** au titre du 7<sup>ème</sup> et **21,9 €** au titre du 8<sup>ème</sup> FED, soit une augmentation de 191 % par rapport à l'année 2000, au cours de laquelle seulement **9,2 M€** avaient été décaissés.

Les décaissements totaux<sup>9</sup> intervenus en 2001 sont en augmentation de **31,4 %** par rapport à l'année 2000, au cours de laquelle **39,2 M€** avaient été décaissés.

L'année 2002 a permis de confirmer la progression dans la mise en œuvre du 8<sup>ème</sup> FED parallèlement à la clôture des actions du 7<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> FED.

En 2002, pour les projets en cours (y compris les projets régionaux - chef de file Mali), la Commission européenne a décaissé au titre de l'ensemble des instruments financiers la somme de **66,1 M€** dont :

- 2,3 M€ au titre du 6<sup>ème</sup> FED ;
- 3,2 M€ au titre du 7<sup>ème</sup> FED ;
- 60,6 M€ au titre du 8<sup>ème</sup> FED

Pour le P.I.N., au cours de l'année 2002, **43,5 M€** ont été décaissés **2,3 M€** au titre du 6<sup>ème</sup>, **1,9 M€** au titre du 7<sup>ème</sup> et **39,3 M€** au titre du 8<sup>ème</sup> FED, soit une **augmentation de 62,3 %** par rapport à l'année 2001. Les décaissements totaux intervenus en 2002 sont en augmentation de **28,3 %** par rapport à l'année 2001.

##### 4.2 *Mise en œuvre FED*

###### 4.2.1 Mise en œuvre 7<sup>ème</sup> FED

A la fin de l'année 2002, 237.906.259 € ont été décaissés au titre des projets financés sur les ressources du PIN 7<sup>ème</sup> FED dont :

- 1.884.694 € en 2002
- 3.246.308 € en 2001
- 4.765.491 € en 2000

Cette dégressivité traduit bien le nombre limité d'actions encore en cours. Le Programme Indicatif National du 7<sup>ème</sup> FED, augmenté des ressources non programmables, présente à ce jour **un taux d'engagement primaire de 98,8 %**, **un taux d'engagement secondaire\* de 91,9%** pour **un taux de décaissement\* de 96.2%**.

Montant du PIN.....		158.000.000 €
Ressources non programmables.....		112.852.157 €
Engagement primaire	268.942.860 €	... 98,8 %
Engagement secondaire*	247.184.332 €.	91,9 %
Décaissements*	237.906.259 €	96.2 %

\* par rapport à l'engagement secondaire

<sup>8</sup> Voir Annexe 11

<sup>9</sup> PIN+ Hors PIN+ Régionaux

La majorité des projets sont désormais en clôture et permettront le dégagement d'un montant global proche de 14 M€ qui viendra, au cours de l'année 2003, augmenter les disponibilités du 9<sup>ème</sup> FED

#### 4.2.2 Mise en œuvre 8<sup>ème</sup> FED

A la fin de l'année 2002, 65.400.850 € ont été décaissés au titre des projets financés sur le PIN 8<sup>ème</sup> FED dont :

- 39.253.904 € en 2002
- 21.891.030 € en 2001
- 3.883.133 € en 2000 (372.783 € de paiement avant 2000)

Un montant total de 52 millions d'euros, soit 34 milliards de FCFA, ont été engagés au Mali au cours de l'année 2001 dans les domaines du développement rural, de la santé et de l'environnement.

Le Programme Indicatif National du 8<sup>ème</sup> FED présente à ce jour **un taux d'engagement primaire de 100%**, un taux d'engagement secondaire\* de 66,32% pour un taux de décaissement\* de 30,56 %.

Montant du PIN.....	214.000.000 €	
Ressources non programmables.....	92.693.286 €	
Engagement primaire .....	306.693.266 €	100 %
Engagements secondaires*	232.850.479 €	66,3%
Décaissement*	147.005.722 €...	63.1%

\* par rapport à l'engagement secondaire

La mise en œuvre de la coopération financière, avec pratiquement la totalité des ressources disponibles engagées (engagement primaire), est globalement positive. Les reliquats du 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> FED (environ 20M€) ne représentent que 4.5 % des ressources disponibles pour les deux protocoles financiers correspondants. La progression très satisfaisante des résultats financiers au cours de la période 2001/2002 n'est toutefois pas encore suffisante à rattraper les retards qui se sont cumulés dans le passé. Un effort très important demeure nécessaire pour ce qui concerne les programmes décidés en 2001 (environnement, santé, programme solaire et riziculture) alors que les appuis à la structuration de l'entretien routier, au sein de l'appui au PST, ne sont toujours pas mobilisés.

### 4.3 *Domaines d'intervention- Secteurs de concentration et hors concentration*

#### **4.3.1 Développement rural**

Sur les ressources du PIN 7<sup>ème</sup> FED, près de 30 millions, plus de 20%, ont été consacrés au développement rural.

#### **Sécurité alimentaire**

##### a) Résultats

Le dispositif de sécurité alimentaire du Mali est réputé parmi les plus performants de la sous-région. Il s'appuie sur le Programme de Restructuration du Marché Céréalière au Mali (PRMC), qui est intervenu pour la libéralisation du marché céréalière à partir des années 80. Le Système comprend l'Office de Produits Agricoles au Mali (OPAM) chargé de gérer le Stock de Sécurité Alimentaire (SNS) avec un stock physique de 35 000 Mt au maximum, renforcé par un Fonds (financier) de Sécurité Alimentaire (FSA) équivalant à la valeur d'importation d'environ 20.000 Mt, le Système d'Alerte Précoce (SAP) chargé du suivi de la situation agricole et alimentaire dans les zones à risque, l'Observatoire du Marché Agricole (OMA) chargé du suivi de l'évolution des prix des céréales sur les marchés, la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB) chargée de la mise en œuvre des recommandations du SAP. Il existe un Comité de coordination du Système de Sécurité Alimentaire.

Un Fonds Commun de Contrepartie (FCC) alimenté par les donateurs et le gouvernement du Mali, complète le dispositif.

#### b) Activités 7<sup>ème</sup> FED

La coopération européenne en matière de sécurité alimentaire est indissociable des programmes de promotion des filières agricoles notamment rizicole, d'augmentation de la production agricole et, plus globalement, d'amélioration des revenus et des conditions de vie en milieu rural.

Ces actions ont été menées conjointement aux programmes de restructuration de l'économie malienne et notamment du marché céréalier. Ainsi, la contribution communautaire a été la plus importante (nature et financière) des contributions des donateurs pendant les 4 premières phases du PRMC (1981-1996).

La contribution de la CE a été de 800.000 € sur la ligne budgétaire B-7 2000 au cours des exercices 2000 et 2001 du PRMC<sup>10</sup>. Cette allocation a permis de financer une série d'études visant à préciser les interventions du PRMC en fonction de l'évolution de la problématique de sécurité alimentaire. Le dispositif du PRMC, l'expansion régulière de la production et le soutien indirect via le PAM ont laissé espérer que la situation au Mali pouvait ne pas constituer une priorité pour la ligne budgétaire de sécurité alimentaire de la Communauté. Malheureusement la situation en 2002 a mis en évidence la fragilité du processus et la nécessité de l'appui constant des bailleurs de fonds, dont la Communauté, au soutien du PRMC.

### **La politique environnementale**

#### a) Résultats

En s'engageant à Rio en 1992 sur l'Agenda 21 et en ratifiant en 1995 la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CCD), le Mali a clairement manifesté sa volonté d'intégrer la dimension environnementale dans toutes ses politiques transversales et sectorielles.

Pour concrétiser cette volonté, le gouvernement malien a adopté en 1998 le Plan national d'action environnementale (PNAE) ainsi que neuf programmes d'action nationaux conformément à la convention contre la désertification. Cet ensemble, qui constitue la politique nationale de protection de l'Environnement (PNPE), est le fruit d'une large concertation des partenaires aux différents niveaux national, régional et local. Il concerne à la fois l'environnement rural, le milieu urbain et les institutions chargées de la gestion des problèmes environnementaux. Sa mise en oeuvre doit s'effectuer à travers les collectivités décentralisées qui sont appelées désormais à prendre en charge leur patrimoine notamment dans le domaine des ressources naturelles.

En mai 1999, le Ministère de l'Environnement a organisé une table ronde des bailleurs de fonds au cours de laquelle il a présenté un programme d'actions prioritaires. Parmi ces actions figurent la préservation et la gestion durable des ressources naturelles et la maîtrise des ressources en eau, la maîtrise énergétique, l'éducation et l'information environnementale, le suivi des conventions internationales. A cette occasion, le gouvernement a créé la Commission paritaire pour le financement de l'Environnement qui regroupe le gouvernement et les bailleurs de fonds. La mise en oeuvre de ce vaste schéma est demeurée jusqu'ici assez limitée, parfois morcelée en des actions encore trop spécifiques bien que de qualité, alors que le processus de décentralisation, malgré une forte sensibilisation des populations notamment dans le Nord, est encore trop fragile pour assumer pleinement la charge d'une politique complexe.

#### b) Activités 7<sup>ème</sup> FED

##### Lutte contre l'ensablement (7 ACP MLI 038)

Le Projet avait pour objectif de lutter contre l'ensablement des villes, des voies de communication, du fleuve Niger et des zones agricoles dans les régions de Tombouctou et Gao. Les actions ont été concentrées sur les sites prioritaires en matière d'ensablement notamment les villes de Tombouctou, Gourma-Rharous et Goundam ainsi que le long du fleuve Niger.

Le projet s'est achevé en 2001 après l'utilisation des derniers reliquats de financement. Les objectifs initiaux ont été atteints<sup>11</sup>. La réhabilitation de forêts classées a concerné principalement les forêts de Niafunké et de Kabara dans la région de Tombouctou, et a consisté en des semencements de doum et

---

<sup>10</sup> Voir p. 26 pour des détails sur les financements sur la ligne budgétaire B- 7 2000 « Sécurité alimentaire »

<sup>11</sup> 2.000 ha de dunes stabilisées, 420 ha de brises-vent, 3.800 ha de mise en défens, 960 ha de forêts classées, 630 ha de plantations de bois, 230 ha de vergers d'arbres fruitiers, etc.

d'autres espèces ligneuses<sup>12</sup>. Quant aux autres forêts classées, il s'est agi essentiellement de redélimitation, de gardiennage et de réalisation d'inventaires floristiques. Devant l'ampleur des phénomènes d'ensablement, tout au long des 800 km de la boucle du fleuve Niger entre Niafunké et Labezanga, et les dangers qui en découlent pour l'économie locale et la survie du fleuve lui-même, cette première phase du PLCE est poursuivie et amplifiée sur le 8<sup>ème</sup> FED.

#### c) Activités 8<sup>ème</sup> FED

##### Programme environnemental 8ème FED (8 ACP MLI 021)

Le programme s'inscrit directement dans le cadre du programme d'actions prioritaires. Ses trois volets constituent des instruments privilégiés pour la mise en œuvre des politiques sectorielles en rapport avec la préservation et la mise en valeur de l'environnement.

L'objectif de ce programme de 14 M€ est de contribuer à la lutte contre la désertification par la protection et la mise en valeur raisonnée et durable des ressources naturelles de la basse vallée du Niger et par une meilleure formation et information des jeunes générations, ce qui résume les trois objectifs spécifiques relatifs aux trois volets du Programme, à savoir :

- la lutte contre l'ensablement de la boucle du fleuve (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions),
- l'exploitation raisonnée des ressources ligneuses forestières pour l'approvisionnement en énergie des villes du delta intérieur et de la boucle du fleuve Niger (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions),
- la sensibilisation des jeunes générations à l'intérêt et au respect du patrimoine naturel par le système éducatif formel et non formel (suite du PFIE);

Le programme a vu une phase de démarrage difficile s'étaler sur 2001 et 2002 mais devrait être pleinement opérationnel en 2003.

#### **La politique dans le domaine de l'irrigation**

##### a) Résultats

La grande sensibilité du secteur agricole malien aux aléas climatiques et le fort potentiel irrigable dans le bassin du fleuve Niger ont incité les pouvoirs publics maliens à définir en 1999 une Stratégie nationale de développement de l'irrigation. La Stratégie met l'accent sur la maîtrise totale de l'eau compte tenu des évolutions climatiques récentes ainsi que du caractère aléatoire de la production et de la faiblesse des rendements.

Cette stratégie privilégie la maintenance participative des infrastructures ainsi que l'abandon des projets « clés en main ». L'implication des exploitants et du secteur privé est un objectif majeur de la politique d'irrigation actuelle. Elle se manifeste d'abord par une contribution des producteurs à l'investissement pour la réhabilitation ou la réalisation de nouveaux périmètres puis par une participation à l'entretien des infrastructures.

Lors de sa déclaration de politique générale de décembre 1997, le gouvernement avait annoncé un objectif d'aménagement de 30.000 ha en maîtrise totale de l'eau au cours de la période 1998-2002 soit 6.000 ha par an. Cet objectif a été accru à 50.000 ha pour la période 2002-2007 lors de la déclaration de 2002.

##### b) Activités 7<sup>ème</sup> FED

##### Valorisation des Ressources en Eau de Surface – VRES II ( 7 ACP MLI 078)

Le projet du VRES en 5<sup>ème</sup> Région a démarré en juin 1989, suite aux sécheresses des années 70 et 80, sous financement 6<sup>ème</sup> FED (6,5 M€). Ce programme s'est achevé en juin 1995 et le VRES II (7 ACP MLI 078, 4,3 M€), qui a couvert la période 1995-2001, a permis l'aménagement de 1300 ha de périmètres irrigués par maîtrise totale de l'eau.

Le projet finance l'exécution de petits périmètres irrigués par pompage dans le fleuve. Les travaux sont exécutés par les populations bénéficiaires qui ne sont pas rémunérées. Le projet fournit le petit matériel de chantier ainsi que les intrants agricoles pour une campagne agricole. L'assistance technique aux populations (réalisation des travaux, techniques agricoles, etc.) est assurée par des ONG ou bureaux

---

<sup>12</sup> Voir p.27, projet de gestion de la forêt de Ségué financé sous ligne budgétaire B- 7 6200 « Environnement »

d'études. Les villages se sont érigés en associations pour exécuter des services groupés et régler les conflits qui pouvaient émerger.

#### c) Activités 8<sup>ème</sup> FED

##### Valorisation des Ressources en Eau de Surface - VRES III (7 ACP MLI 127 et 8 ACPMLI 019)

La troisième phase du VRES porte sur l'extension du projet sur le reste de la 5<sup>ème</sup> région du Mali (Mopti) le long du fleuve Niger et de ses affluents et défluent. 1.200 ha de périmètres irrigués sont réalisés par les bénéficiaires avec l'appui technique et financier du projet. Celui-ci continuera à sous-traiter les activités à des opérateurs (bureaux d'étude, ONG, consultants et services techniques).

L'accent est mis sur l'organisation des producteurs ainsi que leur formation (alphabétisation, formation en gestion et autres formations jugées utiles pour le développement social des communautés concernées). Toutes les actions visent à une plus grande responsabilisation et autonomisation des organisations paysannes. Le projet appuiera la mise en place d'une structure de micro-finances pour faciliter le financement de la campagne agricole et d'un réseau de mécaniciens pour la maintenance des motopompes.

#### d) Intégration des questions transversales

Avec la mise en œuvre du projet, les femmes et les enfants bénéficient des périmètres irrigués dans le cadre du VRES. Les femmes disposent de décortiqueuses pour le traitement du riz ; les jeunes sont formés comme artisans locaux pour la transformation du bois d'eucalyptus planté dans les périmètres irrigués.

### Agriculture

#### a) Résultats

L'agriculture est fondamentale pour le Mali, faisant vivre près de 75 % de la population. Elle lui rapporte près 50% du revenu national et 25% des revenus d'exportation grâce au coton, à l'élevage, aux fruits et légumes. Depuis le début des années 80, le monde rural vit une profonde mutation. Très administré et encadré, le développement de ce secteur était entravé par d'importantes contraintes à la fois organisationnelles, institutionnelles, économiques et techniques. La libéralisation du secteur agricole a eu un impact positif sur l'agriculture, contribuant ainsi à l'augmentation des niveaux de production et de rendement.

En 2001, le Gouvernement a actualisé son plan directeur du développement agricole de 1992, sur la période 2000-2010. Le plan maintient le rôle moteur de l'agriculture comme base de la croissance économique mais intègre un plan d'action marqué par la décentralisation en cours, l'intégration sous-régionale et les politiques sectorielles.

#### b) Activités 8<sup>ème</sup> FED

##### Programme d'appui à la filière Riz (8 ACP MLI 019)

Le 8<sup>ème</sup> FED a posé la riziculture irriguée comme une priorité. Néanmoins, les acquis et les progrès accomplis dans la filière rizicole malienne grâce, entre autres, aux financements européens (rendements, volumes produits, surfaces réhabilitées, restructuration de l'Office du Niger, etc.) ont amené à redéfinir les objectifs en privilégiant le marché et les avantages économiques du riz malien .

Au cours de l'année 2001, une convention de 16 M€ a été signée entre l'Ordonnateur national et la Commission européenne. Plusieurs actions sont en phase de mise en oeuvre :

- VRES III qui a démarré en mars 2002
- programme de recherche-action au niveau de la zone de l'Office du Niger dont l'élaboration est réalisée par l'IER
- l'étude de faisabilité du système d'information avec l'élaboration des termes de référence par l'APCAM
- le dispositif de gestion et de suivi informatique des infrastructures au niveau de l'Office du Niger dont le projet est disponible et devrait être présenté pour financement.
- les travaux de réhabilitation de 1250 ha du casier de Bokoy Wéré II à l'office du Niger qui seront précédés par l'actualisation de l'avant projet détaillé de l'aménagement.

### **La coopération européenne dans le secteur cotonnier**

Les conditionnalités du programme « élevage » 8<sup>ème</sup> FED n'étant pas réalisées, la Commission a proposé de réorienter les € 6 millions initialement prévus pour ce programme pour atténuer les conséquences de la crise cotonnière en 2002 (appui à la politique budgétaire de soutien du prix producteur). Dans la note au Comité du FED pour sa 358<sup>ème</sup> réunion le 7 février 2001, la Commission a proposé d'augmenter le plafond de la convention d'ajustement structurel n° 6182/MLI de 6 M€ (8-MLI-009) et de subordonner leur décaissement à plusieurs mesures du plan. Les conditions ayant été remplies, le paiement a été effectué en 2001.

Par ailleurs, le contrat cadre (projet 7 ACP MLI 107) aura permis de soutenir la Mission de réforme du secteur en finançant plusieurs expertises dont les modalités de fixation du prix au producteurs.

### **Micro-réalisations**

#### a) Résultats

Le programme de micro-réalisations vise une amélioration des conditions de vie des populations du Nord du Mali (régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal ) qui ont souffert d'une décennie de guerre. Ce programme appuie la réalisation d'infrastructures de base en matière d'hydraulique villageoise et agropastorale, d'infrastructures socio-sanitaires, économiques et routières.

Il intervient, suite à des demandes provenant expressément des bénéficiaires directs (groupements, fractions, associations, communes...) avec l'appui des autorités locales. Les études préalables sont entièrement prises en compte par le programme, mais les travaux sont financés seulement à hauteur de 80% (condition d'une participation financière et/ou main- d'œuvre et/ou matériaux de construction à hauteur de 20% des coûts). A ce jour, le PMR a permis la réalisation de 180 micro-réalisations et bénéficie d'une réputation considérable dans ces zones d'intervention.

Les activités sont réalisées par des opérateurs privés : bureaux d'études pour les études et la surveillance des travaux ; entreprises ou des ONG pour les travaux.

#### b) Activités 8<sup>ème</sup> FED

##### **Quatrième Programme de Micro-réalisations PMR IV (8 ACP MLI 008)**

Le PMR IV (7.7 M€) se base sur l'expérience des trois programmes précédents, financés dans le cadre du 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> FED. Sa stratégie d'intervention a été ajustée au contexte actuel par :

- Une adaptation progressive au contexte institutionnel de décentralisation administrative, notamment la création des communes ;
- Un recentrage géographique afin de faire face aux besoins urgents des populations dans le Nord après les années de rébellion ;
- Une facilitation de la transition urgence-développement ;
- Une concentration sectorielle dans le domaine de l'hydraulique.

Il s'agit de réalisations de petites infrastructures rurales et socio-économiques à la demande des populations bénéficiaires, dont les prestations sont sous-traitées à différents opérateurs.

Le programme est actif à partir de 1999. Les deux premiers devis programmes ont permis de financer 115 petits projets élaborés à l'initiative des collectivités locales pour un montant global de 3.4 M€. Les interventions concernent aussi bien l'agriculture, l'hydraulique humaine et pastorale, que les infrastructures socio-sanitaire et économique, le désenclavement. Des ressources importantes sont toutefois encore disponibles. Le programme, qui s'intègre progressivement à l'évolution de la déconcentration, doit renforcer les cadences d'instruction et de mise en œuvre des actions.

### **4.3.2 Entretien routier et désenclavement**

#### a) Résultats

En attendant la définition du second plan sectoriel transport (PST2), attendue pour 2003, la politique du gouvernement est basée sur la déclaration de politique générale de 1993 et le projet sectoriel de transport (PST1) de 1994, révisé en 1998. En ce qui concerne le volet du transport routier, qui concerne plus particulièrement l'aide communautaire, les principales réformes envisagées par le PST1 sont :

- la mise en place et le fonctionnement effectif de l'autorité routière en tant que fonds routier autonome
- l'établissement d'une agence routière capable de gérer le réseau routier - l'Ageroute -, ainsi que la restructuration de la direction nationale des transports (DNT)
- un accroissement significatif de la part du secteur privé dans l'entretien routier
- le développement d'une stratégie de développement du transport rural

L'ensemble de ces réformes est actuellement développé même si des retards ont pu être observés dans leur mise en œuvre, en particulier pour ce qui est de l'entretien routier.

Le programme adopté pour le développement des infrastructures routières vise le désenclavement intérieur et extérieur du territoire malien, avec des considérations économiques et sociales : il s'agit principalement de désenclaver les zones de production agricoles et minières, les zones urbaines mais aussi de contribuer au renforcement de l'unité nationale.

Par ailleurs, le désenclavement extérieur requiert des corridors internationaux nécessitant d'importantes actions de réhabilitation et des entretiens courants. L'autorité routière qui vient d'être créée devra y faire face à l'aide des ressources générées à partir de taxes sur le carburant, sur les charges à l'essieu et des péages. L'objectif qualitatif du programme d'infrastructures routières est d'augmenter considérablement l'efficacité du réseau routier.

La crise ivoirienne (70% des mouvements de marchandise ont lieu avec la Côte d'Ivoire) met particulièrement en évidence la fragilité des infrastructures actuelles et consolide le rôle central que joue l'aide communautaire pour l'ouverture des couloirs alternatifs d'accès à la mer. En particulier l'ouverture de l'axe Bamako – Kayes, fin 2003, contribuera partiellement à atténuer la dépendance, pour le secteur des transports, de la route ivoirienne en permettant un accès en toute saison au port de Dakar au Sénégal. Par l'apport des ressources du 9<sup>ème</sup> FED seront réalisés, en plus de l'accès au port de Conakry, les axes reliant la Mauritanie et le Niger.

#### b) Activités 7<sup>ème</sup> FED

Depuis 1993, la Commission appuie régulièrement le PST et la réduction de l'enclavement par les infrastructures a été un des objectifs du 7<sup>ème</sup> FED.

Dans le cadre du projet d'appui au programme de réhabilitation et d'entretien des routes prioritaires (7 ACP MLI 080 + 7 RPR 386), les activités réalisées ont été les suivantes :

- Ségou-Faramana (270km)
- Ouan-Sévaré (110km) : Travaux entreprise SATOM. Clôturé en 2000.
- Diéma-Didiéni (174km) : Travaux Impregilo (route en terre moderne)

Pour les études, plusieurs axes ont été retenus :

- Kayes-Sandaré-Diéma
- Diéma-Nioro
- Tombouctou-Tonka-Diré
- Sévaré-Bandiagara
- Bamako-Kati-Didiéni

Assistance technique :

- Assistance technique à la Direction Nationale des Travaux Publics

L'ensemble du programme (hormis un contentieux avec l'entreprise ayant réalisé l'axe Diéma – Didiéni) est achevé. Dans le cadre de la procédure des bons offices la Commission a pris en charge les expertises nécessaires à la solution du contentieux qui permettra de clôturer définitivement le projet. Un reliquat d'environ 7 M€ est attendu.

Par ailleurs, le projet de bitumage de la route Miyou-Macina (60km), 3,9 M€, dernier investissement financé sous le 6<sup>ème</sup> FED, s'est achevé en juin 2001, la réception définitive est prévue pour avril 2003.

#### c) Activités 8<sup>ème</sup> FED



La programmation du 8<sup>ème</sup> FED a amplifié la coopération dans le secteur des infrastructures routières, par la poursuite du désenclavement intérieur et extérieur, et la sauvegarde et l'amélioration des réseaux existants.

Le budget réservé pour ce secteur sous le 8<sup>ème</sup> FED s'élève à 101 M€ (8 ACP MLI 06).

Pour les travaux, quatre axes sont concernés par un financement du PIN 8<sup>ème</sup> FED :

- Bitumage route Sévaré-Bandiagara, 60 km (5.45 M€) : la réception définitive des travaux, effectués par CSE, est en cours.
- Bitumage route Bamako-Didiéni, 165 km (24.50 M€) : le marché de travaux a été notifié à l'entreprise Colas en août 2001 pour une durée de 18 mois pour le lot 1 (19km) et 24 mois pour le lot 2 (78km) et le lot 3 (63km). Les travaux du lot 1 sont achevés et seront réceptionnés provisoire en février 2003, les travaux des lots 2 et 3 sont achevés à 75% et la réception provisoire est prévue au plus tard pour le mois d'août 2003.
- Bitumage route Kayes-Sandaré-Diéma, 274 km, (48.4 M€) :
  - Tronçon Kayes-Sandaré : Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise CSE en août 2001 pour une durée de 28 mois d'exécution, les travaux sont en cours et 30% des travaux sont achevés.
  - Tronçon Sandaré-Diéma : Le marché de travaux a été notifié à l'entreprise Razel en août 2001 pour une durée de 28 mois d'exécution, les travaux sont en cours et 35% des travaux sont achevés.
- Route Tombouctou-Goundam-Tonka, bretelle Diré, 156 km, (10.6 M€) : le dossier d'appel d'offres pour les travaux a été lancé le 5 février 2003 avec une remise des offres prévue le 19 mai 2003. La remise des offres pour la surveillance et le contrôle aura lieu le 17 avril 2003.

Pour les études, ont été retenues pour ce projet 8<sup>ème</sup> FED :

- les études pour la création et la mise en place d'une agence d'exécution des travaux d'entretien routier (Ageroute) dont la mise en place effective est prévue pour fin 2003.
- les études pour la route Kayes-Kidira (travaux financés sur PIR 8<sup>ème</sup> FED)

Assistance technique :

- Appui institutionnel au maître d'œuvre par une AT longue durée, mise en place auprès de la Direction Nationale des Travaux publics (DNTP)

Après les lenteurs de la phase de démarrage, les travaux ont avancé à un rythme soutenu et seront terminés dans les délais contractuels. Toutefois le retard pris dans la finalisation des études de l'axe Tombouctou – Tonka comportent la nécessité de proroger la durée de la convention de financement, la période de garantie de ce dernier tronçon se situant au delà de la durée de validité des accords actuels.

L'appui aux aspects institutionnels du PST, notamment de l'entretien routier, demeure en souffrance. Malgré les avancées significatives de la politique nationale (restructuration du Ministère, mise en œuvre de l'Autorité Routière, privatisation de l'entretien, début du contrôle de la surcharge, etc.), l'étude de l'Agence des Routes n'est toujours pas finalisée et la programmation de l'entretien encore faiblement définie.

Fin 2002 toutefois, l'Autorité routière, créée en juillet 2001 en tant qu'établissement autonome et dont les ressources seront générées par le recouvrement total ou partiel du coût d'usage des infrastructures, a définitivement mis fin à l'entretien en régie administrative, les travaux étant, depuis juin 2002, à 40% exécutés à l'entreprise (l'objectif de 100% sera atteint en 2004). En attendant la création de l'Ageroute, dont les études sont en cours, la maîtrise d'œuvre est assurée par l'AGETIER, comme agence d'exécution. Il est par ailleurs prévu que, à l'horizon de 2010, l'Autorité routière, qui bénéficie actuellement d'une subvention budgétaire d'environ 5Mia de F. CFA pour l'entretien du réseau prioritaire de +/- 9.000 Km, soit entièrement financé par les ressources propres (RUR).

Le contexte politique, avec le roulement de quatre ministres en deux ans, et le faible apport de la délégation à la conceptualisation des études ont pu être, en partie, des facteurs défavorables à la gestion et au suivi de cette situation. Le dynamisme imprimé par le nouveau Ministre permettra en 2003 de progresser plus rapidement et de concrétiser les études en préparation (Agence, modalités de prélèvement d'une redevance routière, pesage) Une implication forte de l'aide communautaire dans la préparation du

prochain PST II est également prévue (revue des dépenses sectorielles, programmation des investissements, etc..).

### **4.3.3 Appui au processus de décentralisation**

#### a) Résultats

La stratégie mise en œuvre jusqu'à une période récente par la Mission de Décentralisation et des réformes institutionnelles (MDRI) puis actuellement, par la Direction Nationale des Collectivités Territoriales (DNCT) et le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI), porte sur les grands axes suivants :

- création des collectivités territoriales : 682 communes rurales, qui se sont ajoutées aux 19 communes urbaines déjà existantes, 49 cercles et 8 régions ;
- élaboration du dispositif juridique et institutionnel définissant notamment les compétences et les responsabilités de chaque type de collectivité et les modalités de transfert des compétences et des ressources;
- redéfinition du paysage institutionnel au niveau de l'administration publique (rôle et missions de l'Etat et des services publics), de la société civile, de la justice, etc.
- formation des élus et des agents des collectivités ;
- élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation et d'information ;
- élaboration et mise en œuvre d'un dispositif d'appui au développement des collectivités territoriales (conseil, appui financier).

#### b) Activités 8<sup>ème</sup> FED

##### Appui au démarrage des communes (8 MLI 012)

Le programme 8<sup>ème</sup> FED est prévu sur 5 ans pour un montant total de 39 M€ et porte sur deux axes majeurs :

- le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage des communes par l'appui à la mise en place d'un réseau de centres de conseil communaux (CCC) apportant un appui dans la définition des plans de développement communaux, l'élaboration de projets et la recherche de prestataires et de financements, le conseil et l'appui à la gestion communale ;
- Une contribution au dispositif d'appui financier aux communes avec une participation au Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) et à son dispositif de gestion l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) dont l'objectif principal est de mettre des fonds à la disposition des communes pour réaliser des projets d'investissement à caractère administratif, social, économique ou culturel.

Cette contribution est de loin la plus importante parmi l'ensemble des apports financiers extérieurs au processus de décentralisation. Au cours de 2001 et 2002, deux premières années du programme, les principaux résultats obtenus ont été :

- la mise en place effective du réseau des CCC (dont 16 sur 46 sont financés par le 8<sup>ème</sup> FED) et le démarrage de leurs activités de conseils ; les 46 CCC sont opérationnels et pratiquement toutes les communes ont présenté leurs plans de développement ;
- la poursuite des activités de la Cellule de Coordination Nationale (CCN) qui a pour rôle d'animer, de piloter et de procéder au suivi du réseau des CCC ; mise en place en 2000 et entièrement financée par le programme ;
- La mise en place du FICT et de l'ANICT. Un protocole régissant les financements FED a été établi et signé en mai 2001 entre l'Ordonnateur national et le Directeur Général de l'ANICT. Près de 9 M€ ont été versés à l'ANICT pour les premiers équipements, le fonctionnement de l'ANICT mais surtout pour les investissements des collectivités sur base des dossiers de financement présentés par les communes (plus de 500 dossiers en traitement fin 2002).

Le programme suit une mise en œuvre très satisfaisante et sera reconduit sur le 9<sup>ème</sup> FED en parallèle avec une intervention au niveau de la région (mise en place éventuelle de droits de tirage), et la mise en place de la déconcentration qui doit accompagner le transfert des compétences.

### Programme d'Appui à la Coordination des Actions d'urgence et de Développement (8 MLI 004 -7 MLI 131)

Ce programme prévu sur 5 ans (1998-2003, 2.2 M€) vise à appuyer les assemblées régionales des régions du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) afin d'assurer leur rôle de coordination des actions de développement et d'appuyer le développement régional.

Après un démarrage difficile suite à des problèmes de sécurité et à la constitution tardive des assemblées régionales, le programme a, au travers de la mise en place de trois cellules régionales, les a activement appuyées par un apport méthodologique (élaboration des plans de développement, analyses de cas et études) et des interventions ciblées permettant d'initier d'autres formes de coopération (coopération décentralisée avec les régions d'Europe). Un important volet formation a offert aux membres des assemblées la possibilité de bénéficier d'un renforcement de capacités.

Le programme, complètement décentralisé dans sa gestion par cellules, est relativement unique car étant le seul d'envergure à appuyer directement les régions. Le Gouvernement a demandé une reconduction du PACAD sous le 9<sup>ème</sup> FED et son extension à d'autres régions (un montant de 8 M€ est prévu dans le DSP Mali pour le financement d'un PACAD II). Le programme sera évalué en 2003 en vue de finaliser l'instruction du nouveau programme à l'automne 2003.

#### **4.3.4 Appui au secteur santé**

##### a) Résultats

En décembre 1990, le Mali s'est engagé dans une réforme du secteur de la santé s'appuyant sur les expériences réalisées dans le cadre de l'Initiative de Bamako (IB) qui avait pour objectifs l'amélioration des performances du système de santé et de son accessibilité.

Cette réforme s'est traduite en 1997, par l'élaboration par le gouvernement malien d'un Plan décennal de développement sanitaire et social (PDDSS, 1998-2007), visant à « l'amélioration de l'état de santé des populations afin de leur permettre de participer au développement économique et social du pays » et le Programme de développement sanitaire et social (PRODESS), première phase de réalisation du PDDSS (1998-2002).

Le Programme est articulé en six objectifs principaux :

1. la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux principales maladies
2. l'extension de l'accessibilité géographique et financière de l'ensemble de la population à des services sociaux et de santé de qualité
3. la lutte contre les exclusions
4. la mobilisation sociale en faveur de la santé
5. la promotion de mécanismes alternatifs de financement
6. le développement des ressources humaines.

L'ensemble des partenaires au développement, dont la Communauté par le biais de l'aide budgétaire, appuie ce programme qui repose sur une concertation et un partenariat de qualité, l'une des principales caractéristiques du PRODESS étant sa mise en œuvre par les structures permanentes du Ministère de la Santé.

La Commission européenne a ainsi mis en place en janvier 2001, en complément de son appui aux secteurs sociaux dans le cadre de l'appui budgétaire<sup>13</sup>, un Programme d'appui au secteur de la santé dont les activités s'insèrent pleinement dans le cadre du PRODESS.

Malgré des besoins importants dans le secteur, la contribution de la Commission souffre d'un faible taux d'exécution qui s'explique, entre autres, par la capacité limitée du Ministère de la Santé à absorber les aides extérieures. La faiblesse de la structure administrative du Ministère, la multiplicité des centres de dépense, la faible monétisation du monde rural, la quasi inexistence d'un secteur bancaire, support indispensable aux transferts des fonds, l'éparpillement du programme dans nombreuses actions complexes, participant toutes de l'approche sectoriel mais peu intégrées entre elles, sont en partie à l'origine de ces difficultés. Globalement, l'analyse communautaire relève que le PRODESS lui-même souffre de certaines contraintes : difficultés de coordination des différents intervenants, faible capacité

---

<sup>13</sup> cf. infra "Soutien aux politiques d'appui budgétaire" page 24

d'absorption des ressources financières, persistance de nombreux problèmes liés à l'accessibilité, à l'offre et à la qualité des services, ainsi que des rigidités socioculturelles qui empêchent les changements de comportement.

#### b) Activités 7<sup>ème</sup> FED

Les activités réalisées dans le cadre du soutien de la CE à la mise en œuvre du programme sectoriel ont été les suivantes :

- Le Programme VIH/SIDA (7.ACP MLI.86) visant à sécuriser la transfusion sanguine et à sensibiliser les populations rurales avec un appui au Centre National de Transfusion Sanguine et la réalisation d'une série télévisée en 6 épisodes. Il en est ressorti un bilan très positif sur la pertinence et l'efficacité du programme le Programme.
- Le Programme santé 7ème FED (7.ACP MLI.034) avec comme objectif d'accroître la performance du système de santé en améliorant la couverture sanitaire. Comprend comme activités la réhabilitation et l'équipement de centres de santé de cercles, une assistance technique à la politique du médicament par la mise en place d'un schéma directeur des médicaments génériques et l'appui au renforcement institutionnel.

#### c) Activités 8<sup>ème</sup> FED

- Programme d'appui au secteur de la santé (8 ACP MLI.18) : Ce programme a pour objectif d'améliorer les capacités institutionnelles du Ministère de la santé et de contribuer à l'amélioration de l'accès à des soins de qualité. Il prévoit certaines activités s'inscrivant dans le cadre du PRODESS ou s'adressant au secteur privé.

Deux axes principaux :

- amélioration de la qualité des soins dans les secteurs public et privé
- amélioration de la gestion et de l'organisation des services : assistance technique à la Direction nationale de la santé, appui au sous-secteur pharmaceutique, à la mise en place d'une politique des ressources humaines et appui à la restructuration de l'IOTA.

L'appui aux cercles aussi prévu dans le cadre de ce programme s'inscrit dans l'approche de « district sanitaire » et vise à améliorer l'accessibilité aux soins qui était un des objectifs de l'Initiative de Bamako.

#### d) Intégration des questions transversales

En dépit des recommandations du Ministère de la santé et de la prise en compte dans le PDDSS de l'approche genre, beaucoup reste à faire dans le domaine. Le dernier Comité de suivi du PRODESS de juillet 2002 a rappelé la nécessité de prendre en compte la notion de genre pour la consolidation des acquis.

Le programme 8 ACP MLI 018 vise des objectifs globaux dont les retombées sont importantes pour la santé de la femme et de l'enfant. En ce sens, les femmes et les enfants seront les premiers bénéficiaires des améliorations attendues du programme.

### **4.3.5 Hors concentration**

#### 4.3.5.1 Appui à la politique culturelle

##### a) Résultats

La politique culturelle malienne, définie en 1993, cherche à favoriser le développement d'une culture reflétant les valeurs de la société malienne ; à veiller à la promotion de la protection nationale des œuvres artistiques et culturelles, à la protection, à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel et artistique et à organiser des manifestations artistiques nationales et internationales.

La mise en œuvre de cette stratégie a été précisée en 1997 et en mars 2000 une nouvelle impulsion a été donnée à l'action culturelle sous la forme d'un Plan d'action du Ministère de la Culture (2000-2002).

L'appui de la Commission a contribué à la mise en place d'un Programme d'appui à la politique culturelle (PAPCM), traduction au niveau opérationnel du Plan d'action, afin de répondre aux attentes de l'Etat et du secteur privé, à travers la mise en œuvre de deux volets d'activités :

- un volet institutionnel comprenant l'ensemble des actions sous la maîtrise d'œuvre du Ministère de la Culture, soulignant le rôle de l'Etat dans l'aménagement du cadre politique, juridique et institutionnel pour la dynamisation du secteur culturel.
- un volet PSIC pour la mise à disposition d'un fonds d'appui aux opérateurs du secteur culturel, palliant ainsi à la faiblesse actuelle du système de financement privé.

Globalement, des résultats fort intéressants sont notables et des signes de la dynamisation du cadre du secteur culturel sont aujourd'hui perceptibles : statut des établissements culturels, répartition des rôles entre l'Etat et les autres acteurs culturels, dialogue intra et inter-acteurs, expertises locales d'appui et la créativité.

#### b) Activités 8<sup>ème</sup> FED

Les activités réalisées dans le cadre du soutien de la CE à la mise en œuvre du programme sectoriel ont été les suivantes :

Programme d'appui à la politique culturelle du Mali (8 ACP MLI 014, 4.8 M€): vise à contribuer à l'amélioration de l'environnement dans lequel opèrent les acteurs culturels tant publics que privés, à stimuler et dynamiser la création culturelle.

Le Programme comporte comme principales composantes :

- Dialogue/vision, sous forme d'ateliers / forums
- Appui au patrimoine: extension du Musée national, création de 3 musées régionaux (Sikasso, Bandiagara et Djénné) et équipement du Palais de la Culture.
- Appui à la créativité comprenant l'appui au cinéma, manifestations culturelles et l'exposition inaugurale du Musée national.
- Appui aux initiatives culturelles décentralisées (Fonds PSIC)  
Ce programme connaît un niveau globalement satisfaisant d'exécution, plus spécifiquement en ce qui concerne le volet PSIC et la réhabilitation du Musée national.

Les activités dans le secteur culturel prévues sous le 9<sup>ème</sup> FED se baseront sur l'évaluation du programme du 8<sup>ème</sup> FED mais elles devraient reprendre la composante PSIC, un appui institutionnel au Ministère de la Culture ainsi qu'un appui aux structures ayant déjà bénéficié d'un soutien de la Commission européenne.

#### c) Intégration des questions transversales

Le Programme 8 ACP MLI 014 ne fait aucune mention expresse à l'approche genre. Toutefois, la prise en compte de l'égalité des chances est faite de manière informelle au niveau du PSIC.

#### 4.3.5.2 Appuis institutionnels

La fonction d'Ordonnateur National est assurée au Mali par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI).

Faisant suite à un premier programme de 1995 à 1998, le projet d'appui à l'Ordonnateur National du FED (CONFED) est né d'un besoin de renforcement des capacités de gestion de l'aide européenne par le gouvernement du Mali (1.800.000€ sur les ressources du 7<sup>ème</sup> FED)

L'objectif général des projets était de contribuer à maximiser la capacité d'absorption des ressources et à accroître l'efficacité et l'efficience de l'aide mise à la disposition du Mali par la Commission européenne, l'objectif spécifique étant d'améliorer l'efficacité des services de l'ON dans le rôle de programmation, de gestion et de suivi des projets et programmes financés par le FED.

Le moyen retenu pour la mise en œuvre de cette intervention était la mise en place d'une Cellule d'appui à l'Ordonnateur National, la CONFED, Cellule dont le fonctionnement et l'organisation ont été revus à la baisse au cours de l'exécution des programmes.

A ce jour, la CONFED, formée d'une équipe de cinq cadres, assure dans de bonnes conditions les appels d'offres et les paiements relatifs aux projets et programmes engagés, lesquels sont en fort accroissement. En ce sens la CONFED facilite la gestion de l'aide de la CE et contribue à en maximiser l'efficience et

l'efficacité, malgré le travail lourd de contre vérification dans lequel s'implique la Délégation de la Commission européenne (DCE).

Prorogé jusqu'à fin 2003, le projet sera prochainement évalué pour préparer sa poursuite prévue dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED

L'appui institutionnel à l'intégration régionale (1.850.000 € - 8 ACP MLI 007), prorogé de douze mois, doit prendre fin en août 2003. Ce projet a comme objectif de mettre à la disposition du Mali les ressources nécessaires en vue d'informer et de sensibiliser les différentes couches socio professionnelles sur les enjeux et défis de l'intégration sous-régionale et de l'UEMOA afin de mieux les impliquer dans le processus et de renforcer les capacités nationales tant de l'administration que du secteur privé. Tout au long de la période sous revue le projet a développé une série des séminaires et des formations qui ont contribué à faire du Mali un des pays les plus en avance dans l'application des décisions communautaires et de l'implication des acteurs non étatiques et non étatiques dans le processus de l'intégration sous-régionale. Placé désormais au sein du nouveau département de L'intégration régionale et des maliens de l'extérieur, le projet développe une réflexion autour du « Concept de Pays frontières » et l'implication des femmes des zones rurales transfrontalières dans le processus d'intégration.

### **4.3 Soutien aux politiques d'appui budgétaire**

Depuis 1991, la CE apporte un soutien financier important aux programmes d'ajustement structurel du Mali et six programmes d'appui ont déjà permis d'aider ce pays dans ses efforts de redressement. L'appui budgétaire macro-économique est accordé afin de soutenir les réformes structurelles permettant d'assurer la viabilité des politiques de croissance et d'équité. Ces réformes doivent contribuer à améliorer la stabilité macro-économique, consolider les grands équilibres macro-économiques, favoriser la mobilisation et la productivité des ressources de production, le degré d'ouverture et de concurrence, l'étendue et l'application du cadre légal dans lequel opère l'économie nationale.

L'intervention de la CE peut se résumer en trois axes :

- Le soutien aux orientations sectorielles des dépenses publiques vers des objectifs sociaux et de réduction de la pauvreté dans le cadre de la mise en œuvre du CSLP.
- L'appui aux réformes visant à la structuration et au renforcement des finances publiques avec une plus grande rigueur dans la gestion, une plus grande transparence dans la préparation, l'exécution du budget, une plus grande efficacité de la dépense publique.
- Le soutien aux politiques macro-économiques en vue de créer les conditions d'un environnement plus favorable à l'investissement privé et d'une meilleure contribution du secteur privé au développement économique et social, y compris en ce qui concerne les partenariats régionaux (UEMOA et CEDEAO).

Au titre du 8ème FED, l'aide budgétaire s'est traduite par trois programmes totalisant 92M€.

- Le premier programme d'ajustement structurel (1998/99; 29,4M€) a servi à sécuriser certaines dépenses de santé, d'éducation et d'entretien routier.
- Le deuxième programme (1999/00; 37M€) a apporté un soutien à la balance des paiements notamment par le versement de tranches liées à l'entrée en vigueur de l'Union douanière UEMOA et à l'éligibilité du Mali à l'initiative PPTE
- Le troisième programme (2002/2003; 25,76M€) a permis de poursuivre l'appui budgétaire, avec également une tranche liée à l'éligibilité du Mali à l'initiative PPTE.

Le PAS 1999-2000 a inauguré une nouvelle approche d'appui budgétaire, non ciblé, dont le montant varie en partie en fonction d'indicateurs sélectionnés dans le secteur de la santé. Cette nouvelle approche a permis un décaissement plus rapide, mais a souligné les résultats médiocres dans le domaine de la santé, entraînant un déblocage très inférieur au montant maximum prévu (37%). Ceci a permis de souligner auprès des autorités maliennes l'attention que portait la CE aux résultats concrets de la politique menée et d'engager un dialogue fructueux. Cette approche vise ainsi à concourir à l'amélioration de l'ensemble de la politique de gestion financière de l'Etat et à son efficacité dans les secteurs prioritaires retenus.

Le programme en cours (8ACP-MLI 29/30) suit la même approche en modifiant quelques éléments de mise en œuvre (plus grande progressivité de la liaison entre indicateurs et montant des décaissements, renforcement des audits portant sur l'ensemble des secteurs prioritaires dans le but de contribuer au renforcement de la gestion financière). Il s'agit d'apporter un soutien aux différents volets de réduction de la pauvreté, avec en particulier l'instauration d'un environnement macro-économique stable (réduction du déficit budgétaire); l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre publique en services sociaux (éducation/santé); l'amélioration de l'efficacité du cadre institutionnel des différentes politiques de lutte contre la pauvreté (meilleure cohérence des actions des différentes structures économiques et techniques qui ont la charge de la gestion du développement).

Dans ce cadre, l'appui budgétaire est mobilisé en deux tranches principales : première tranche de 15 M€ (incluant le bonus HIPC 2001) décaissée dès la signature de la Convention de financement (déc.2002) et deuxième tranche d'un montant maximal de 9 M€, et dont le décaissement est prévu au deuxième semestre 2003.

Le montant final sera lié aux performances des politiques en matière de gestion budgétaire, de santé et d'éducation et le décaissement sera effectué suite à une revue des résultats dans chaque domaine par rapport aux objectifs de réalisation. Les indicateurs sont ceux qui sont définis dans le cadre du CSLP final<sup>14</sup>.

#### **4.4 *Autres instruments***

##### **4.4.1 Banque Européenne d'Investissement**

Les interventions de la Banque au Mali durant 2001 et 2002 ont été concentrées sur le secteur cotonnier et s'inscrivent dans le cadre des réformes engagées dans ce secteur depuis le début des années 2000. Il s'agit, d'une part, d'un prêt de 2 M EUR en faveur de Kafo Jiginew, une institution de microfinance réputée, en vue de participer à un programme pilote de financement des intrants cotonniers devant favoriser une maîtrise accrue par les producteurs de la fourniture des services dont ils ont besoin. Les résultats enregistrés au terme de la première campagne cotonnière concernée par ce programme sont satisfaisants et laissent augurer de la réalisation des objectifs de croissance et de diversification de l'institution. La seconde intervention, d'un montant de 3,7 M EUR concerne la réalisation d'une unité complète de filature de coton dans la périphérie de Bamako, en cofinancement avec des banques commerciales maliennes et en partenariat avec des investisseurs maliens, européens et africains. La mise en production de cette unité, initialement prévue pour mi-2003 est à présent prévue pour début 2004, en raison de l'impact sur le planning de la crise ivoirienne.

Les récents développements intervenus en matière de réforme des secteurs clés des infrastructures de production devraient permettre une intensification à court terme des interventions de la Banque, notamment dans le secteur des transports avec la mise en concession du chemin de fer Dakar-Bamako et dans le secteur de l'énergie où la société Energie du Mali envisage un important programme d'investissements dont le financement devrait être assuré par les principaux bailleurs de fonds institutionnels et les banques commerciales. La Banque envisage également la mise en place d'une ligne de crédit en faveur des principales banques commerciales en vue de favoriser le financement d'investissements privés et petite et moyenne dimension.

##### **4.4.2 Coopération régionale**

###### **Appui au secteur privé**

Au niveau régional, plusieurs programmes d'appui à l'environnement du secteur privé sont mis en œuvre. Il s'agit du Programme d'Appui Régional à l'Intégration (PARI) phase II - Volet Secteur Privé, Programme pour la Mise en place d'un système d'Accréditation, de Normalisation et de Promotion de la Qualité au sein de l'UEMOA, intégralement financé par la Commission européenne pour un montant de 12.500.000 Euros. La mise en œuvre de ce programme a démarré en septembre 2001.

---

<sup>14</sup> Les indicateurs de performance retenus sont: indicateurs de gestion publique (orientations et résultats de politiques macro-économiques, efficacité de la chaîne des dépenses, etc.); indicateurs d'éducation et de santé (résultats obtenus par l'action publique en matière d'amélioration qualitative et quantitative dans ces secteurs) et ceux d'entretien routier.

Cette composante du PARI, phase II – Volet Secteur Privé, porte entre autres, sur les mesures visant à permettre aux biens et services produits dans les pays de l'UEMOA d'être conformes aux réglementations techniques et aux normes internationales. Le Programme devrait permettre un accroissement considérable du volume des échanges commerciaux régionaux, du fait de l'harmonisation des normes et des règles techniques. Par ailleurs, l'agrément international des laboratoires nationaux favorisera les exportations vers l'Europe et le reste du monde. L'exécution du Programme se déroule dans de bonnes conditions avec satisfaction.

D'autre part, le Mali est un de quinze Etats ACP qui participent au Programme de l'UE d'appui à l'OHADA, l'Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique. Ce programme a pour objectif global l'application effective du droit des affaires et du nouveau système judiciaire introduit par l'OHADA, par l'ensemble des acteurs concernés, grâce à des activités de formation et de restitution.

Par ailleurs, le Mali participe au processus du Cadre Intégré pour une Assistance Technique liée au Commerce, lancé par l'OMC en 1997, afin de faciliter la coordination de l'assistance technique liée au commerce des PMA et de promouvoir une approche intégrée pour aider ces pays à améliorer leurs capacités commerciales. Dans cette perspective, une étude diagnostique d'intégration commerciale est en cours d'élaboration sous l'égide de la Banque Mondiale et les Etats-Unis comme facilitateurs. La Délégation participe à ce processus qui devrait conduire à l'adoption d'un plan d'action pour l'intégration du commerce dans les politiques du développement et du cadre de lutte contre la pauvreté.

#### *PACE-Mali*

Le Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties (PACE N° 7 ACP PRP 744) est un programme sous-régional d'appui institutionnel aux systèmes nationaux en santé animale. Ce programme fait suite au Programme PARC. Actuellement, le deuxième devis programme est en cours.

Les principales activités du programme sont :

- renforcer des capacités nationales et d'actions dans le domaine de l'épidémiologie, de l'économie en santé animale, de communication et de gestion du programme.
- Lutter contre la perte bovine par le renforcement du réseau de surveillance et la mise en place de système de réponse rapide.
- Améliorer le contrôle des autres épizooties, en particulier la péri-pneumonie contagieuse bovine.

#### *Programme régional solaire II (8 ACP MLI 020 / 8 ACP ROC 042)*

Malgré des efforts considérables menés par le pays et ses partenaires financiers, d'importants besoins restent encore à couvrir en matière d'hydraulique humaine et pastorale. Ainsi, 35% de la population (rapport 2002 des NU sur le développement humain) restent toujours sans accès à l'eau potable. Ce secteur fait actuellement l'objet d'une réforme importante afin de le resituer dans le contexte de la décentralisation et d'intégrer l'aspect de la gestion des ressources en eau.

Le FED intervient au niveau de l'approvisionnement en eau potable, essentiellement par le biais des deux programmes régionaux solaires successifs. Ces appuis se situent dans la logique des conclusions du sommet de Johannesburg et devrait permettre d'accroître l'influence du FED dans ce domaine, notamment au niveau de la décentralisation et de la déconcentration des compétences en matière d'hydraulique et d'accès à l'eau potable.

Le PRS II, d'un montant PIN et PIR confondus de 9.8 M€, permettra de compléter les 151 équipements du PRS I avec 55 nouveaux forages équipés de pompes à énergie solaire et de consolider les acquis du PRS I. Un des objectifs de ce programme ambitieux est de faciliter l'accès à l'eau potable en zone rurale et semi-urbaine tout en promouvant l'utilisation de l'énergie solaire au Sahel. Au niveau régional, le PRS II continuera à appuyer les processus d'intégration économique et de coopération régionale dans le secteur de l'eau, ainsi que le développement du secteur privé de l'énergie solaire

#### *Programme d'appui à la gestion intégrée des ressources naturelles des bassins du Niger et de la Gambie (8 ACP MLI 013 / 8 ACP ROC 020)*

Ce programme régional de 23 M€ appuie, dans ces zones d'intervention, une amélioration de la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources naturelles aux niveaux villageois et gouvernemental avec comme objectifs une régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens, la préservation des



écosystèmes naturels des hauts bassins fluviaux, la conservation des diversités biologique et culturelle et l'amélioration des conditions de vie des populations. Au Mali, il vise plus spécifiquement la mise en place d'une aire protégée transfrontalière avec la République de Guinée-Conakry dans le cercle de Kéniéba (1<sup>ère</sup> région). Depuis son démarrage le programme a connu un certain nombre de problèmes de gestion au niveau national qui ont ralenti la mise en oeuvre et au niveau régional, une nécessité du recadrage du programme. Une prolongation du programme jusqu'en fin 2005 devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.

#### Projets routiers régionaux

Pour les travaux, deux axes sont concernés par un financement du PIR 8<sup>ème</sup> FED :

- Bitumage route Naréna-Kourémalé (37 km) 15 M€ : Signature du contrat en cours avec COLAS, démarrage des travaux prévu en avril 2003, Consultant TYPSA, contrat en cours de signature..
- Bitumage route Kayes-Kidira (100 km) 29 M€ : Dépouillement des offres fait en décembre 2002, contrat à signer en mars 2003. Consultant Louis Berger, contrat à signer en mars 2003

#### 4.4.3 Sysmin

SYSMIN- Recherche géologique et étude du secteur minier (7 ACP MLI 117). Le montant de la convention est de 15 M€.

Outre la création d'une cellule d'appui auprès du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau, appuyée par une assistance technique longue durée, le programme comprend trois volets :

- Volet 1 A : Prestation de services pour reconnaissance géophysique aéroportée : marché attribué à ECL/KEVRON après appel d'offre régional. Travaux en cours d'achèvement.
- Volet 1B : Reconnaissance aéroportée pour électromagnétisme, confiée après appel d'offre régional à FUGRO. Prestation en cours d'achèvement.
- Volet 2 A : Cartographie : contrat en cours d'attribution après appel d'offre régional. Crédit disponible 2.5 M€
- Volet 2 B : Prospection, dossier d'appel d'offre restreint en cours de préparation.
- Volet 3 : Programmation sectorielle. Etude globale et séminaire régional en cours de préparation.

Le programme, bien qu'estimé essentiel par le département concerné, progresse avec difficulté par sa complexité technique et avec des délais opérationnels incompressibles. La reconnaissance aéroportée a souffert de l'étroitesse de l'offre de service et s'est déroulé avec moult difficultés. Les premiers résultats paraissent toutefois très prometteurs mais une réorientation de la recherche, non seulement limitée à la promotion de l'extraction aurifère, sera vraisemblablement nécessaire.

#### 4.4.4 Lignes budgétaires

- **B7 2000 : Sécurité Alimentaire.** Pour cette ligne budgétaire, 5 projets sont en cours depuis 1999 et 7 projets ont été sélectionnés en 2001 pour le Mali. Il s'agit de support aux activités agro-pastorales dans les régions du Nord, sécurisation de l'élevage, appui aux organisations paysannes, système d'information géographique hydraulique. Sur cette ligne budgétaire, un total de 8 M€ a été engagé en 2000-2001. Le Mali n'est pas éligible pour l'appel à proposition Sécurité Alimentaire 2002, mais des actions d'aide-produits (aide alimentaire, semences, équipement) pourront être soutenues à travers le collectif d'ONG Euronaid.
- **B7 6000 : Co-financement ONG :** au titre de cette ligne, 16 projets sont en cours d'exécution (1998-2000) pour un total de 5.3 M€, 4 ont été attribués en 2001(1,8 M€). Il s'agit de projets dans les domaines du développement rural, éducation, santé, droits de l'enfant, appui aux caisses d'épargne. 3 projets ont été approuvés en 2002, 2 projets relatifs à la santé et un d'appui aux initiatives paysannes pour un total de 1,8 M€. Depuis 1999, suite au départ d'ECHO du Mali, 7 projets sanitaires ont été financés sur cette ligne budgétaire dans le nord du Mali : il s'agit du programme «Collectif Santé Nord » (3,4 M€).
- **B7 6002 : Coopération décentralisée:** un seul projet (4 refusés) a été financé au titre de cette ligne depuis 2000, qui concerne le soutien à la coopération régionale pour

Kayes (230.000 €): il s'agit d'appui institutionnel à l'Assemblée Régionale dans la définition des politiques (expertise, ingénierie sociale, assistance méthodologique).

- **B7 70 : EIHRD:** La construction d'un bureau de prévention et de protection a été financé à Kidal (1998-2001), dans le cadre de la stabilisation de la région du Nord, ainsi qu'une formation en droits de l'homme destinée aux forces armées de sécurité. Un projet de Transparency International de soutien à la société civile pour lutter contre la corruption en Afrique de l'Ouest a été financé en 2001. Montant total : 980.000 €.
- **B7 6200 : Environnement:** un projet de 3 ans de gestion de la forêt naturelle de Ségué s'est terminé en juin 2002 (800.000 €).

## 5. PERSPECTIVES DE PROGRAMMATION POUR LES ANNEES A VENIR

Le processus de programmation s'étant achevé fin 2002 et le document de stratégie devant être signé au début 2003, aucune modification n'est envisagée dans la stratégie proposée, ni dans les chronogrammes, hormis des ajustements de détail, qui y sont présentés (cf. DSP : p. 38-39) (repris en annexe). Seuls éléments nouveaux dans ce rapport, les chronogrammes pour les engagements et décaissements sur reliquat des FED précédents.

L'infrastructure routière, la décentralisation et la réforme institutionnelle, l'appui macro-économique, orienté au soutien des secteurs sociaux, demeurent les secteurs de concentration de l'aide communautaire alors que, dans le secteur du développement rural, la poursuite des programmes du 8<sup>ème</sup> FED permettra d'accompagner la transformation du secteur.

L'année 2003 sera essentiellement consacrée à la finalisation des investissements routiers pour lesquels les études sont disponibles, et au programme d'appui budgétaire, qui devraient être décidés avant la fin de l'année, ainsi que à la mise en œuvre du 8<sup>ème</sup> FED dont les décaissements devrait atteindre 88 M€. Fin 2004. Si les objectifs de la programmation seront respectés, les ressources du PIN 9<sup>ème</sup> FED devraient être engagé à hauteur de 93 % et les paiements devraient atteindre 30% de la disponibilité correspondante.

Enfin, suite à la crise ivoirienne, l'enveloppe B pourrait être partiellement mobilisé pour compenser partiellement l'impact sur les finances publiques.

Le programme de travail est ambitieux et ne pourra pas être respecté que si l'administration et la Délégation pourront fournir l'effort soutenu et partagé qui est nécessaire.

## 6. REVUE ANNUELLE OPERATIONNELLE 2003 – THEMES SPECIFIQUES

### 6.1 *L'accélération de l'utilisation des ressources disponibles des FED précédents*

Les ressources disponibles sur les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> FED sont estimés à 20 M€, alors que la totalité du 8<sup>ème</sup> FED est engagé et les décaissements prévisibles ne concernent que des programmes marginaux. Il est prévu d'affecter ces ressources au secteur des infrastructures en prenant en charge le bitumage du tronçon Diema – Diedieni, déjà financé (route en terre) sous le 7<sup>ème</sup> FED et dont les travaux pourraient débuter début 2004 pour s'achever en 2006.

Les décaissements nets au titre du PIN 8<sup>ème</sup> FED ont atteint 30%. Bien que ce niveau ne soit pas entièrement satisfaisant, les paiements annuels on découplés par rapport à 2000 (39 M€ en 2002, correspondant à 25% du montant global) et devraient progresser ultérieurement.

Tous les programmes, hormis le projet Santé, se développent normalement et une éventuelle re-programmation ne parait pas nécessaire à ce stade. Il est prévu que, fin 2005, 95% du PIN 8<sup>ème</sup> FED sera utilisé.

### 6.2 *Définition d'indicateurs et d'objectifs pour mesurer les résultats dans les secteurs de concentration*

Au niveau de l'action de la Commission, l'utilisation d'indicateurs répond à trois besoins distincts et complémentaires, nécessitant chacun le suivi d'indicateurs spécifiques :

1. Mesurer la performance des politiques de développement du pays en terme de croissance économique, augmentation du niveau de vie et réduction de la pauvreté à court, moyen et long terme.

2. Mesurer la performance des politiques sectorielles du pays.
3. Suivre la mise en œuvre et la performance des appuis de la Communauté.

Il y va de la crédibilité de l'aide au développement de favoriser le regard sur ces indicateurs, aussi bien vis à vis des populations des pays bénéficiaires que de celles des pays donateurs.

Les objectifs quantifiés (cibles) des indicateurs sont fixés par le Gouvernement par référence aux tendances passées et aux politiques préconisées.

Les indicateurs retenus dans le document de stratégie 9<sup>ème</sup> FED reposent, pour cette raison, sur ceux du CSLP. L'analyse communautaire note que ces derniers, s'ils s'approchent des indicateurs SMART, ne sont pas en terme d'objectifs à atteindre et de valeurs définis de manière satisfaisante.

Une mission Eurostat s'est rendue au Mali du 31 mai au 18 juin 2002 afin de revoir ses indicateurs. Sur base de cela, les indicateurs seront revus dans le document de stratégie.

La Commission, constatant les nombreuses incertitudes liées à la fiabilité des données, est favorable à l'apport d'un soutien visant à améliorer la qualité des données statistiques. Pour ce faire, en coordination avec les bailleurs concernés, elle prévoit aussi bien un appui soutenu à la « Cellule du suivi du CSLP » qu'à l'amélioration de la définition des indicateurs et de l'appareil statistique sur lequel ils reposent. L'évaluation de la première année de mise en œuvre du CSLP, prévue pour octobre 2003 sera l'occasion d'approfondir une première analyse des difficultés et de la situation actuelle.

Le programme en cours a retenu les indicateurs dans les domaines suivants :

#### Liste d'indicateurs du CSLP

Indicateurs par secteurs	Situation de référence		Objectifs chiffrés		Périodicité	Source
	Année	Valeur	2002	2006		
<b>Finances Publiques</b>						
Taux de réalisation des recettes budgétaires par rapport aux prévisions	2001	100	100	100	Trimestrielle	DNTCP
% de dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté	2001	36.5	37.8	45.0	Annuelle	DNB
% d'investissements financés sur ressources intérieures par rapport aux recettes fiscales	2001	22.0	22.3	31.7	Annuelle	DNTCP
<b>Education</b>						
Taux brut de scolarisation 1 <sup>er</sup> cycle	2001	60.0	64.0	83.0	Annuelle	CPS
Part du budget de l'Education dans le budget de l'Etat par rapport aux charges récurrentes	2001	27.0	29.9	32.7	Annuelle	DNB
Part du budget de l'Education de base dans le budget de l'éducation	2001	56.8	57.0	60.8	Annuelle	DNB
<b>Santé</b>						
% de la population ayant accès aux structures de santé dans un rayon de 15km	2001	66	70	80	Annuelle	SNIS
Nombre de CSCOM fonctionnels	2001	533	560	620	Annuelle	SNIS
Taux d'accouchements assistés	2001	41	45	50	Annuelle	SNIS
Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de 1 an (en %)	2001	61		75	Annuelle	SNIS
Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat par rapport aux charges récurrentes	2001	10.0	10.7	12.0	Annuelle	DNB
<b>Secteur des transports</b>						
Nombre de Kms de routes prioritaires entretenues (latérite et bitumées)	2003	9000	9000	9000	Annuelle	MET
Progression du volume annuel de travaux réalisés par rapport aux besoins optimaux	2003	65%	80%	85%	Annuelle	MET
Parts prises par des entreprises privées dans chaque catégorie de travaux (entretien courant/périodique, renouvellement de chaussées)	2003	80%	100%	100%	Annuelle	MET

### **6.3 Dialogue avec l'ON et les acteurs non-étatiques**

#### Ordonnateur National

La qualité du dialogue avec l'Ordonnateur National et les services qui lui sont attachés afin de cogérer les ressources du FED est très satisfaisante.

Suivant les sections de la DCE, des réunions formelles ont lieu deux fois par mois, alors que les réunions informelles ont une fréquence hebdomadaire. Par ailleurs, des contacts périodiques voire quotidiens ont lieu suivant les besoins.

La représentation à ces réunions est généralement de haut niveau puisque le coordinateur de la cellule d'appui à l'ON (CONFED) est généralement présent.

Cependant, dans l'optique où l'accélération de la mise en œuvre des ressources PIN/PIR est étroitement liée au bon fonctionnement du système co-gestion et au partage efficace des responsabilités entre Etats ACP et les services de la Commission ; certaines difficultés rencontrées par l'ON pour assurer la bonne gestion des ressources du FED doivent être mentionnées. En effet, il apparaît que les services de l'ON n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour dépasser leur rôle d'appui administratif.

Les services de l'ON enregistrent ainsi une meilleure performance dans la gestion quotidienne des projets que dans les phases de conception/réorientation des actions. Les ministères concernés n'ont pas une perception claire du rôle de partenaire que peut jouer la CONFED lors de la programmation et de la conception des actions.

Par son rôle d'interface entre les Ministères et la Délégation, il doit combiner trop de tâches avec des moyens limités et un « matériel » de départ souvent trop pauvre.

#### Société civile

Les organisations de la société civile au Mali ont été impliquées dans le processus de négociation menant à l'Accord de Cotonou, auquel ont participé des organisations syndicales et patronales, des organisations de femmes et de jeunes.

En outre, les acteurs non étatiques avaient été amenés à se prononcer sur le projet de document de stratégie lors d'un atelier organisé par la Délégation en juillet 2001. Cet atelier, tout en formulant certaines suggestions, avait alors validé le document.

La Délégation et les services de l'ON ont participé depuis début 2002 à des rencontres avec les différents cadres de concertation de la société civile malienne et les autres bailleurs intervenant dans ce domaine afin d'avoir une meilleure compréhension de la structuration et des caractéristiques des ANE au Mali.

Par ailleurs, la Délégation a participé à des ateliers explicatifs à destination des ANE sur le contenu de l'Accord de Cotonou, ses implications pour la société civile ainsi que le contenu du PIN et les possibilités qu'il offre pour une coopération approfondie avec ces acteurs (députés Assemblée Nationale, syndicats, réseau des journalistes économiques...)

La Commission intègre dans sa programmation la nouvelle approche participative de l'Accord Cotonou : les services de l'Ordonnateur National et la Délégation sont actuellement dans la phase d'identification du programme pilote d'appui aux ANE qui prévoit un volet de renforcement des capacités et un appui aux actions de développement.

Les représentants des ANE maliens (plateformes des ONG, cadres de concertation nationaux, syndicats etc) ont été impliqués depuis le début dans la phase de pré-identification de ce programme à travers plusieurs réunions de partage et de validation des Termes de référence de la mission d'identification.

La mission, qui débutera en novembre 2003, produira un mapping de la société civile et identifiera le dispositif pilote d'appui à la société civile malienne.

#### Etats membres de l'Union européenne

Le dialogue et la coordination des aides au Mali sont opérationnels. La coordination entre les États membres et la Délégation est organisée aussi bien dans le cadre de la coordination communautaire qu'au niveau technique. Ainsi, la Délégation participe activement aux concertations thématiques dans les secteurs suivants : développement rural, environnement, santé, éducation, infrastructures, hydraulique, décentralisation, culture et aux échanges d'information dans le domaine de l'appui macro-économique. Ces coordinations - la Délégation est chef de file pour les « secteurs » infrastructures et décentralisation - facilitent l'exécution des différents programmes.

## LISTE DES ANNEXES

1. CADRE D'INTERVENTION COMPORTANT UN APERCU DES MESURES POLITIQUES ET DES INDICATEURS.

2. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

3. CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DES DECAISSEMENTS

4. SITUATION FINANCIERE DES 6 - 7 - 8<sup>ME</sup> FED AU 31/12/01

5. SITUATION FINANCIERE DES 6 - 7 - 8<sup>ME</sup> FED AU 31/12/02

6. LISTE DES PROJETS REGIONAUX QUI ONT UNE ACTIVITE AU MALI AU 31-12-2001 (7<sup>ME</sup> FED ET 8<sup>ME</sup> FED)

7. LISTE DES PROJETS REGIONAUX QUI ONT UNE ACTIVITE AU MALI AU 31-12-2002 (7<sup>ME</sup> FED ET 8<sup>ME</sup> FED)

8. PROJETS DE LA BEI

9. FICHES DE PROJET

10. ETAT DES PAIEMENTS 1999-2002

11. SITUATION DU COMMERCE

12. DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

Secteur 1 : APPUI MACROÉCONOMIQUE À LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ	Indicateurs de Performance	Situation en 2002	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectif 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
<b>OBJECTIFS DU GOUVERNEMENT REPRIS DANS LE CADRE DU CSLP</b>							
<u>Réduire la pauvreté sous toutes ses formes</u>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe préalable : Une croissance accélérée et redistributive</li> <li>• Axe 1 : Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation</li> <li>• Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</li> <li>Axe 3 : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs</li> </ul>							
<b>Objectifs nationaux long terme pour la lutte contre la pauvreté – Axe préalable : Croissance accélérée et redistributive et Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</b>							
<u>Axe préalable du CSLP : croissance accélérée et redistributive</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance durable et équitable</li> </ul> <u>Axe 2 du CSLP: Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la pauvreté</li> <li>• Amélioration de l'espérance de vie</li> <li>• Amélioration de l'accès à l'éducation et à la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Croissance annuelle moyenne du PIB / capita assurant la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté</li> <li>• Réduction de l'incidence de la pauvreté de façon équilibrée et différenciée</li> <li>• Amélioration de l'indicateur IDH</li> <li>• Prolongation de l'espérance de vie</li> <li>• Amélioration sensible du taux de scolarisation et de l'accès aux soins de santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 9.7%</li> <li>• 63.8%</li> <li>• 164/173</li> <li>• 50 ans</li> <li>• 64% enseignement 1<sup>er</sup> cycle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.7 (tx de croissance actuel - 1.1%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.7%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 6.7%</li> <li>• 47.5%</li> <li>• 83%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémorandum de politique économique dans le cadre des accords avec le FMI (gouvernement/FMI)</li> <li>• Enquête prioritaire sur le profil de la pauvreté (DNSI)</li> <li>• Rapport annuel sur le développement Humain (PNUD). Données DNSI en complément.</li> <li>• Statistiques des ministères de l'Éducation de base et de la Santé et données DNSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions climatiques favorables</li> <li>• Cours des matières premières stables</li> <li>• Stabilité politique</li> </ul>

## Objectifs intervention CE dans le cadre des appuis budgétaires à la réduction de la pauvreté (ABRP)

(1) Maintien d'un cadre macro-économique et budgétaire stable tenant compte de la problématique d'intégration régionale UEMOA et CEDEAO

<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la rigueur au niveau de la politique budgétaire (préparation budgétaire efficace, exécution des dépenses publiques prioritaires pour la lutte contre la pauvreté)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des critères structurels</li> <li>Respect des critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale UEMOA</li> <li>Taux de réalisation des recettes budgétaires / aux prévisions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>103,4%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mémorandum de politique économique dans le cadre des accords avec le FMI (gouvernement /FMI) et conclusions du conseil d'administration du FMI</li> <li>Rapport de surveillance multilatérale</li> <li>Directive de l'UEMOA sur la mise en œuvre du pacte de convergence (UEMOA)</li> <li>Budget national et circuit informatisé de la dépense (Direction nationale du budget et les directions administratives et financières – DAF Santé et Education)</li> <li>Direction nationale du budget(DNB)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respect des engagements du gouvernement en matière de finances publiques</li> <li>Cours des matières premières stables</li> <li>Volonté politique d'approfondir le processus d'intégration régionale</li> <li>Volonté politique en faveur de la réduction de la pauvreté.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion rigoureuse et prudente de l'endettement et allocation effective des ressources PPTE aux secteurs prioritaires de base (sociaux)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat p/r aux charges récurrentes</li> <li>Taux d'exécution budgétaire des charges récurrentes du budget de la Santé</li> <li>Taux d'exécution de la ligne budgétaire spécifique « achat médicaments »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10,5%</li> <li>ND (obj: 100%)</li> <li>ND (obj: 100%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>10,8%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>11%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>12%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du financement du secteur de la santé et de l'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Part du budget de l'éducation dans le budget de l'Etat p/r aux charges récurrentes</li> <li>Part du budget de l'éducation de base dans le budget de l'éducation</li> <li>Taux d'exécution du budget de l'éducation de base /charges récurrentes</li> <li>Taux d'exécution des charges récurrentes de l'éducation</li> <li>Taux d'exécution de l'allocation à l'autorité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>29,9%</li> <li>57%</li> <li>ND (obj: 100%)</li> <li>ND (obj: 100%)</li> <li>ND (obj: 100%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30%</li> <li>57%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>30,5%</li> <li>57,5%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>31,5%</li> <li>60,8%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> <li>100%</li> </ul>		

(2) Amélioration des interventions publiques et des services sociaux concourant à la réduction de la pauvreté

**SANTE**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services de santé de qualité (disponibilité de l'offre)</li> <li>Amélioration de l'accessibilité aux Médicaments essentiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nbre de CSCOM fonctionnels disposant du paquet minimum d'activités)</li> <li>Taux de couverture vaccinale DTCP3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>595</li> <li>ND (obj : 63%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>620</li> <li>65%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>630</li> <li>68%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>650</li> <li>75%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Direction des ressources humaines du ministère de la Santé et système national d'information sanitaire (SNIS)/ CPS Santé.</li> <li>Données du PEV - enquête de routine</li> <li>Enquêtes</li> <li>Données PPM et audits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</li> <li>Flux réguliers d'aide extérieure</li> </ul>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**EDUCATION**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'accessibilité physique et financière à des services scolaires de qualité (disponibilité de l'offre)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Niveau de fonctionnalité des écoles primaires : ratio élèves/maitre premier cycle</li> <li>Taux de scolarisation au (1<sup>er</sup> cycle)</li> <li>Taux de scolarisation au primaire des filles</li> <li>Taux de redoublement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70</li> <li>64%</li> <li>49,1%</li> <li>ND (obj :20%)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>67</li> <li>67%</li> <li>55%</li> <li>18%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>60</li> <li>71%</li> <li>58%</li> <li>17%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50</li> <li>83%</li> <li>64%</li> <li>15%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de l'Éducation de base</li> <li>Direction des études et des programmes - carte scolaire</li> <li>Enquêtes / DNSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre d'une politique sectorielle soutenable</li> <li>Flux réguliers d'aide extérieure</li> </ul>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Résultats**

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décassements des tranches fixes et variables</li> </ul>			<ul style="list-style-type: none"> <li>37M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>29M€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>28,5M€</li> </ul>	
--	------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------	--

\* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2003



Secteur 2 : DECENTRALISATION ET APPUI AUX STRUCTURES PUBLIQUES	Indicateurs de Performance Les programmes CE sont en phase d'identification. Le CSLP doit encore définir les indicateurs à utiliser	Etat en 2002 (et des années précédentes si information disponible)	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectifs 2006	Sources de contrôle	Hypothèses
-------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	---------------	---------------	----------------	------------------------	------------

- Objectifs nationaux long terme - Axe 1 du CSLP: Assurer le développement institutionnel, la gouvernance et la participation et Axe 2 : Développer les ressources humaines et améliorer l'accès aux services sociaux de base

Permettre un meilleur accès aux infrastructures sociales de base au travers de la poursuite de la réforme des structures de l'État (décentralisation et déconcentration)  (* Les collectivités territoriales sont un acteur majeur de la lutte contre la pauvreté au travers de la promotion d'une économie de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de participation aux élections communales</li> <li>• (*) Taux de satisfaction des usagers de l'administration</li> <li>• (*) % de ressource publique dépensée au niveau des collectivités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inférieur à 40 % pour les différentes échéances depuis 1992</li> </ul>				<ul style="list-style-type: none"> <li>• Résultats électoraux</li> <li>• Enquêtes terrains</li> <li>• Ministère des Finances</li> <li>• Budget</li> </ul>	La participation électorale et le taux de recouvrement fiscal reflètent indirectement l'impact positif de la décentralisation sur la vie des citoyens
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### Objectifs intervention CE (\*\*)

<b>Objectifs intervention CE 1:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la capacité de financement des communes</li> <li>• Capacité accrue de maîtrise d'ouvrage - technique et financière- des collectivités territoriales</li> <li>• Amélioration de la fiscalité des CT</li> <li>• Renforcement de l'encadrement et de l'appui des CT par la tutelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de mobilisation des fonds de l'ANICT</li> <li>• % de réalisation des plans d'investissement des collectivités territoriales</li> <li>• Taux de recouvrement des taxes et impôts</li> <li>• % d'investissement marchand</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En moyenne 85% mais avec une très forte variabilité régionale</li> <li>• Entre 5 et 90 %</li> <li>• Peu d'investissement marchand</li> </ul>			<p>Les fonds sont mobilisés à 90% dans l'ensemble du pays</p> <p>Les investissements prioritaires des plans sont réalisés</p> <p>Taux de recouvrement et assiette fiscale sains</p> <p>Législation respectée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport des communes, ANICT</li> <li>• Budget</li> <li>• Ministère de tutelle</li> </ul>	<p>Les plans de développement des CT répondent correctement aux besoins de base et entraînent un accroissement de l'activité économique</p> <p>Les citoyens prennent conscience de l'utilité de payer les taxes et impôts.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><b>Objectifs intervention CE 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutien à la réforme des structures publiques aux différents niveaux (déconcentration)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'agents qualifiés de l'État dans les services déconcentrés (h/f)</li> <li>Crédits de fonctionnement des services déconcentrés</li> <li>Moyens disponibles dans les services</li> <li>Distribution des ressources en fonction des besoins réels</li> <li>Transfert des tâches de l'administration centrale aux services déconcentrés</li> <li>Coopération entre administration déconcentrée et collectivités territoriales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>80% des fonctionnaires sont à Bamako</li> <li>Peu de services déconcentrés opérationnels, moyens très faibles</li> </ul>	<p>Elaboration d'un plan opérationnel budgétisé du Programme de Développement Institutionnel (PDI)</p>	<p>Mise en œuvre du plan opérationnel</p>	<p>Augmentation des fonctionnaires dans les services déconcentrés</p> <p>Moyens mieux répartis</p> <p>Services déconcentrés aptes à appuyer les CT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enquêtes de terrain</li> <li>Données recueillies auprès des DAF</li> <li>Budget national</li> <li>Document de stratégie du ministère</li> <li>Rapports des communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Désir politique de favoriser les postes déconcentrés</li> <li>Ressources financières globales suffisantes</li> <li>Analyse des besoins cohérente sur l'ensemble du territoire</li> <li>Présentation par le gouvernement d'un document de stratégie de la déconcentration administrative</li> </ul>
<p><b>Résultats</b></p>		<p>Fin 2002, sur financement 8<sup>ème</sup> FED, un dispositif d'appui technique et financier des CT est fonctionnel (1356 projets identifiés et financés de 10 millions FCFA en moyenne)</p>	<p>Programme de développement institutionnel (PDI) validé lors d'un séminaire en février 2003</p>	<p>Le dispositif d'appui au CT est reconduit sur financement du 9<sup>ème</sup> FED</p> <p>La réforme de l'Etat est appuyée par un programme d'accompagnement</p>	<p>Les communes sont viabilisées avec une fiscalité durable.</p> <p>Les services déconcentrés de l'Etat sont fonctionnel et accompagnent le développement local</p>		

- (\*) CSLP 2002, Les indicateurs de performance sont encore à préciser et à chiffrer dans le cadre du CSLP.

Secteur 3 : TRANSPORTS	Indicateurs de Performance	Situation en 2002 (et des années précédentes si information disponible)	Objectif 2003	Objectif 2004	Objectifs 2005	Sources de contrôle	Hypothèses
---------------------------	----------------------------	----------------------------------------------------------------------------	---------------	---------------	----------------	---------------------	------------

**Objectifs nationaux long terme - Axe 3 du CSLP : Développer les infrastructures de base et les secteurs productifs**

<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire l'enclavement intérieur et extérieur du Mali</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distances et temps d'accès des populations et productions aux destinations clés : chefs-lieux de régions - capitale Bamako - ports d'exportation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Restructuration de la Direction Nationale des Travaux Publics en Direction Nationale des Routes (DNR) en décembre 2002</li> <li>Création de l'Autorité Routière en août 2000 et opérationnel depuis Juin 2002.</li> <li>Travaux d'entretien exécutés en 2002 : 30% en Régie et 33% par entreprises privés.</li> <li>Bitumage l'axe routier vers le Sénégal : Bamako-Didiéni et Diéma-Kayes (450 km)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien routier : routes bitumées : 3024 km routes en terre : 5976 km exécution 100% à l'entreprise privée</li> <li>Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires : Bamako-Bougouni Sévaré-Gao</li> <li>Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien périodique de 2 axes routiers prioritaires : Bamako-Bougouni Sévaré-Gao</li> <li>Mise en œuvre et achèvement des projets routiers sur les axes vers le Sénégal, Mauritanie et Guinée.</li> <li>Démarrage PST2</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DNTP-BDR</li> <li>MICT</li> <li>Ministère du Plan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stabilité politique</li> <li>Stabilité économique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les coûts du transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coûts / km du voyageur en TC et de la tonne</li> <li>Coûts kilométriques de construction et d'entretien des infrastructures linéaires</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>MICT</li> <li>MEATEU (DNTP-BDR)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de la stratégie nationale pour la réhabilitation, le renforcement et l'entretien des routes</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître la fluidité des échanges intérieurs et extérieurs</li> <li>Promouvoir la sécurité dans le transport des voyageurs et des marchandises</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion des temps d'attente passés aux contrôles routiers et aux frontières par rapport aux temps totaux</li> <li>Nombre de blessés et de tués par modes et par an</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>Transporteurs / Chargeurs UEMOA</li> <li>MICT</li> <li>Police de la route (gendarmerie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration et harmonisation des règles au niveau régional renforcées et respectées</li> </ul>

## Objectifs intervention CE

<p><b>Objectifs intervention CE 1:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérennité du capital public investi dans les infrastructures routières</li> <li>• Privatisation des travaux d'entretien des routes (entretien courant, entretien périodique, et renouvellement de chaussées)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évolution de la structure du réseau routier, ventilé en bon - moyen - mauvais états de surface</li> <li>• Volume des travaux et parts du volume des travaux réalisés à l'entreprise</li> <li>• Taux de couverture effective des besoins par les ressources de l'Autorité routière (RUR+ budget)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 80%</li> <li>• 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 100%</li> <li>• 100%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BDR (DBTP) et subdivisions des TP</li> <li>• Agence d'exécution des travaux d'entretien routier et autorité routière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener à bien la révision et l'actualisation de la stratégie sectorielle</li> <li>• Renforcement de la gestion et du contrôle du fonds routier</li> <li>• Création d'Ageroute</li> <li>• Volonté politique d'appliquer les réformes déjà définies</li> </ul>
<p><b>Objectifs intervention CE 2:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les échanges intra et inter-régionaux notamment l'accès aux services d'éducation et santé, ainsi qu'aux marchés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps total passé par les populations pour accéder aux chef-lieux de régions et à la capitale</li> </ul>					<ul style="list-style-type: none"> <li>• MICT et BDR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégration et harmonisation des règles au niveau régional</li> </ul>

<b>Résultats</b>		<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Axe routier vers le Sénégal ;Bamako-Didiéni, Diéma-Kayes (450 km) en cours d'exécution</li> </ul>	<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation étude sur l'agence d'exécution des travaux d'entretien (Ageroute)</li> <li>• Finalisation tronçon Bamako-Didiéni sur 165 km</li> <li>• Démarrage des travaux de construction des routes Kayes-Kidira 95 km (axe Sénégal) et Naréna-Kourémalé 36 km (Axe vers Guinée)</li> </ul>	<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation tronçon routier Diéma-Kayes sur 285 km.</li> <li>• Finalisation du tronçon routier Naréna-Kourémalé sur 36 km.</li> </ul> <u>9<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Démarrage des travaux des 4 tronçons routiers : Diéma-Nioro /Kati-Kita, / Diéma-Didiéni</li> <li>• Démarrage des travaux sur l'axe : Gao-Labbazenga, 200 km</li> </ul>	<u>8<sup>ème</sup> FED</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation tronçon routier Kayes-Kidira sur 95 km.</li> </ul> <u>9<sup>ème</sup> FED</u> <p>Avancement satisfaisant des chantiers routiers (objectif 65%)</p>	Rapports bureaux surveillance	
------------------	--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------	--

\* indique les nouveaux indicateurs/engagements pris lors de la revue 2003

Domaines	Titre du projet / programme	Budget estimé	S1 2002	S2 2002	S1 2003	S2 2003	S1 2004	S2 2004	S1 2005	S2 2005
<b>INFRASTRUCTURES</b>		<b>102</b>								
	Liaison interne région I	25				Etude technique	<b>Convention de financement</b>	Appel d'offres et démarrage	Mise en œuvre	
	Désenclavement région VII	43					Etude technique	<b>Convention de financement</b>	Appel d'offres et démarrage	Mise en œuvre
	Axe régional Mali -Mauritanie / désenclavement région I	26			Etude technique	<b>Convention de financement</b>	Appel d'offres et démarrage	Mise en œuvre		
	Appui institutionnel (AT)	8			Appel d'offre restreint (AOR) AT/TP	<b>Mise en place de l'appui</b>				
<b>DECENTRALISATION</b>		<b>70</b>								
	Progr. appui aux coll. territ.	8		Identification	<b>Proposition de financement</b>	<b>Convention de financement</b>	Appel d'offres AT	Mise en œuvre		
	Progr. renforcement communes ANICT - FICT	45			Instruction sur base 8 <sup>ème</sup> FED	<b>Convention de financement phase 1</b>	Démarrage phase 1	<b>Convention de financement phase 2</b>	Mise en œuvre	
	Progr appui dev instit et à déconcentration	17		Instruction phase 1	<b>Financement phase 1</b>	Appel d'offres et démarrage	Mise en œuvre	<b>Convention de financement phase 2</b>	Démarrage Mise en œuvre	
<b>Appui Budgétaire</b>		<b>100</b>								
	PAS 2003-2005	94		Programmation	Identification	<b>Convention de financement</b>	Mise en œuvre			
	AT	6		Instruction	Appel d'offres et démarrage	Mise en œuvre				
<b>DIVERS</b>		<b>22</b>								
	Appui aux services de l'ON	3		Identification	<b>Convention de Financement</b>	Démarrage	Mise en oeuvre			
	PSIC - promotion de la culture malienne	4				Identification	<b>Convention de financement</b>	Démarrage	Mise en œuvre	
	Autres actions (dont le soutien à la société civile)	15		Instruction phase	<b>Financement phase</b>	Identification	<b>Convention de financement</b>	Démarrage	Mise en œuvre	

Pays: MALI

Dotations: enveloppe A: € 294 mio

+ estimation transfert FEDs antérieurs vers enveloppe A: € 20 mio = € 314 mio

enveloppe B: € 81 mio

9e FED (y inclus transferts FEDs antérieurs)	2003												2004												2005	2006	2007	Total
	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec	jan	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	dec				
<b>Enveloppe A</b>																												
Liaison intérieure Katé Kita	*	**					25																					
Désenclavement Gao Ansongo Frontière	*	**							44																			
Axe régional Niara Diama	*	**							26																			
Appui institutionnel (AT)			0,75		*	**					6,25																	
Axe régional Diama Didien (reliques 6.7 et 8ème)	*	**							20																			
Appui institutionnel aux régions (PACAD II)		*	**					8																				
Renf. Coll Territoriales FICT Phase II						*			**			45																
Appui départ insti. et déconcentration (PARE)			0,5						2	*	**				14,5													
PAS 2003-2005	*	**					73																					
PAS 2003-2005, appui sectoriel enr. Routier	*			**						25																		
Appui suivi CSLF	*				2																							
Appui ON	*	**					3																					
PSIC Promotion culture Malienne						*			**																			
Soutien société civile	*	**				2				*	**													5				
<b>1) Total enveloppe A (cumulé):</b>			1,25	1,25	3,25	5,25	114,25	114,25	206,25	206,25	237,5	237,5	237,5	294,5	294,5	309	309	309	309	309	309	309	309	309	309	314	314	314
<b>Enveloppe B</b>																												
Appui Crise Ivoirienne	*	**					15																					
Crise coton/Côte d'Ivoire/FLEX 2003					*				**			15																
Solde																								51				
<b>2) Total enveloppe B (cumulé):</b>							15	15	15	15	15	15	15	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	81	81	81
<b>Total enveloppe A+B (cumulé)</b>			1,25	1,25	3,25	5,25	129,25	129,25	221,25	221,25	252,5	252,5	252,5	324,5	324,5	339	339	339	339	339	339	339	339	339	339	395	395	395
<b>1) % de la Dotation enveloppe A</b>			0,4%	0,4%	1,0%	1,7%	36,4%	36,4%	65,7%	65,7%	75,6%	75,6%	75,6%	93,8%	93,8%	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%	98,4%	100,0%	100,0%	100,0%	
<b>2) % de la Dotation enveloppe B</b>										19%	19%	19%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%	100%	100%	100%	

A Indiquer dans les colonnes (mois et années):

Fiche d'identification établie: \*

Lancement des études: \*\* \*\*1 études prêtes mais à remettre à jour selon nouvelles procédures thème FED

Proposition de financement envoyé au siège: indiquer montant



PREVISIONS D'ENGAGEMENTS 2003-2006										
DOMAINE	Titre du projet/programme	Budg. est.	2003		2004		2005		2006	
			S1 2003	S2 2003	S1 2004	S2 2004	S1 2005	S2 2005	S1 2006	S2 2006
<b>INFRASTRUCTURES</b>		<b>102</b>								
Réhabilitations		94		26	68					
Appui institutionnel (AT)		8	0.75		7.25					
<b>DECENTRALISATION</b>		<b>70</b>								
Progr. appui aux coll. territ.		8			8					
Progr. renforcement communes ANICT - FICT		45				30		15		
Progr. appui dév. Instit. et à déconcentration		17		0.5		16.5				
<b>APPUI BUDGETAIRE</b>		<b>100</b>								
PAS 2003-2005		94		94						
Progr. d'appui gestion éco - suivi CSLP		6		6						
<b>AUTRES ACTIONS</b>		<b>22</b>								
Appui aux services de l'ON		3		3						
PSIC - promotion de la culture malienne		4			4					
Autres actions (dont le soutien société civile)		15		2		13				
<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>294</b>	<b>0.75</b>	<b>132.25</b>	<b>219.5</b>	<b>279</b>	<b>279</b>	<b>294</b>	<b>294</b>	<b>294</b>

PREVISIONS DE DEPENSES 2002-2006										
DOMAINES	Titre du projet/programme	Budg. est.	2003		2004		2005		2006	
			S1 2003	S2 2003	S1 2004	S2 2004	S1 2005	S2 2005	S1 2006	S2 2006
<b>INFRASTRUCTURES</b>		<b>102</b>								
Réhabilitations		94			10.5	17	20	21	15	10.5
Appui institutionnel (AT)		8		0.5	1.5	2.5	2	1.5		
<b>DECENTRALISATION</b>		<b>70</b>								
Progr. appui aux coll. territ.		8			1	2	2	2	1	
Progr. renforcement communes ANICT - FICT		45				6	12	15	6	6
Progr appui dév instit et à déconcentration		17		0.25	0.5	3	4.25	3	3	3
<b>APPUI BUDGETAIRE</b>		<b>100</b>								
PAS 2003-2005		94		15		23		28		28
AT		6			1	2	1.5	1	0.5	
<b>AUTRES ACTIONS</b>		<b>22</b>								
Appui aux services de l'ON		3			0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
PSIC - promotion de la culture malienne		4				1		1.5		1.5
Autres actions (dont le soutien société civile)		15		0.5	0.5	2	2.5	4	2.5	3
<b>TOTAL CUMULE</b>				<b>16.25</b>	<b>31.75</b>	<b>90.75</b>	<b>135.5</b>	<b>213</b>	<b>241.5</b>	<b>294</b>



		montants en mio €																
N° Comptable (6, 7 and 8 EDF)	Intitulé	Total eng. prim.	situation 31/12/2002		1 <sup>er</sup> semestre 2003		2 <sup>e</sup> semestre 2003		Total 2003		1 <sup>er</sup> semestre 2004		2 <sup>e</sup> semestre 2004		Total 2004		Situation 31/12/2004	
			Total eng. sec. (A)	Dégage- ment	eng. sec. (C)	paiements (D)	eng. sec. (E)	paiements (F)	eng. sec. (C+E) (G)	paiements (D+F) (H)	eng. sec. (I)	paiements (J)	eng. sec. (K)	paiements (L)	eng. sec. (I+K) (M)	paiements (J+L) (N)	Total eng. sec. (A+G+M)	Total paiements (B+H+N)
	6ème FED -175,5 M	173	170	3,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	170,0	169,0
	Réhabilitation aménagement hydro	57,7	54,2	3,5	0	0	0	0	0	0,0							54,2	54,1
	7ème FED - 270,8 M	270,0	247,0	13,6	0,0	1,6	27,9	5,1	27,9	6,7	0,0	9,2	0,5	9,8	0,5	19,0	275,4	263,7
	7-ML134 Prog. D'appui à l'amélioration santé	10	8,0	2,0		0,5		0,5	0,0	0,5					0	0	8,0	8,0
	7-ML180 Réhab et entretien routier	37	28,0	10,3					1,2	1,2					0	0	28,0	27,2
	7-ML117 Sysmin	15	6,0			1,1	2,5	0,8	2,5	1,9		1,2	0,5	1,8	0,5	3	9,0	6,9
	Autres projets			1,3											0	0	0,0	0,0
	7-ML-RPR 49 Lutte contre cécité	5,5	4,0	1,5						0,0					0	0	4,0	4,0
	7-ML-RPR 780 Route Kayes - Kidira (7ème + 8ème)	29					25,4	3,1	25,4	3,1		8		8	0	16	25,4	19,1
															0	0		
	8ème FED -306 M	306	233	0	2	22	19	43	21	64	15	28	14	19	29	48	282,5	258,7
	8-ML16 PS Transport	101	81,0		0,0	15,7	12,0	18,0	12,0	33,7	5	15	2	6	7	21	100,0	89,7
	8-ML18 Micro-réalisations	7,7	6,0		-0,4	0,4	1,7	1,2	1,3	1,6	0	1	0,2	1,1	0,2	2,1	7,5	7,3
	8-ML112 + TPSS Décentralisation	39	33,5			3,5		11,0	0,0	14,5	3,2	6,5	2	3,7	5,2	10,2	38,7	38,7
	8-ML114 Politique culturelle	5	3,5		0,1	0,2	0,1	0,8	0,2	1,0					0	0	3,7	3,0
	8-ML116 Secteur santé	10,5	2,6		0,3	0,1	2,2	1,2	2,5	1,3	1,4	1,1	1,3	1,9	2,7	3	7,8	5,9
	8-ML119 Programme Riz	16	1,5		2,0	0,5	1,0	0,3	3,0	0,8	0,5	1	5	3	5,5	4	10,0	5,3
	8-ML120 Prog Solaire	6,5	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1	0,5	2	1	3	1,5	3,0	1,5
	8-ML121 Prog Lutte désertification	14,0	1,6		0,0	0,1	0,8	0,4	0,8	0,5	3	1,3	1	1,8	4	3,1	6,4	4,1
	8-ML129 Appui budgétaire (029 + 030)	25,7	24,5			0,0		8,5	0,0	8,5	0,7	0,5	0,3	0,6	1	1,1	25,5	24,6
	Autres projets	81	78,8			1,0	0,7	1,3	0,7	2,3	0,4	1,2		0,3	0,4	1,5	79,9	79,5
Total 6,7 and 8 EDF			752 M Euro	749	650	17			48,4	70,9					29,5	66,5	727,9	691,4
	Disponible non engagé : 5 M Euro														0,0			
	Décaissement 6, 7 et 8ème FED	17																
N° Comptable (9th EDF)	Intitulé	Total eng. prim.	Total eng. sec. (A)		eng. sec. (C)	paiements (D)	eng. sec. (E)	paiements (F)	eng. sec. (C+E) (G)	paiements (D+F) (H)	eng. sec. (I)	paiements (J)	eng. sec. (K)	paiements (L)	eng. sec. (I+K) (M)	paiements (J+L) (N)	Total eng. sec. (A+G+M)	Total paiements (B+H+N)
	Désenclavement région I (Kaŕi-Kita)	12,4							0	0			12,4	4	12,4	4	12,4	4,0
	Axe régional (Diema-Nioro)	28,2	0						0,0	0	28,2	4		3	28,2	7	28,2	7,0
	Route Diema Didieni - reliquats 5-7ème FED	(20)	0						0,0	0			20	4,6	20	4,6	20,0	4,6
	Désenclavement région VII (Gao-Niger)	44,0							0,0	0			42	8	42	8	42,0	8,0
	Appui institutionnel (AT) - réhabilitation	17,4							0,0	0			7	2,5	7	2,5	7,0	2,5
	Appui institutionnel aux régions (PACAD II)	8,0							0,0	0	1,5	0,2	3	1,5	4,5	1,7	4,5	1,7
	Renf. Coll Territoriales FICT Phase II	45,0							0,0	0			38	6	38	6	38,0	6,0
	Appui dvpmnt Init. (PADI)	17,0				0,2			0,2	0		0,2	3	1,8	3	2	3,2	2,0
	PAS 2003-2005	100,0							0,0	0	95,3	22,7	1,2	0,8	96,5	23,5	96,5	23,5
	Effets crise ivoirienne (ENV. B)	PM				32,92	32,9	32,9	32,9	32,9								
	Appui CN	3,0							0,0	0	1,2	0,4	0	0,4	1,2	0,8	1,2	0,8
	PSIC Promotion culture Malienne	4,0					0,1	0,1	0,1	0		0,1	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6
	Facilité de Coopération Technique	1,8				0					0,3	0,2	0,5	0,4	0,8	0,6	0,8	0,6
	Soutien société civile	13,2					0,1	0,1	0,1	0	2	0,4		0,7	2	1,1	2,1	1,1
Total 9 EDF		294	0		0	0			33,3	32,9					256,1	62,4	257	62
Total 6,7,8 and 9 EDF		1.043	650						82	104					286	129	984	754

9th EDF: including projects that have already been committed on the general reserves (€ 1,2 billion) of the 8th EDF

Situation au 31/12/2001 6 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2001	Paiements de l'année 2001
6 MLI 027 REHAB AMEN HYDRO AGRIC OFF NIG Disponible pour engagement primaire	57.700.000 2.030.781	54.876.568	51.821.006	1.668.497
Sous total PIN	59.730.781	54.876.568	51.821.006	1.668.497
Projets clôturés	77.269.219	77.015.767	76.939.020	0
<b>TOTAL PIN 6 FED</b>	<b>137.000.000</b>	<b>131.892.334</b>	<b>128.760.025</b>	<b>1.668.497</b>
Sous total hors PIN	0	0	0	0
Projets clôturés	38.484.770	38.484.770	38.484.770	0
<b>TOTAL HORS PIN 6 FED</b>	<b>38.484.770</b>	<b>38.484.770</b>	<b>38.484.770</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 6 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>175.484.770</b>	<b>170.377.104</b>	<b>167.244.795</b>	<b>1.668.497</b>
6 ACP RPR 514 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL Sous total RPR	4.761.881 4.761.881	4.761.881 4.761.881	4.761.881 4.761.881	15.042 15.042
Projets clôturés	14.665.760	14.665.760	14.665.760	0
<b>TOTAL REGIONAUX 6 FED - Chef de file Mali</b>	<b>19.427.641</b>	<b>19.427.641</b>	<b>19.427.641</b>	<b>15.042</b>
<b>EXECUTION 6 FED</b>	<b>6 FED PIN + HORS PIN</b>		<b>6 FED REGIONAUX Chef de file Mali</b>	
	<u>%</u>	<u>Montant</u>	<u>%</u>	<u>Montant</u>
Engagements primaires / disponible	98,8			
Engagements secondaires / engagements primaires	98,2		100,0	
Paiements au 31/12/2002 / engagements primaires	96,4		100,0	
RAC (engagement primaires - engagements secondaires)	1,8	3.076.885	0,0	0
RAL (engagement primaires - paiements)	3,6	6.209.193	0,0	0

Situation au 31/12/2001 7 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2.002
7 MLI 024 APPUI CELLULE CENTRALE ON	1.880.000	1.424.915	1.379.152	127.332
7 MLI 034 AMELIORATION SYSTEME NATIONAL SANTE	10.220.000	8.475.728	7.215.648	509.397
7 MLI 071 ACCEUIL DE 70 POMPES SOLAIRES	2.900.000	2.729.262	2.446.200	0
7 MLI 078 VALORISATION EAUX DE SURFACE 5 REGION	4.300.000	4.147.519	4.019.168	250.769
7 MLI 080 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIORITAIRES	37.000.000	28.410.606	26.201.878	152.501
7 MLI 093 APPUI A CREDIT INITIATIVE SA	4.125.000	4.125.000	3.734.168	190.261
7 MLI 094 GESTION PART. FORETS CLASSEES MACINA	760.000	743.316	664.163	0
7 MLI 098 DEV. ZONES D'ELEVAGE MALI NORD-EST	4.428.357	4.261.269	3.020.619	689.071
7 MLI 105 CONTRAT CADRE EXPERTISE DEV. RURAL	650.000	553.000	71.547	42.928
7 MLI 124 APPUI CELLULE PLANIFICATION STATISTIQUE	800.000	523.000	240.701	240.701
7 MLI 125 3 EME RECENSEMENT POPULATION HABITAT	555.000	555.000	505.319	96.426
7 MLI 127 PROGRAMME D'APPUI FILIERE RIZ	562.000	0	0	0
7 MLI 128 CONTRÔLE EVALUATION CREDIT INITIATIVE	51.220	44.035	16.107	16.107
7 MLI 129 PRODUCTION DU FILM KABALA	180.000	180.000	108.000	108.000
7 MLI 130 ETUDE FAIS. PROG. REGIONALE SOLAIRE II	79.785	68.900	26.653	26.653
7 MLI 131 COORD. ACTIONS DEV'T DANS LE NORD	370.000	0	0	0
7 MLI 132 EXPERT EN APPUI CELLULE FED	298.000	285.988	0	0
7 MLI 133 ETUDE REFORME DE L'ETAT	0	0	0	0
7 MLI 134 MISSION D'EVAL. PROJET D'APPUI A LA COORDINATION	0	0	0	0
<b>Disponible pour engagement primaire.</b>	<b>1.134.872</b>			
<b>Sous total PIN</b>	<b>69.159.362</b>	<b>56.547.537</b>	<b>49.649.323</b>	<b>2.450.185</b>
<b>Projets clôturés</b>	<b>87.705.766</b>	<b>86.996.580</b>	<b>86.759.988</b>	<b>796.122</b>
<b>TOTAL PIN 7 FED</b>	<b>158.000.000</b>	<b>143.544.117</b>	<b>136.409.311</b>	<b>3.246.308</b>
7 MLI 114 ECHO	1.100.000	1.046.115	1.046.115	0
7 MLI 117 SYSMIN SECTEUR MINIER	15.000.000	3.774.000	1.061.596	762.870
7 MLI 122 AT ETUDE SOUS SECTEUR ELEVAGE	200.000	168.000	60.614	60.614
<b>Sous total hors PIN</b>	<b>16.300.000</b>	<b>4.988.115</b>	<b>2.168.325</b>	<b>823.484</b>
<b>Projets clôturés</b>	<b>96.721.771</b>	<b>96.664.937</b>	<b>96.555.049</b>	<b>50.994</b>
<b>TOTAL HORS PIN 7 FED</b>	<b>113.021.771</b>	<b>101.653.052</b>	<b>98.743.374</b>	<b>874.478</b>
<b>TOTAL 7 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>271.021.771</b>	<b>245.197.169</b>	<b>235.152.685</b>	<b>4.120.786</b>
7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	5.538.119	4.652.635	3.717.320	405.376
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	6.400.000	5.874.730	4.969.575	0
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT.	10.000.000	9.630.065	9.424.013	106.779
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	18.779.000	0	0	0
<b>Sous total RPR</b>	<b>40.717.119</b>	<b>20.157.431</b>	<b>18.110.908</b>	<b>512.155</b>
<b>Projets clôturés</b>	<b>4.473.389</b>	<b>4.292.903</b>	<b>4.267.593</b>	<b>78.348</b>
<b>TOTAL REGIONAUX 7 FED Chef de file Mali</b>	<b>45.190.508</b>	<b>24.450.334</b>	<b>22.378.501</b>	<b>590.502</b>
<b>EXECUTION 7 FED</b>	<b>7 FED PIN + HORS PIN</b>		<b>7 FED REGIONAUX Chef de file Mali</b>	
	<b>%</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>	<b>Montant</b>
Engagements primaires / disponible	99,6			
Engagements secondaires / engagements primaires	90,9		54,1	
Paiements au 31/12/2002 / engagements primaires	87,1		49,5	
RAC (engagement primaires - engagements secondaires)	9,1	24.689.731	45,9	20.740.174
RAL (engagement primaires - paiements)	12,9	34.734.215	50,5	22.812.007

Situation au 31/12/2001 8 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2.002
8 MLI 004 COORDINATION ACTIONS DEV'T NORD	1.850.000	1.646.746	1.059.804	491.547
8 MLI 006 PROJET SECTORIEL TRANSPORT	101.000.000	80.009.407	13.473.838	11.645.418
8 MLI 007 INTEGRATION SOUS-REG. OUEST AFRICAINE	1.850.000	1.850.000	854.536	22.033
8 MLI 008 4EME PROGRAMME MICRO-REALISATIONS	8.000.000	6.442.356	2.303.407	1.376.384
8 MLI 012 APPUI DEMARRAGE COMMUNES MALI	34.000.000	31.585.268	1.253.950	1.130.936
8 MLI 013 GESTION RESSOURCES NIGER GAMBIE	2.000.000	339.736	170.120	170.120
8 MLI 014 APPUI POLITIQUE CULTURELLE MALI	4.800.000	2.157.997	700.648	523.748
8 MLI 015 APPUI REG. INTEGRATION PARI UEMOA PHASE2	1.500.000	0	0	0
8 MLI 017 APPUI REG. INTEGRATION PARI PHASE 1	1.500.000	823.472	0	0
8 MLI 018 APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE	10.500.000	387.998	115.713	115.713
8 MLI 019 PROGRAMME APPUI FILIERE RIZ	15.438.000	0	0	0
8 MLI 020 PROGRAMME REG. SOLAIRE PHASE II PRS II	6.562.000	0	0	0
8 MLI 021 LUTTE CONTRE DESERTIFICATION	14.000.000	718.000	215.130	215.130
8 MLI 028 CONF. REG. AFRICAINE SOCIETE INFORMATION	0	0	0	0
Disponible pour engagement primaire	0			
<b>Sous total PIN</b>	<b>203.000.000</b>	<b>125.960.981</b>	<b>20.146.946</b>	<b>15.691.029</b>
Projets clôturés	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000
<b>TOTAL PIN 8 FED</b>	<b>209.000.000</b>	<b>131.960.981</b>	<b>26.146.946</b>	<b>21.691.029</b>
8 MLI 005 ECHO	5.000.000	4.741.686	4.393.983	486.176
8 MLI 027 KAFO JIGINEW	2.000.000	2.000.000	0	0
8 MLI 029 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	0	0	0	0
8 MLI 030 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	0	0	0	0
<b>Sous total hors PIN</b>	<b>7.000.000</b>	<b>6.741.686</b>	<b>4.393.983</b>	<b>486.176</b>
Projets clôturés	95.860.000	69.600.000	56.491.500	13.591.500
<b>TOTAL HORS PIN 8 FED</b>	<b>102.860.000</b>	<b>76.341.686</b>	<b>60.885.483</b>	<b>14.077.676</b>
<b>TOTAL 8 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>311.860.000</b>	<b>208.302.667</b>	<b>87.032.429</b>	<b>35.768.705</b>

8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES PHOTOGRAPHIE AFR.	150.000	150.000	45.735	45.735
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	10.221.000	0	0	0
<b>Sous total ROC</b>	<b>10.371.000</b>	<b>150.000</b>	<b>45.735</b>	<b>45.735</b>
Projets clôturés	32.092.456	32.092.456	31.177.963	626.752
<b>TOTAL REGIONAUX 8 FED Chef de file Mali</b>	<b>42.463.456</b>	<b>32.242.456</b>	<b>31.223.698</b>	<b>672.487</b>

EXECUTION 8 FED	8 FED PIN + HORS PIN		8 FED REGIONAUX Chef de file Mali	
	%	Montant	%	Montant
Engagements primaires / disponible	100,0			
Engagements secondaires / engagements primaires	66,8		75,9	
Paiements au 31/12/2002 / engagements primaires	27,9		73,5	
RAC (engagement primaires - engagements secondaires)	33,2	103.557.333	24,1	10.221.000
RAL (engagement primaires - paiements)	72,1	224.827.571	26,5	11.239.758

6 FED - 7 FED - 8 FED	
Nombre projets ouverts	48
Montant total des conventions correspondantes	407.874.490
Total décaissements 2002 6 - 7 - 8 FED PIN + HORS PIN	41.557.987
Total décaissements 2002 6 - 7 - 8 FED REGIONAUX	<u>1.278.031</u>
	42.836.019
Total RAC 6 - 7 - 8 FED PIN + HORS PIN	131.323.948
Total RAC 6 - 7 - 8 FED REGIONAUX	<u>30.961.174</u>
	162.285.122
Total RAL 6 - 7 - 8 FED PIN + HORS PIN	265.770.979
Total RAL 6 - 7 - 8 FED REGIONAUX	<u>34.051.765</u>
	299.822.744

Situation au 31/12/2002 6 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Palements jusqu'au 31/12/2002	Palements de l'année 2.002
6 MLI 027 REHAB AMEN HYDRO AGRIC OFF NIG Disponible pour engagement primaire	57.700.000 2.360.980	54.891.807	54.168.581	2.347.575
Sous total PIN	60.060.980	54.891.807	54.168.581	2.347.575
Projets clôturés	76.939.020	76.939.020	76.939.020	0
<b>TOTAL PIN 6 FED</b>	<b>137.000.000</b>	<b>131.830.827</b>	<b>131.107.601</b>	<b>2.347.575</b>
Sous total hors PIN	0	0	0	0
Projets clôturés	38.484.770	38.484.770	38.484.770	0
<b>TOTAL HORS PIN 6 FED</b>	<b>38.484.770</b>	<b>38.484.770</b>	<b>38.484.770</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL 6 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>175.484.770</b>	<b>170.315.597</b>	<b>169.592.371</b>	<b>2.347.575</b>
6 ACP RPR 514 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	4.761.881	4.761.881	4.761.881	0
Sous total RPR	4.761.881	4.761.881	4.761.881	0
Projets clôturés	14.665.760	14.665.760	14.665.760	0
<b>TOTAL REGIONAUX 6 FED</b> Chef de file Mali	<b>19.427.641</b>	<b>19.427.641</b>	<b>19.427.641</b>	<b>0</b>

EXECUTION 6 FED	6 FED PIN + HORS PIN		6 FED REGIONAUX Chef de file Mali	
	%	Montant	%	Montant
Engagements primaires / disponible	98,7			
Engagements secondaires / engagements primaires	98,4		100,0	
Palements au 31/12/2002 / engagements primaires	98,0		100,0	
RAC (engagement primaires - engagements secondaires)	1,6	2.808.193	0,0	0
RAL (engagement primaires - paiements)	2,0	3.531.419	0,0	0

Situation au 31/12/2002 7 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Palements jusqu'au 31/12/2002	Palements de l'année 2.002
7 MLI 024 APPUI CELLULE CENTRALE ON	1.992.000	1.930.736	1.571.914	192.762
7 MLI 034 AMELIORATION SYSTEME NATIONAL SANTE	10.220.000	7.921.336	7.517.966	302.319
7 MLI 071 ACCUEIL DE 70 POMPES SOLAIRES	2.000.000	2.724.337	2.490.075	43.075
7 MLI 078 VALORISATION EAUX DE SURFACE S REGION	4.300.000	4.071.041	4.071.041	51.873
7 MLI 080 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIORITAIRES	37.000.000	28.225.880	26.272.000	70.122
7 MLI 093 APPUI A CREDIT INITIATIVE SA	4.125.000	4.125.000	3.580.689	-153.479
7 MLI 094 GESTION PART. FORETS CLASSEES MACINA	760.000	743.316	664.163	0
7 MLI 098 DEV. ZONES D'ELEVAGE MALI NORD-EST	4.428.357	4.281.266	3.773.990	753.371
7 MLI 105 CONTRAT CADRE EXPERTISE DEV. RURAL	650.000	553.000	146.378	74.831
7 MLI 124 APPUI CELLULE PLANIFICATION STATISTIQUE	800.000	599.976	417.192	176.491
7 MLI 125 3 EME RECENSEMENT POPULATION HABITAT	555.000	555.000	505.320	0
7 MLI 127 PROGRAMME D'APPUI FILIERE RIZ	562.000	0	0	0
7 MLI 128 CONTRÔLE EVALUATION CREDIT INITIATIVE	51.220	36.244	34.735	18.628
7 MLI 129 PRODUCTION DU FILM KABALA	180.000	180.000	144.000	36.000
7 MLI 130 ETUDE FAIS. PROG. REGIONALE SOLAIRE II	79.785	68.900	67.422	40.769
7 MLI 131 COORD. ACTIONS DEVT DANS LE NORD	370.000	363.624	105.733	105.733
7 MLI 132 EXPERT EN APPUI CELLULE FED	298.000	285.988	125.106	125.106
7 MLI 133 ETUDE REFORME DE L'ETAT	39.748	26.688	26.688	26.688
Disponible pour engagement primaire	1.909.297			
Sous total PIN	71.220.407	56.692.332	51.514.412	1.865.089
Projets clôturés	86.779.593	86.779.593	86.779.593	19.605
<b>TOTAL PIN 7 FED</b>	<b>158.000.000</b>	<b>143.471.925</b>	<b>138.294.005</b>	<b>1.884.694</b>



## Annexe 5

## Situation des 6- 7- 8ème FED au 31/12/2002

7 MLI 114 ECHO	1.046.115	1.046.115	1.046.115	0
7 MLI 117 SYSMIN SECTEUR MINIER	15.000.000	5.892.250	1.898.483	816.886
7 MLI 122 AT ETUDE SOUS SECTEUR ELEVAGE	200.000	168.000	60.614	0
<b>Sous total hors PIN</b>	<b>16.246.115</b>	<b>7.106.365</b>	<b>3.005.212</b>	<b>816.886</b>
Projets clôturés	96.606.042	96.606.042	96.606.042	50.994
<b>TOTAL HORS PIN 7 FED</b>	<b>112.852.157</b>	<b>103.712.407</b>	<b>99.611.254</b>	<b>867.880</b>

<b>TOTAL 7 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>270.852.157</b>	<b>247.184.332</b>	<b>237.905.259</b>	<b>2.752.574</b>
-----------------------------------	--------------------	--------------------	--------------------	------------------

7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	5.538.119	4.425.730	4.120.413	403.093
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	6.400.000	5.010.253	4.969.575	0
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT	10.000.000	9.554.355	9.417.950	-6.063
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	18.779.000	0	0	0
<b>Sous total RPR</b>	<b>40.717.119</b>	<b>18.990.338</b>	<b>18.507.938</b>	<b>397.030</b>
Projets clôturés	4.281.022	4.281.022	4.281.022	13.430
<b>TOTAL REGIONAUX 7 FED Chef de file Mali</b>	<b>44.998.141</b>	<b>23.271.360</b>	<b>22.788.960</b>	<b>410.460</b>

EXECUTION 7 FED	7 FED PIN + HORS PIN		7 FED REGIONAUX Chef de file Mali	
	%	Montant	%	Montant
Engagements primaires / disponible	99,3			
Engagements secondaires / engagements primaires	91,9		51,7	
Paiements au 31/12/2002 / engagements primaires	88,5		50,6	
RAC (engagement primaires - engagements secondaires)	8,1	21.758.528	48,3	21.726.781
RAL (engagement primaires - paiements)	11,5	31.037.601	49,4	22.209.181

## Situation au 31/12/2002 8 FED

N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2 002
8 MLI 004 COORDINATION ACTIONS DEV'T NORD	1.850.000	1.829.443	1.641.952	582.349
8 MLI 006 PROJET SECTORIEL TRANSPORT	101.000.000	81.220.028	35.191.565	21.717.727
8 MLI 007 INTEGRATION SOUS-REG. OUEST AFRICAINE	1.850.000	1.706.597	988.882	134.346
8 MLI 008 4EME PROGRAMME MICRO-REALISATIONS	7.700.000	6.012.278	3.687.863	1.384.456
8 MLI 012 APPUI DEMARRAGE COMMUNES MALI	39.000.000	33.497.532	13.478.082	12.224.132
8 MLI 013 GESTION RESSOURCES NIGER GAMBIE	2.000.000	841.266	339.406	169.286
8 MLI 014 APPUI POLITIQUE CULTURELLE MALI	4.800.000	3.483.632	2.119.149	1.418.501
8 MLI 015 APPUI REG. INTEGRATION PARI LEMOA PHASE2	1.500.000	428.760	0	0
8 MLI 017 APPUI REG. INTEGRATION PARI PHASE 1	1.500.000	823.472	0	0
8 MLI 018 APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE	10.500.000	2.691.998	701.505	585.791
8 MLI 019 PROGRAMME APPUI FILIERE RIZ	15.438.000	1.436.000	436.744	436.744
8 MLI 020 PROGRAMME REG. SOLAIRE PHASE II PRS II	6.562.000	0	0	0
8 MLI 021 LUTTE CONTRE DESERTIFICATION	14.000.000	1.646.420	589.478	374.348
8 MLI 028 CONF. REG. AFRICAINE SOCIETE INFORMATION	300.000	300.000	226.224	226.224
Disponible pour engagement primaire	0			
<b>Sous total PIN</b>	<b>208.000.000</b>	<b>135.917.426</b>	<b>59.400.850</b>	<b>39.253.904</b>
Projets clôturés	6.000.000	6.000.000	6.000.000	0
<b>TOTAL PIN 8 FED</b>	<b>214.000.000</b>	<b>141.917.426</b>	<b>65.400.850</b>	<b>39.253.904</b>
8 MLI 005 ECHO	4.741.786	4.741.553	4.413.372	19.389
8 MLI 027 KAFO JIGINEW	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000
8 MLI 029 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	22.400.000	22.400.000	15.000.000	15.000.000
9 MLI 030 CADRE STRAT. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	3.360.000	1.600.000	0	0
<b>Sous total hors PIN</b>	<b>32.501.786</b>	<b>30.741.553</b>	<b>21.413.372</b>	<b>17.019.389</b>
Projets clôturés (*)	60.191.500	60.191.500	60.191.500	3.700.000
<b>TOTAL HORS PIN 8 FED</b>	<b>92.693.286</b>	<b>90.933.053</b>	<b>81.604.872</b>	<b>20.719.389</b>
<b>TOTAL 8 FED PIN + HORS PIN</b>	<b>306.693.286</b>	<b>232.850.479</b>	<b>147.005.722</b>	<b>59.973.293</b>

(\*) Paiement 3.700.000 - Pina-Complexe Industriel Textile

8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES PHOTOGRAPHIE AFR.	150.000	150.000	76.117	30.382
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	10.221.000	0	0	0
<b>Sous total ROC</b>	<b>10.371.000</b>	<b>150.000</b>	<b>76.117</b>	<b>30.382</b>
<b>Projets clôturés</b>	<b>31.804.715</b>	<b>31.804.715</b>	<b>31.804.715</b>	<b>626.752</b>
<b>TOTAL REGIONAUX 8 FED Chef de file Mali</b>	<b>42.175.715</b>	<b>31.954.715</b>	<b>31.880.832</b>	<b>657.134</b>

EXECUTION 8 FED	8 FED PIN + HORS PIN		8 FED REGIONAUX Chef de file Mali	
	%	Montant	%	Montant
Engagements primaires / disponible	100,0			
Engagements secondaires / engagements primaires	75,9		75,8	
Paiements au 31/12/2002 / engagements primaires	47,9		75,6	
RAC (engagement primaires - engagements secondaires)	24,1	73.842.807	24,2	10.221.000
RAL (engagement primaires - paiements)	52,1	159.687.564	24,4	10.294.883

6 FED - 7 FED - 8 FED	
Nombre projets ouverts	47
Montant total des conventions correspondantes	167.042.991
Total décaissements 2002 6 - 7 - 8 FED PIN + HORS PIN	30.382
Total décaissements 2002 6 - 7 - 8 FED REGIONAUX	0
	30.382
Total RAC 6 - 7 - 8 FED PIN + HORS PIN	7.921.336
Total RAC 6 - 7 - 8 FED REGIONAUX	302.319
	8.223.655
Total RAL 6 - 7 - 8 FED PIN + HORS PIN	2.724.337
Total RAL 6 - 7 - 8 FED REGIONAUX	43.875
	2.768.212

## Annexe 6

## Liste des projets régionaux 7ème et 8ème FED au 31.12.01

Situation au 31/12/2001 7 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2.002
7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	5.538.119	4.652.635	3.717.320	405.376
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	6.400.000	5.874.730	4.969.575	0
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT.	10.000.000	9.630.065	9.424.013	106.779
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	18.779.000	0	0	0
<b>Sous total RPR</b>	<b>40.717.119</b>	<b>20.157.431</b>	<b>18.110.908</b>	<b>512.155</b>
Projets clôturés	4.473.389	4.292.903	4.267.593	78.348
<b>TOTAL REGIONAUX 7 FED</b> Chef de file Mali	<b>45.190.508</b>	<b>24.450.334</b>	<b>22.378.501</b>	<b>590.502</b>

Situation au 31/12/2001 8 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2.002
8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES PHOTOGRAPHIE AFR.	150.000	150.000	45.735	45.735
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	10.221.000	0	0	0
<b>Sous total ROC</b>	<b>10.371.000</b>	<b>150.000</b>	<b>45.735</b>	<b>45.735</b>
Projets clôturés	32.092.456	32.092.456	31.177.963	626.752
<b>TOTAL REGIONAUX 8 FED</b> Chef de file Mali	<b>42.463.456</b>	<b>32.242.456</b>	<b>31.223.698</b>	<b>672.487</b>



## Annexe 7

## Liste des projets régionaux 7ème et 8ème FED au 31.12.02

Situation au 31/12/2002 7 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2.002
7 ACP RPR 049 LUTTE CONTRE CECITE PAYS SAHEL	5.538.119	4.425.730	4.120.413	403.093
7 ACP RPR 386 REHAB. ET ENTRETIEN ROUTES PRIOR.	6.400.000	5.010.253	4.969.575	0
7 ACP RPR 442 PROG. REG. FORMATION - INFORMAT.	10.000.000	9.554.355	9.417.950	-6.063
7 ACP RPR 780 REHABILITATION ROUTE KAYES KIDIRA	18.779.000	0	0	0
<b>Sous total RPR</b>	<b>40.717.119</b>	<b>18.990.338</b>	<b>18.507.938</b>	<b>397.030</b>
<b>Projets clôturés</b>	<b>4.281.022</b>	<b>4.281.022</b>	<b>4.281.022</b>	<b>13.430</b>
<b>TOTAL REGIONAUX 7 FED Chef de file Mali</b>	<b>44.998.141</b>	<b>23.271.360</b>	<b>22.788.960</b>	<b>410.460</b>

Situation au 31/12/2002 8 FED				
N° Projet	Montant de la convention	Engagements	Paiements jusqu'au 31/12/2002	Paiements de l'année 2.002
8 ACP ROC 047 4 RENCONTRES PHOTOGRAPHIE AFR.	150.000	150.000	76.117	30.382
8 ACP ROC 052 REHAB. ROUTE KAYES - KIDIRA	10.221.000	0	0	0
<b>Sous total ROC</b>	<b>10.371.000</b>	<b>150.000</b>	<b>76.117</b>	<b>30.382</b>
<b>Projets clôturés</b>	<b>31.804.715</b>	<b>31.804.715</b>	<b>31.804.715</b>	<b>626.752</b>
<b>TOTAL REGIONAUX 8 FED Chef de file Mali</b>	<b>42.175.715</b>	<b>31.954.715</b>	<b>31.880.832</b>	<b>657.134</b>

**Annexe 8****Opérations de la B.E.I. sur capitaux à risques du Mali au 25-09-03**

<b>Accord financier</b>	<b>N° Prêt</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom du contrat</b>	<b>Taux</b>	<b>Premier rbt.</b>	<b>Dernier rbt.</b>	<b>Montant</b>	<b>Encours versé</b>
LOME - CONVENTION 2	70573	31/10/1985	OPERATION RIZ SEGOU II	2	30/04/1991	30/10/2005	3.400.000,00	640.560,00
LOME - CONVENTION 3	70732	14/06/1988	LHT BAMAKO-SEGOU	2	10/06/1996	10/06/2008	11.000.000,00	2.183.192,05
LOME - CONVENTION 4	70876	26/05/1992	CMDT II - MALI	3	25/05/1998	25/05/2007	10.000.000,00	3.787.829,26
LOME - CONVENTION 4	70957	4/05/1994	HUICOMA	1	30/04/1998	30/04/2007	5.000.000,00	2.059.500,00
LOME - CONVENTION 4	70991	22/12/1994	CREDIT INITIATIVE P. PART.	n.d.			129.684,87	129.709,19
LOME - CONVENTION 4	71052	4/06/1996	EDM-CENTRALES THERMIQUES	3	31/05/2000	31/05/2011	5.300.000,00	4.021.110,00
LOME - CONVENTION 4	71057	25/09/1996	PILAO	3	20/09/1999	20/09/2006	1.000.000,00	674.355,31
LOME - CONVENTION 4	71084	2/10/1997	GROUPEMENT DES GRANDS GARAGES	3	5/08/2000	5/08/2006	460.000,00	460.000,00
LOME - CONVENTION 4 - PROT.2	21394	14/12/2001	KAFO JIGINEW	6,5	31/08/2006	31/08/2006	2.000.000,00	2.001.968,23
LOME - CONVENTION 4 - PROT.2	21404	18/12/2001	FITINA COMPLEXE INDUSTRIEL TEXTILE	4,71	15/07/2004	15/07/2009	3.700.000,00	3.700.000,00
<b>Total</b>							<b>41.989.684,87</b>	<b>19.658.224,04</b>

**Annexe 8 bis****B.E.I. - Prêts spéciaux sur mandats CE**

<i>Accord financier</i>	<b>N° Prêt</b>	<b>Signature</b>	<b>Nom du contrat</b>	<b>Taux</b>	<b>Premier rbt.</b>	<b>Dernier rbt.</b>	<b>Montant</b>	<b>Encours versé</b>
LOME - CONVENTION 1	80092	26/03/1981	OPERAT° SEMENCES & RECOLTES	1	31/01/1991	31/07/2020	1.196.000,00	709.669,58
LOME - CONVENTION 1	80100	21/07/1981	LANCEMENT DU C.E.P.I.	1	1/12/1991	1/06/2021	180.000,00	110.106,90
LOME - CONVENTION 2	80143	12/12/1983	BARRAGES DE DIAMA & MANANTALI	1	1/06/1994	1/12/2023	13.400.000,00	123.612,03
LOME - CONVENTION 2	80222	18/06/1986	LIBERATION MARCHE - CIMENT	0,75	15/11/1996	15/05/2026	3.000.000,00	2.311.756,67
LOME - CONVENTION 2	80281	29/03/1989	APPUI CREAT° ENTREPRISES	0,75	1/02/1999	1/08/2028	1.400.000,00	1.188.040,00
LOME - CONVENTION 3	80317	7/01/1991	PROG. SOUTIEN STRAT. ALIMENT.	0,5	1/06/2001	1/12/2030	2.500.000,00	2.266.500,00
LOME - CONVENTION 3	80326	15/02/1991	PROG.SOUTIEN STRAT. ALIMENT.	0,5	1/06/2001	1/12/2030	2.500.000,00	2.266.500,00
						<b>Total</b>	<b>24.176.000,00</b>	<b>8.976.185,18</b>

66.165.684,87

28.634.409,22

## VALORISATION DES RESSOURCES EN EAUX DE SURFACE EN 5<sup>ème</sup> REGION (VRES II)

Projet n° : 7-ACP-MLI-078

Durée prévue : 5 ans (+ 1,5 an)

Montant : 4.300.000 euros

Tutelle : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche

Zone d'intervention : Région de Mopti, delta intérieur

### Objectifs

Sur la base des actions de recherche-action conduites antérieurement, le projet VRES II a pour objectif de promouvoir une riziculture irriguée performante productive, réalisée par des groupements villageois établis sur des petits périmètres villageois et fonctionnant par pompage le long du fleuve Niger.

En développant une alternative aux grands aménagements type Office du Niger, le projet doit contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire de la région et développer des activités économiques génératrices de revenus pour les populations locales par la mise en valeur du potentiel agricole et des ressources en eau de la zone du delta intérieur du fleuve Niger.

### Description

Le projet VRES fait suite à une action conduite dans le cadre du programme de sécurité alimentaire au Mali financé dès 1988 sur les fonds du 6<sup>ème</sup> FED (6-ACP-MLI-011). Ce programme avait été lancé en réaction aux grandes sécheresses des années quatre-vingt qui avaient durement touché le Mali et l'ensemble de la zone sahélienne. De juin 1989 à décembre 1995, le projet VRES I (6,5 Mecus) a réalisé un ensemble de travaux de recherche-action pour mettre au point une démarche et des solutions techniques et organisationnelles concrètes. Sur la base de ces résultats, une deuxième phase (VRES II) a été financée de 1996 à fin 2001 sur 7<sup>ème</sup> FED (7-ACP-MLI-078 ; 4,3 Mecus). Actuellement, le projet VRES a permis l'aménagement de 1.352 ha répartis sur 133 périmètres.

Le montage institutionnel du projet se fonde depuis le démarrage sur un dispositif original composé d'une cellule légère de pilotage basée à Sévaré et sur la sous-traitance systématique des activités de terrain (aménagement, appui-conseil, formation...) à des opérateurs locaux spécialisés (ONG, bureaux d'études, experts, services de l'Administration, etc.). L'efficacité de ce dispositif a été reconnue par les différentes études d'évaluation du projet.

La deuxième phase du projet (VRES II) a été l'occasion de diversifier les types de périmètres. C'est ainsi qu'en plus des périmètres irrigués villageois (PIV) d'une surface comprise entre 20 et 30 ha et pilotés par des groupements villageois, sont apparus les MIG (micro-périmètres irrigués villageois) de 4 à 8 ha, les PIB (périmètres irrigués de boisement pur), les PEIF (petite exploitation irriguée familiale ou féminine) de 2 ha maximum. Le projet s'est

progressivement intéressé à la création de petites entreprises privées familiales ou de mini-groupements de producteurs fortement soudés et qui posent moins de problèmes de gestion.

On observe des acquis importants en matière de conduite des périmètres, de mise en oeuvre des pratiques intensifiées de la riziculture. Les plantations d'eucalyptus en association avec le riz est une des grandes innovations du VRES. Le projet a également permis de renforcer les organisations paysannes (alphabétisation, formation, appui conseil), de structurer la filière intrants et dans une moindre mesure le système de maintenance des équipements.

Spontanément, les groupements ont progressivement constitué des unions (Inter-PIV) dont le but est de pallier à un certain nombre de déficiences de l'environnement (approvisionnement en intrants) et de rechercher les économies d'échelle (achat en gros, contrats de transport...). Ces unions ont été très rapidement prises en charge par le VRES à travers ses actions d'appui-conseil.

Les périmètres du VRES ont permis d'améliorer considérablement l'alimentation, les revenus et les conditions de vie dans ses zones d'intervention. Ils apparaissent actuellement comme un des rares éléments stables du processus de développement en 5<sup>ème</sup> Région et dans le nord du Delta.

La poursuite de cette action est prévue dans le cadre du programme riz 8<sup>ème</sup> FED. Les activités ont démarré en avril 2002 et prendront fin en juin 2007. Elles portent sur la réalisation de 1200 ha de périmètres nouveaux avec contribution financière des bénéficiaires à hauteur de 20 % du prix de la motopompe, la responsabilisation des groupements de producteurs par le renforcement de leur structuration. En plus de la partie Nord de la Région de Mopti, la 3<sup>ème</sup> phase du VRES concerne aussi la partie Sud le long du fleuve Niger de ses défluent et confluent..

### **Principaux résultats atteints**

L'année 2001 a été la dernière année du projet. Dans l'attente du lancement du programme riz 8<sup>ème</sup> FED qui prévoit la suite du VRES II, le projet a utilisé ses reliquats pour consolider les acquis, conduire les actions courantes de formation et d'appui-conseil et réaliser un ensemble de travaux d'études préalables au lancement du nouveau programme 8<sup>ème</sup> FED (études d'identification et d'implantation des nouveaux sites).

**PROGRAMME PANAFRICAIN  
DE CONTRÔLE DES EPIZOOTIES (PACE)  
COMPOSANTE MALI (PACE-MALI)**

Projet n° : 7-ACP-RPR-744

Durée prévue : 5 ans

Montant : 872.000 euros

Tutelle : Ministère du Développement rural (MDR)

Zone d'intervention : Mali

### Objectifs

Le PACE est un programme régional qui couvre 32 pays d'Afrique subsaharienne. L'objectif global du PACE est l'amélioration de la productivité animale, des échanges et de la sécurité alimentaire dans le secteur de l'élevage.

La surveillance épidémiologique est la composante majeure du programme. Elle a pour but :

- De surveiller l'apparition de la peste bovine et des maladies prioritaires (péripleumonie contagieuse bovine, fièvre aphteuse, peste des petits ruminants, fièvre de la vallée du Rift);
- D'entreprendre une lutte immédiate en cas d'apparition de ces maladies.

Des actions sont également prévues dans les domaines des législations vétérinaires et de la privatisation des activités vétérinaires.

Le PACE Mali est une composante du programme régional. Ses activités portent principalement sur la surveillance épidémiologique des animaux domestiques et de la faune sauvage à travers la mise en œuvre d'un réseau de surveillance nationale interconnecté au réseau régional.

### Description

Le réseau national est constitué par des postes de surveillance répartis sur l'ensemble du territoire national. Ces postes sont en relation avec des unités régionales et une cellule d'animation au niveau central. Ce dispositif est couplé avec des actions de sensibilisation à destination des éleveurs et des groupements d'éleveurs et des activités de diagnostic de laboratoires.

### Principaux résultats atteints

Après une période de suspension du projet suite à un désaccord entre la Délégation et le Ministère du Développement Rural (MDR) quant à sa direction, les activités ont démarré au cours du second semestre 2001. Elles ont porté sur la relance du réseau qui avait fait l'objet d'une première ébauche dans le cadre du PARC III et sur l'acquisition des premiers équipements.



Le volet « appui à la privatisation » ayant été reconfiguré suite à l'absence de textes de lois sur la médecine vétérinaire conformes aux standards internationaux, 5 élèves diplômés de l'école polytechnique de Katibougou ont été sélectionnés et envoyés en formation à l'école vétérinaire de Dakar (sur financement conjoint avec le Projet d'Intégration régionale ouest africaine) (8-ACP-MLI-007).

Le devis - programme n° 3 est en cours d'approbation et devra entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2003 pour s'achever le 31 octobre 2004 en même temps que la fin du Programme.

## **PROJET D'APPUI A LA CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUES (CPS) DU MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL (MDR)**

Projet n° : 7-ACP-MLI-124

Durée prévue : 4 ans

Montant : 800.000 euros

Tutelle : Ministère du Développement rural (MDR)

Zone d'intervention : (Bamako)

### **Objectifs**

Le Projet a pour objectif de renforcer le MDR dans son rôle de conception et de coordination des programmes d'investissement majeurs avec un accent particulier sur les programmes du 8<sup>ème</sup> FED.

Le Projet est ancré à la CPS, structure directement rattachée au Cabinet et dont la mission est de coordonner la préparation et le suivi des politiques et programmes d'appui concernant le secteur. Le projet est conçu également comme un relais entre les différentes composantes du MDR et entre ces composantes et les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur.

### **Description**

Le projet comprend essentiellement de l'assistance technique (AGRIFOR) (63 % du budget) et des moyens de fonctionnement pour cette expertise (21 %). Une enveloppe est également prévue (16 %) pour des activités de formation, voyages d'études, etc. destinés aux agents de la CPS.

Le projet a démarré en novembre 2000. Compte tenu de l'évolution du contexte depuis sa conception, les objectifs du projet ont été relus et le programme d'actions a été actualisé. Ces évolutions majeures sont le rattachement des services de l'Environnement et de l'Hydraulique à d'autres départements, le lancement du PASAOP, la réduction du programme développement rural du 8ème FED au seul programme d'appui à la filière riz. Le projet qui devait s'achever le 30 juin 2003 a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2003 pour permettre à la CPS un plus grand suivi du démarrage du Programme d'appui à la filière riz (8<sup>ème</sup> FED) afin de limiter le retard qu'il enregistre dans son début.

### **Principaux résultats atteints**

Au cours de sa première année d'intervention, le projet a été mis en place et est intervenu dans plusieurs domaines :

- réorganisation de la CPS à travers la définition de son cadre logique ;
- actualisation du Schéma directeur de Développement rural (voir note) ;



- élaboration du répertoire des projets et programmes du secteur qui doit évoluer en un outil de suivi de la politique sectorielle et de programmation des aides ;
- élaboration d'un dispositif de suivi et évaluation des projets et programmes ;
- formations, etc.

**CONTRAT-CADRE D'EXPERTISE « DEVELOPPEMENT RURAL »**

Projet n° : 7-ACP-MLI-105

Durée prévue : 3 ans (+ 2 ans)

Montant : 550.000 euros

Tutelle : Ministère du Développement rural (MDR)

Zone d'intervention : (sans objet)

**Objectifs**

Ce contrat-cadre a pour objectif la mise à disposition d'une expertise de haute qualité aux projets en cours et en préparation dans les domaines du développement rural, de l'élevage et de la protection de l'environnement. Il s'agit d'accélérer le rythme d'exécution du Programme Indicatif National et d'améliorer la qualité des programmes et projets réalisés.

**Description**

Le Contrat-cadre a été confié par appel d'offres au bureau d'études AGROTEC. Ce bureau est chargé de réaliser des expertises et des études de courtes et moyennes durées à la demande du MDR ou de l'Ordonnateur national.

Lancé en 1997 pour une durée de trois ans, le contrat a été reconduit pour une durée de deux ans jusqu'en juillet 2002 afin de tenir compte du calendrier d'élaboration des programmes dans le domaines du développement rural.

**Principaux résultats atteints**

Il a permis la réalisation de :

- l'étude sur le « Recensement du cheptel transhumant et nomade » est terminée et le rapport final est attendu (montant total : 104 millions de francs CFA).
- Trois études dans le cadre de la restructuration de la filière coton (voir note) qui ont été confiées par l'ON à AGROTEC en août 2001 pour un montant de 81 439 930 Fcfa.
- L'étude préliminaire sur la définition d'un système d'information sur la filière riz pour un montant de 36 413 860 Fcfa.

L'ensemble de ces études est terminé et les rapports ont été approuvés. Tous les paiements ont été effectués et la clôture est faite.

**PROGRAMME D'APPUI A LA FILIERE RIZ**

Projet n° : 8-ACP-MLI-019

Durée prévue : 5 ans

Montant : 16.000.000 euros

Tutelle : Ministère du Développement Rural (MDR)

Zone d'intervention : selon les composantes

**Objectifs**

Le programme d'appui à la filière riz a pour objectif global de contribuer à la valorisation des avantages comparatifs du riz malien et d'améliorer la compétitivité de la filière afin d'assurer un meilleur approvisionnement des marchés. Par l'accroissement du volume de production et consécutivement des échanges, le programme doit contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'intégration économique au sein de l'UEMOA.

Ce programme s'inscrit à la fois dans la politique générale du Mali ainsi que dans ses stratégies tant dans le secteur des infrastructures et de l'irrigation que dans celle de la promotion des grandes filières agricoles notamment celles qui ont des potentialités d'exportation.

**Description**

La libéralisation de l'économie et la restructuration de la filière ont conduit depuis dix ans à une croissance soutenue des rendements et des volumes produits. Pour poursuivre cette croissance, les opérateurs de la filière réunis en atelier national ont identifié la production comme domaine d'intervention prioritaire et ont opté pour la réhabilitation d'anciens périmètres et pour la création de nouvelles surfaces de production. Ils ont également mis l'accent sur leur besoin d'information sur la filière.

En conséquence, le programme comprend trois volets complémentaires qui sont :

- la poursuite des réhabilitations du périmètre de Boky Wéré (1250 ha) à l'Office du Niger et du réseau primaire en amont ; sont prévus également des appuis à l'Office (services techniques) et aux producteurs (formation des responsables paysans, recherche-action)
- la poursuite du projet VRES de promotion de périmètres villageois irrigués par pompage dans la 5<sup>ème</sup> Région
- la mise en place d'un système d'information économique et technique destiné aux producteurs, aux services de l'Administration et à l'ensemble des opérateurs

Ce programme s'appuie sur de nombreuses expériences antérieures et notamment sur des acquis des programmes financés antérieurement par la Communauté européenne. Conformément à la politique nationale appuyée par l'ensemble des bailleurs de fonds, il fait du mouvement associatif paysan un axe majeur de son intervention. La rentabilité

économique et financière est déterminante. La viabilité des réalisations est assurée par l'accroissement des compétences et la responsabilisation des opérateurs avec notamment la promotion d'organisations paysannes autonomes. Elle est liée également aux actions de structuration de l'environnement économique et social de la production.

Le coût total du programme est de 16 millions d'euros et son exécution est prévue sur 5 ans.

### Principaux résultats atteints

Au cours de cette année 2001, la convention a été signée entre l'Ordonnateur national et la Commission européenne au mois de mai. Plusieurs actions sont en phase de conception :

- L'actualisation de l'étude de factibilité du casier de Boky Wéré II est en cours avec le bureau d'études AGREER sa pour 110 877 500 Fcfa. Le rapport provisoire sera disponible fin octobre au plus tard. Le démarrage des travaux est envisagé début 4<sup>ème</sup> trimestre 2004 pour une durée de 8 mois (fin des travaux à prévoir pour mai 2005).
- VRES III qui a démarré au début 2002 (avril) est à son 2<sup>ème</sup> devis – programme couvrant la période avril 2003-décembre 2004.
- programme de recherche-action au niveau de la zone de l'Office du Niger dont l'élaboration est réalisée par l'IER
- l'étude de faisabilité du système d'information avec l'élaboration des termes de référence par l'APCAM. Le devis – programme n° 1 est en cours d'approbation.
- le dispositif d'appui aux services techniques de l'Office du Niger est en cours de mise en place avec l'adoption du devis – programme de 1<sup>ère</sup> année.
- La préparation du devis – programme de 1<sup>ère</sup> année du volet « formation des responsables paysans » est en cours de finalisation.

**Programme régional d'Appui à la Gestion Intentionnelle des Ressources des bassins du Niger et de la Gambie, AGIR**

Projet n° : 8-ACP-MLI-013

Durée prévue : 01/07/00-31/12/05

Montant : 23.000.000 Euro, soit 8.500.000 Euro sur PIR Afrique Occidentale, 9.500.000 Euro sur PIN Guinée, 1.500.000 Euro sur PIN Guinée Bissau, 1.500.000 Euro sur PIN Sénégal et 2.000.000 Euro sur PIN malien

Tutelle : Ministère de l'Environnement

Zone d'intervention : Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal

**Objectif :**

Ce programme régional poursuit une amélioration de la gestion intentionnelle et patrimoniale des ressources naturelles aux niveaux villageois et gouvernemental avec comme objectifs spécifiques une régularisation du régime des grands fleuves soudano-sahéliens, la préservation des écosystèmes naturels des hauts bassins fluviaux, la conservation des diversités biologique et culturelle et l'amélioration des conditions de vie des populations des ces zones. Il intervient, dans chacun des pays, dans les hauts bassins versants des fleuves Sénégal, Niger, Rio Coruba et Gambie, sur des zones présentant encore une grande richesse biologique de part leur enclavement et leur situation géographique.

**Description :**

Le programme AGIR est composé de plusieurs composantes nationales et d'une composante régionale.

**Volet régional :**

Au niveau régional, AGIR vise une harmonisation et intégration des politiques de gestion des ressources naturelles, condition indispensable à la création d'aires protégées transfrontalières.

**Volets nationaux :**

Aux niveaux nationaux, les différentes composantes AGIR préparent la mise en place de nouvelles aires protégées dans les bassins versants de la Gambie et du Sénégal, respectivement l'amélioration des dispositifs de gestion d'aires protégées existantes.

La composante malienne est située dans le cercle de Kéniéba en 1<sup>ère</sup> région, à la frontière guinéenne, dans le bassin versant du fleuve Sénégal. Sa mission est la délimitation et la promotion d'une aire protégée dans cette région encore très peu connue, extrêmement enclavée et constituant un des derniers refuge pour une faune et une flore très riches.

Dans cette optique, la composante malienne est chargée de diriger les études permettant de définir les noyaux de conservation, de délimiter les zones à protéger et d'élaborer le plan d'aménagement pour ces zones. La réussite du programme dépendant de l'adhésion des populations au concept d'une aire protégée, le programme mène également des activités d'information-formation et de sensibilisation, appuie le développement d'activités rémunératrices respectueuses de l'environnement et réalise un certain nombre d'infrastructures de base et des travaux de désenclavement minimaux.

### **Niveau d'exécution**

Le niveau d'exécution de la composante malienne est très faible. Ceci s'explique par plusieurs raisons : la maladie de l'AT, qui a été rapatrié au bout de quelques mois de présence, l'incompétence du régisseur, qui a finalement été remplacé, suite à la demande de la Délégation, en octobre 2003 et la décision du CRG de geler les activités pendant l'année 2002 pour permettre un recadrage du programme AGIR. La composante malienne a néanmoins déjà mené un certain nombre d'activités et pourrait, avec la nomination du nouveau régisseur, obtenir des résultats satisfaisants.



**Quatrième Programme de Micro-réalisations, PMR IV**

Projet n° : 8-ACP-MLI-008

Durée prévue : 01/09/99-31/12/04

Montant : 7.700.000 Euro

Tutelle : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales

Zone d'intervention : 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> région

**Objectif :**

Le Quatrième Programme de Micro-réalisations vise une amélioration des conditions de vie des populations du Nord du Mali en permettant, à la demande des bénéficiaires, la réalisation d'infrastructures hydrauliques, de désenclavement, sociales et économiques de base.

**Description :**

Ce Programme est le quatrième de ce type financé par le FED au Mali. Se basant sur l'expérience des programmes précédents, sa stratégie d'intervention a cependant été ajustée au contexte actuel et se résume comme suit :

- Une adaptation progressive au contexte institutionnel de décentralisation administrative, notamment la création des communes ;
- Un recentrage géographique afin de faire face aux besoins urgents des populations dans le Nord après les années de rébellion ;
- Une facilitation de la transition urgence-développement ;
- Une concentration sectorielle dans le domaine de l'hydraulique.

La logique de cet outil reste cependant la même, la réalisation d'infrastructures de base d'hydraulique villageoise et agropastorale, socio-sanitaires, économiques et routières, suite à une demande provenant expressément des bénéficiaires directs (groupements, fractions, associations, communes...) et sous condition d'une participation financière et/ou en main d'œuvre et/ou matériaux de construction à hauteur de 20% des coûts des réalisations.

**Principaux résultats atteints :**

Le PMR IV a connu une période de démarrage difficile, dû notamment à la réticence des bénéficiaires à participer aux coûts des réalisations. Habités à recevoir une aide d'urgence gratuite, il a fallu de longs efforts d'information et de sensibilisation afin de les rallier autour du concept de participation aux coûts des réalisations. La qualité de ses ouvrages et l'importance que le PMR donne aux choix et aux décisions des bénéficiaires lui garantissent aujourd'hui une bonne réputation auprès des populations du Nord.

Après sa quatrième année d'exécution, le programme a réalisé autour de 180 ouvrages et identifié une quarantaine d'autres à réaliser jusqu'en septembre 2004.



**Programme Régional Solaire II, PRS II**

Projet n° : 8-ACP-MLI-008

Durée prévue : 30/09/01-30/09/07

Montant 59.696.000 Euro, dont 6.562.000 sur PIN malien (9.78 Meuro pour le Mali)

Tutelle : Ministère des Mines de l'Énergie et de l'Eau

Zone d'intervention : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad

**Objectif :**

Ce Programme régional ambitieux vise, comme son prédécesseur, l'amélioration des conditions de vie et de santé des populations des zones rurales par une amélioration de l'approvisionnement en eau potable.

**Description :**

Les volets national et régional de ce Programme peuvent se résumer comme suit :

**Volet national au Mali :**

A niveau national le PRS II, poursuivra l'installation de forages équipés de pompes à énergie solaire, sous condition d'une demande effective de la population bénéficiaire. La gestion de ces équipements, principal défi du Programme, sera confiée à des institutions locales qui seront préparées à ce rôle, assistées et conseillées par une cellule créée à cet effet. (réhabilitation et extension des 151 systèmes de la 1<sup>ère</sup> phase, 55 nouveaux systèmes en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> région)

**Volet Régional :**

Au niveau régional le PRS II continuera à appuyer les processus d'intégration économique et de coopération régionale dans le secteur de l'eau et de l'énergie photovoltaïque, ainsi que le développement du secteur privé de l'énergie solaire photovoltaïque.

**Principaux résultats atteints**

Démarré au Mali en avril 2002, l'équipe nationale du PRS a, à ce jour, déjà commandité les principales études pour le démarrage des activités d'extension et de réhabilitation des sites du PRS I. L'AT est attendu pour le mois d'octobre et permettra d'appuyer le PRS II pour la préparation des TdR pour toutes les activités relatives aux 55 nouveaux sites. Le PRS II au Mali souffre d'un léger retard par rapport aux prévisions qui est principalement dû à son caractère régional qui constitue un frein pour la mise en oeuvre de certaines activités.

**PROGRAMME D'APPUI AU DEMARRAGE DES COMMUNES**

Projet n° : 8-ACP-MLI-012 / 8-ACP-TPS-053

Durée prévue : 2000 à 2005

Montant : 39.000.000 euros

Tutelle : Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales (MATCL)

Zone d'intervention : Mali

**Objectifs**

Le programme a pour objectif de contribuer à renforcer les moyens de l'Etat dans la mise en œuvre de sa politique de décentralisation en améliorant en particulier les services de proximité rendus par les 682 nouvelles communes à leurs populations. Ce programme s'inscrit également dans le cadre plus global de la lutte contre la pauvreté.

**Description**

Le programme contribue plus précisément à la définition et à la mise en œuvre des instruments d'aide de l'Etat aux communes. Ces instruments doivent leur permettre de prendre en charge de manière graduelle mais durable les missions de services publics qui leur sont dévolues par la Loi 95-34 portant Code des collectivités territoriales.

Les instruments d'appui au développement des capacités de maîtrise d'ouvrage des nouvelles communes retenus par le programme sont :

- Sur le plan technique, le réseau de centres de conseil communaux (CCC) et leur outil de coordination, la Cellule de Coordination Nationale (CCN),
- Sur le plan financier, le Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales (FICT) alimenté par des ressources nationales et des aides extérieures et mise en œuvre par l'Agence Nationale des Collectivités Territoriales (ANICT).

Le programme comporte également des mesures d'accompagnement aux administrations centrales et déconcentrées chargées de la tutelle administrative et de la gestion financière des communes afin d'appuyer le démarrage de leurs prestations ainsi que le suivi et la coordination de la réforme.

La durée prévue du programme est de cinq ans et son coût global est de 39 millions d'euros répartis ainsi : 10 % pour le dispositif CCC, 83 % pour le fonds (y compris le fonctionnement de l'ANICT), 3,3 % pour les actions d'accompagnement, le solde pour les actions de suivi et les imprévus.

Ce programme s'inscrit dans la suite des projets 7-MLI-077 et 7-MLI-119 d'appui à la Mission de Décentralisation et des Réformes Institutionnelles (MDRI).

### Principaux résultats atteints à ce jour

Depuis 2001, première année du programme, les principaux résultats obtenus sont :

- la mise en place effective de la totalité du réseau des CCC (dont 17 sur 46 sont financés par le 8<sup>ème</sup> FED) et l'exécution continue de leurs activités de conseils ; 46 CCC sont opérationnels au travers de 27 opérateurs différents et 15 bailleurs. La poursuite des activités de la CCN et la mise en place de chargés de suivi régionaux et d'une base de données (OISE) synthétisant les informations concernant les Collectivités Territoriales.
- Plus de 90% des communes ont un Plan de Développement Economique social et Culturel (PDESC) et plus de 1000 dossiers d'investissements d'infrastructures contenues dans ces plans ont été présentés à l'ANICT pour un co-financement avec l'appui des CCC.
- Poursuite du travail de l'ANICT (troisième conseil d'administration en mars 2003) et de la mise en œuvre du FICT sur la base du protocole régissant les financements FED. Le dispositif d'appui financier regroupe maintenant 8 bailleurs de fonds plus l'Etat et d'autres bailleurs envisagent de rejoindre le mécanisme. 1600 dossiers de co-financement provenant des communes avec l'appui des CCC et d'autres structures ont été acceptés pour un montant total de € 26 millions dont € 17 millions du FED.
- Dans le cadre du 9<sup>ème</sup> FED la poursuite de l'appui à la décentralisation est programmée avec un montant réservé à cet effet de € 45 million. L'accent portera sur la viabilisation des collectivités au travers de leurs investissements de base et de leur économie (ressources fiscale internes et ressources externe).

**Programme environnemental  
d'appui à la lutte contre la désertification**

Projet n° : 8-ACP-MLI-021

Durée prévue : 01/08/01-31/12/06

Montant : 14.000.000 Euro

Tutelle : Ministère de l'Environnement

Zone d'intervention : en fonction des composantes

**Objectifs :**

L'objectif global, contribuer à la lutte contre la désertification par la protection et la mise en valeur raisonnée et durable des ressources naturelles de la basse vallée du Niger et par une meilleure formation et information des jeunes générations, résume les trois objectifs spécifiques relatifs aux trois volets du Programme, à savoir :

- la lutte contre l'ensablement de la boucle du fleuve Niger (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions),
- l'exploitation raisonnée des ressources ligneuses forestières pour l'approvisionnement en énergie des villes du delta intérieur et de la boucle du fleuve Niger (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions),
- la sensibilisation des jeunes générations à l'intérêt et au respect du patrimoine naturel par le système éducatif formel et non formel ;

**Description :**Lutte contre l'ensablement dans la boucle du fleuve, LCE :

Ce volet se veut d'être la poursuite des actions de lutte contre l'ensablement financées par le FED depuis plus de dix ans dans ces régions. Il vise la protection des agglomérations, des zones de culture, des voies de communication, et des berges du fleuve contre l'avancée des dunes de sable, tout en promouvant des activités économiques porteuses de développement. Il pourra compter sur la longue expérience dans le domaine acquise lors des programmes précédents. La seule grande nouveauté de ce volet est son intégration dans le processus de décentralisation.

Stratégie énergie domestique, SED :

Ce volet s'inscrit dans la Stratégie nationale d'Énergie Domestique (SED) et concerne la mise en oeuvre de cette stratégie, volet offre, dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions. Il est considéré comme complémentaire aux activités de lutte contre l'ensablement, ces dernières n'étant réalistes que si les rares forêts du Nord, qui jouent un rôle important dans les phénomènes d'ensablement et de désertification, sont préservées.

Programme d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali, PAGEEM :

Le PAGEEM est le successeur direct du Programme régional de Formation et Information Environnementale, PFIE. Après le succès qu'avait rencontré ce dernier, il a été décidé de généraliser l'éducation environnementale dans l'enseignement primaire et de l'introduire dans les enseignements secondaire et supérieur dans le but de sensibiliser les jeunes au respect du patrimoine naturel et à la nécessité de préserver leur environnement.

**Niveau d'exécution :**

Le volet PAGEEM est en cours d'exécution depuis le mois d'août 2001. Il a pris un certain retard dans son exécution, lié aux élections présidentielles et à la COCAN en 2002. Les formations prévues sur le DP n°2 suivent le rythme fixé dans le calendrier d'exécution. La dernière année d'exécution (novembre 03- août 04) devra permettre de finaliser les différentes formations et d'atteindre les objectifs de la Convention.

Le démarrage du volet LCE est imminent. Le document programme a été validé en mai 2003, l'AOI pour la fourniture des véhicules a été lancé en août 2003 et le DP de démarrage sera signé pour octobre 2003. La phase I du schéma directeur, préalable aux actions de lutte contre l'ensablement, est en cours de finalisation et la phase II sera lancée courant octobre 2003.

Le volet SED devrait démarrer avant la fin de l'année. Un premier draft du document programme est attendu pour la fin du mois d'octobre et le financement BM de la 2<sup>ème</sup> phase de la SED nationale, condition préalable dans la CF, est acquis.



**PROJET DE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE MALI NORD-EST (PMNE)**

Projet n° : 7-ACP-MLI-098

Durée prévue : 4 ans (+ 2 ans)

Montant : 4.430.000 euros

Tutelle : Ministère du Développement Rural (MDR)

Zone d'intervention : Région de Gao

**Objectifs**

Le Projet de développement en zone d'élevage Mali Nord-Est (PMNE), réalisé de 1996 à début 2000, se plaçait directement dans un contexte de réinsertion des populations déplacées au cours des conflits du début des années 90. Le PMNE a eu pour objectif d'améliorer les systèmes agricoles et pastoraux à travers une plus grande responsabilisation des populations locales et la promotion de leurs activités économiques. Les activités d'élevage, essentielles pour la région, ont été placées au centre des préoccupations du PMNE. Les principales activités ont porté sur l'appui aux organisations d'éleveurs, l'amélioration de la productivité de l'élevage et la réalisation d'aménagements hydrauliques et hydro-agricoles.

A partir de l'année 2000, bien que le PMNE soit terminé, il a été décidé de mener à son terme le volet d'infrastructures hydrauliques pastorales qui devaient concrétiser les actions d'animation et de développement local conduites antérieurement. Le projet s'est donc poursuivi par une opération de réalisation de 21 puits-citernes. Une prolongation de la convention a été obtenue pour permettre la réalisation de cette opération.

**Description**

Après appels d'offres, les travaux de forage et de creusement des puits ont été confiés à l'entreprise Geomechanik. Les travaux de surveillance ont été confiés à l'entreprise Diwi. Parallèlement un petit programme d'animation permet à la Direction régionale du Monde rural de conduire des actions de formation à l'entretien et à la gestion des infrastructures auprès des bénéficiaires.

**Principaux résultats atteints**

Les travaux ont débuté en décembre 2000 et se sont achevés en décembre 2002. 21 forages, 15 puits-citernes et 6 stations de pompage à énergie solaire photovoltaïque ont été réalisés.

**Programme environnemental  
d'appui à la lutte contre la désertification**

Projet n° :	8-ACP-MLI-021
Durée prévue :	01/08/01-31/12/06
Montant :	14.000.000 Euro
Tutelle :	Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme, Ministère de l'Éducation
Zone d'intervention :	en fonction des composantes

**Objectifs :**

L'objectif global de ce programme environnemental, de contribuer à la lutte contre la désertification par la protection et la mise en valeur raisonnée et durable des ressources naturelles de la basse vallée du Niger et par une meilleure formation et information des jeunes générations, résume les trois objectifs spécifiques relatifs aux trois volets du Programme, à savoir :

- la lutte contre l'ensablement de la boucle du fleuve (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions),
- l'exploitation raisonnée des ressources ligneuses forestières pour l'approvisionnement en énergie des villes du delta intérieur et de la boucle du fleuve Niger (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions),
- la sensibilisation des jeunes générations à l'intérêt et au respect du patrimoine naturel par le système éducatif formel et non formel ;

**Description :**Lutte contre l'ensablement dans la boucle du fleuve, LCE :

Ce volet se veut d'être la poursuite des actions de lutte contre l'ensablement financées par le FED depuis plus de dix ans dans ces régions. Il vise la protection des agglomérations, des zones de culture, des voies de communication, et des berges du fleuve contre l'avancée des dunes de sable, tout en promouvant des activités économiques porteuses de développement. Il pourra compter sur la longue expérience dans le domaine acquise lors des programmes précédents. Le seul grand défi auquel il devra encore faire face, sera l'intégration du processus de décentralisation, notamment la création des communes, dans sa démarche.

Stratégie énergie domestique, SED :

Ce volet s'inscrit dans la Stratégie nationale d'Énergie Domestique (SED) et concerne la mise en oeuvre de cette stratégie, volet offre, dans les 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> régions. Il est considéré comme complémentaire aux activités de lutte contre l'ensablement, cette dernière n'étant réaliste que si les rares forêts du Nord, qui jouent un rôle important dans les phénomènes d'ensablement et de désertification, sont préservées.

Programme d'appui à la généralisation de l'éducation environnementale au Mali, PAGEEM :

Le PAGGEM est le successeur direct du Programme régional de Formation et Information Environnementale, PFIE. Après le succès qu'avait rencontré ce dernier, il a été décidé de généraliser l'éducation environnementale dans l'enseignement primaire, et de l'introduire dans les enseignements secondaire et supérieur dans le but de sensibiliser les jeunes au respect du patrimoine naturel et à la nécessité de préserver leur environnement.

### **Principaux résultats atteints**

Le volet PAGEEM a commencé les formations en éducation environnementale des maîtres du primaire depuis le mois d'août 2001.

En 2002, les volets SED et LCE sont toujours en cours d'élaboration, afin d'intégrer de la meilleure façon les communes dans les processus décisionnels. Le schéma directeur, préalable aux actions de lutte contre l'ensablement, est en cours d'élaboration.

Le volet LCE a pu démarrer en octobre 2003 avec la signature du premier devis-programme. Le démarrage du volet SED est prévu avant fin 2003 avec la finalisation d'un document programme.



**PROJET DE LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT AU NORD DU MALI (PLCE)**

Projet n° : 7-ACP-MLI-038

Durée prévue : 4 ans (+ 3 ans)

Montant : 8.172.000 euros

Tutelle : Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Urbanisme (MEATEU)

Zone d'intervention : Régions de Tombouctou et de Gao

**Objectifs**

Le Projet a pour objectif de lutter contre l'ensablement des villes, des voies de communication, du fleuve Niger et des zones agricoles dans les régions de Tombouctou et Gao. Il a pour objectif également de promouvoir une utilisation soutenue et durable des ressources forestières par la protection des forêts naturelles et la promotion de plantations d'arbres.

**Description**

Les actions ont été concentrées sur les sites prioritaires en matière d'ensablement notamment les villes de Tombouctou, Gourma-Rharous et Goundam ainsi que le long du fleuve Niger.

Le projet s'est achevé en 2001 après l'utilisation des derniers reliquats de financement. Les objectifs initiaux ont été atteints : 2.000 ha de dunes stabilisées, 420 ha de brises-vent, 3.800 ha de mise en défens, 960 ha de forêts classées, 630 ha de plantations de bois, 230 ha de vergers d'arbres fruitiers, etc.

Les travaux de stabilisation des dunes associent plusieurs techniques : fixation mécanique par des palissades de tiges et de branchages prélevés dans les zones avoisinantes (parfois très éloignées), fixation biologique par des boutures de buissonnants ou par semis, mais surtout par plantation et arrosage d'arbres. Ces travaux ont permis d'adapter les techniques de lutte selon les différents contextes morphologiques.

La mise en défense, accompagnée dans certains cas de semis, est une action complémentaire à la fixation de dunes destinée à protéger la végétation existante et à favoriser sa régénération. Quant à la production de plants, elle fournit le matériel nécessaire à la fixation biologique et aux plantations fruitières et de bois de service ; cette production a été assurée pour l'essentiel en régie (20%), par des producteurs privés (30%) et par les populations (50%).

Les plantations d'eucalyptus sont destinées à la production de bois de construction ainsi que de bois de chauffe, et permettent de diminuer la pression sur les peuplements naturels de palmier doum (Niafunké) en très forte régression. Cette activité nouvelle a très rapidement révélé son grand intérêt économique.

La réhabilitation de forêts classées a concerné principalement les forêts de Niafunké et de Kabara dans la région de Tombouctou, et a consisté en des ensemencements de doum et d'autres espèces ligneuses. Quand aux autres forêts classées, il s'est agi essentiellement de redélimitation, de gardiennage et de réalisation d'inventaires floristiques.

Au titre de la foresterie communautaire, les populations ont réalisé des protections rapprochées d'habitations, de zones de cultures et de point d'eau, des plantations de production de bois, des vergers ainsi que des activités intégrées aux plantations (maraîchage, riziculture,...).

L'ensemble de ces activités représente une incontestable réussite sur le plan de la protection des milieux et sur le plan économique. De plus, la mobilisation des populations et l'acquisition par elles de compétences techniques applicables localement sont des facteurs à valoriser. Devant l'ampleur des phénomènes d'ensablement le long des 800 km de la boucle du fleuve Niger entre Niafunké et Labezanga, et les dangers qui en découlent pour l'économie locale et la survie du fleuve lui-même, cette première phase du PLCE est à poursuivre et à amplifier.

### **Principaux résultats atteints**

Le projet s'est achevé en 2001. Cette dernière année a été financée sur les derniers reliquats et a été consacrée à la consolidation des réalisations antérieures dans l'attente de la signature de la convention (mai) et le démarrage des actions de lutte contre l'ensablement prévues dans le nouveau programme 8<sup>ème</sup> FED de lutte contre la désertification.

Une évaluation du projet a été réalisée courant 2001 par le bureau d'études AGRER. Elle a confirmé la réussite technique de ce projet.

**PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA SANTE**

Projet n° : 8-ACP-MLI-018

Durée prévue : 4 ans

Montant : 10.500.000 euros

Tutelle : Ministère de La Santé

Zone d'intervention : Mali

**Objectifs**

Il a pour objectifs d'améliorer les capacités institutionnelles du Ministère de la santé et de contribuer à l'amélioration de l'accès à des soins de qualité.

Il se centre sur deux axes principaux :

- amélioration de la qualité des soins dans les secteurs public et privé par des appuis à deux domaines prioritaires : appui financier aux cercles et formation.
- amélioration de la gestion et de l'organisation des services : assistance technique à la Direction nationale de la santé, appui au sous-secteur pharmaceutique, à la mise en place d'une politique des ressources humaines et appui à la restructuration de l'IOTA.

**Description**

Le programme prévoit un certain nombre d'activités qui s'inscrivent clairement dans le PRODESS et dont certaines s'adressent au secteur privé (appui aux trois ordres et appui aux écoles privées).

Les activités suivantes seront mises en œuvre :

- Sur l'amélioration de la qualité des soins :
  - Appui financier aux cercles pour garantir le financement des activités ;
  - Appui au système de formation (aux écoles privées de formation et regroupement des écoles publiques)
  - Appui au fonctionnement des instances et associations professionnelles de santé ;
- Sur l'amélioration de la gestion et de l'organisation des services :
  - Appui institutionnel à la DNS dans l'accomplissement de ses fonctions
  - Appui institutionnel à la mise en place d'une politique de développement de ressources humaines ;
  - Appui à la restructuration de l'IOTA ;
  - Appui institutionnel au sous-secteur pharmaceutique (DPM).

Le programme prévoit aussi, moyennant certaines conditions, un appui à la maintenance de la chaîne froid et au fonds de roulement de la PPM.

## Principaux résultats atteints

Le Programme a connu une période de démarrage difficile, dû à la complexité des mécanismes d'exécution prévue dans la Convention de financement, l'immobilisme des structures concernées par le programme et, notamment, à la mise en place tardive des assistantes techniques.

La date de signature de la Convention étant janvier 2001, le premier Devis programme consolidé avait été signé pour le période juillet 2001-mars 2002. Le DP 1, qu'intéressé uniquement 3 structures du niveau central sur 10 structures concernées par le Programme, s'est révélée inadapté et n'a permis qu'un taux insuffisant d'exécution.

Au cours de cette année 2002, première année du programme, les principaux résultats obtenus sont :

Le coordinateur du programme a pris ses fonctions en juin 2002, suivi par le conseiller en politique pharmaceutique en juillet 2002, suite à la signature du contrat d'assistance technique en mai 2002.

En décembre 2002 et après une mission technique d'appui d'AIDCO C4 au Mali, un document qui respecte la formule d'un DP annuel consolidé a été finalisé. Ainsi le DP 2, en renforçant l'aspect de coordination entre les différents services, prévoit des mécanismes de gestion plus autonomes pour certaines structures concernées, notamment du secteur privé, sous forme des engagements spécifiques (contrats de subvention).

Pour un montant total de 1.6 millions d'euros, ce DP consolidé porte sur les éléments suivants :

- Régie administrative: Volet DPM, Volet DNS, Volet DAF
- Engagements spécifiques :
  - o Volet Institut de Formation Socio Sanitaire ;
  - o Contrats de subvention annuels pour les écoles privées, le volet IOTA et les ordres professionnels.

Parallèlement, un Protocole d'accord pour l'appui financier aux cercles pour un montant de 1.5 millions d'euros a été proposé par le Ministère pour approbation en décembre 2002.

Enfin, un travail de réflexion pour un aménagement de la Convention de financement a été initié. En effet, du fait du retard dans la mise en œuvre du programme, certaines conditions figurant dans la Convention ne sont plus d'actualité, de même que pour certaines activités programmées.

Le recrutement d'une assistante technique auprès de la Direction Administrative et financière, ainsi que des assistantes courte durée est prévue pour début 2003.

**PROGRAMME D'APPUI A LA POLITIQUE CULTURELLE DU MALI: PAPCM**

Projet n° : 8-ACP-MLI-014  
Durée prévue : 06/04/00-31/12/03  
Montant : 4.800.000 euros  
Tutelle : Ministère de la Culture  
Zone d'intervention : Mali

**Objectif :**

Le PAPCM vise à contribuer à l'amélioration durable l'environnement dans lequel opèrent les acteurs culturels tant publics que privés, à stimuler et dynamiser la création culturelle, en cohérence avec les objectifs retenus par le gouvernement.

**Description :**

Le Programme repose sur trois axes forts : patrimoine, créativité et soutien aux initiatives culturelles décentralisées (PSIC).

Il s'organise autour d'activités d'appuis institutionnels et de mise en œuvre d'un fonds PSIC. Son contenu d'ensemble tel que réaménagé par l'avenant N°1 à la Convention initiale de financement comporte comme principales composantes :

- Dialogue et vision, sous tendus par des ateliers / forums
- Appui au patrimoine comportant l'extension du Musée national, la création de 3 musées régionaux (Sikasso, Bandiagara et Djenné) et l'équipement du Palais de la Culture.
- Appui à la créativité comprenant l'appui au cinéma, manifestations culturelles et l'exposition inaugural du Musée national.
- Appui aux initiatives culturelles décentralisées – Fonds PSIC.

**Principaux résultats atteints**

La fin des activités du projet est prévue pour le 31 décembre 2003. Une étude d'évaluation à mi-parcours du programme réalisé en décembre 2002 a constaté un niveau globalement satisfaisant d'exécution pour la grande majorité des projets initiés, et plus notamment en ce qui concerne le volet PSIC et la réhabilitation et l'extension du Musée national.

Cependant, des faiblesses ont été soulignées concernant le mode opératoire de mise en œuvre et le retard dans la mise en œuvre de certaines activités (création de trois musées régionaux et équipement du Palais de la culture). En effet, le programme a souffert d'un montage technique insuffisant au plan du mode opératoire de mise en œuvre dont la faiblesse majeure est de mettre l'Etat, par le financement des certaines manifestations culturelles, en position d'exécuter au lieu de favoriser son rôle régalien d'orientation, de supervision et de contrôle.



**Situation des paiements**  
**1999-2000-2001-2002**

6 <sup>ème</sup> FED	Situation annuelle des paiements totaux				
	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002
PIN (137 M€)	126.546.666	126.583.080	127.101.021	128.760.026	131.107.601
Hors Prog	38.259.174	38.344.587	38.429.721	38.484.770	38.484.770
<b>PIN + HP</b>	<b>164.805.840</b>	<b>164.927.667</b>	<b>165.530.742</b>	<b>167.244.796</b>	<b>169.592.371</b>
Régional	19.066.788	19.278.291	19.432.114	19.427.641	19.427.641

Decaissements annuels			
Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
36.414	517.941	1.659.005	2.347.575
85.413	85.134	55.049	0
<b>121.827</b>	<b>603.075</b>	<b>1.714.054</b>	<b>2.347.575</b>
211.503	153.823	-4.473	0

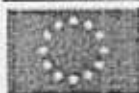
7 <sup>ème</sup> FED	Situation annuelle des paiements totaux				
	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002
PIN (158 M€)	119.184.470	128.397.512	133.163.003	136.409.311	138.294.005
Hors Prog	90.828.207	94.229.292	97.560.446	98.743.374	99.611.254
<b>PIN + HP</b>	<b>210.012.677</b>	<b>222.626.804</b>	<b>230.723.449</b>	<b>235.152.685</b>	<b>237.905.259</b>
Régional	15.586.767	19.248.473	21.787.998	22.378.500	22.788.960

Decaissements annuels			
Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
9.213.042	4.765.491	3.246.308	1.884.694
3.401.085	3.331.154	1.182.928	867.880
<b>12.614.127</b>	<b>8.096.645</b>	<b>4.429.236</b>	<b>2.752.574</b>
3.661.706	2.539.525	590.502	410.460

8 <sup>ème</sup> FED	Situation annuelle des paiements totaux				
	1.998	1.999	2.000	2.001	2.002
PIN (214 M€)	0	372.783	4.255.916	26.146.946	65.400.850
Hors Prog	21.122.500	38.234.015	46.807.807	60.885.483	81.604.872
<b>PIN + HP</b>	<b>21.122.500</b>	<b>38.606.798</b>	<b>51.063.723</b>	<b>87.032.429</b>	<b>147.005.722</b>
Régional	3.453.314	6.999.855	22.417.824	31.223.698	31.880.832

Decaissements annuels			
Année 1999	Année 2000	Année 2001	Année 2002
372.783	3.883.133	21.891.030	39.253.904
17.111.515	8.573.792	14.077.676	20.719.389
<b>17.484.298</b>	<b>12.456.925</b>	<b>35.968.706</b>	<b>59.973.293</b>
3.546.541	15.417.969	8.805.874	657.134

Niveau paiements 1999 PIN	9.622.239
Niveau paiements 2000 PIN	9.166.565
Niveau paiements 2001 PIN	26.796.343
Niveau paiements 2002 PIN	43.486.173
Niveau paiements 1999 PIN + HP	30.220.252
Niveau paiements 2000 PIN + HP	21.156.645
Niveau paiements 2001 PIN + HP	42.111.996
Niveau paiements 2002 PIN + HP	65.073.442
Niveau paiements 1999 PIN + HP + Régionaux	37.640.002
Niveau paiements 2000 PIN + HP + Régionaux	39.267.962
Niveau paiements 2001 PIN + HP + Régionaux	51.503.899
Niveau paiements 2002 PIN + HP + Régionaux	66.141.036



# Fiche Pays Mali

03-avr-03

ACP member: yes LDC: yes GSP beneficiary: yes WTO: member

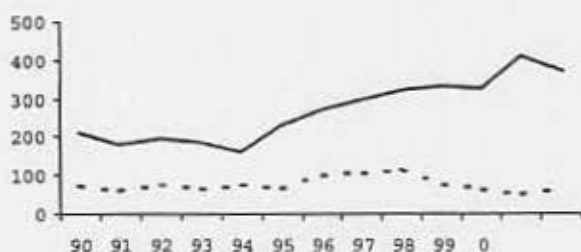
Trade C-1 (BS)

population in 1000p :	10.840	in 2000		
GDP (current \$) :	2.298 mio \$	in 2000	per capita	212 \$
Debt (current \$) :	2.956 mio \$	in 2000	per capita	273 \$
Foreign direct investment, net inflows(current \$)	76 mio \$	2000	per capita	7 \$
ODA and official aid (current \$) :	360 mio \$	2000	per capita	33 \$

source : Worldbank

## EU Trade in GOODS with Mali

EU 2002	exports :	374 mio euro	growth 2001-2002: -9,7%	per capita	35 euro
	imports :	66 mio euro	growth 2001-2002: 33,4%	per capita	6 euro
	trade balance	308 mio euro			



EU exports - - - EU in ports

Agriculture (01-24) represents in 2002

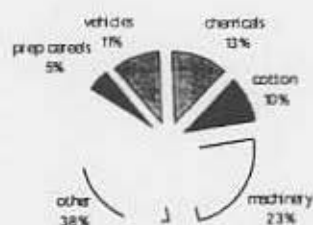
Exports : 22%  
Imports : 9%

Participation in EU Trade in 2002

Exports : 0,04%  
Imports : 0,01%

Primary products in 2002

Exports : 3,6%  
Imports : 74,8%

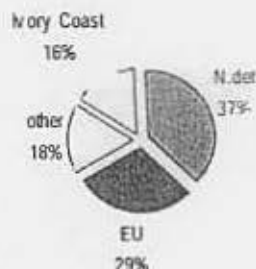


Main products imported in EU source : Comext 2002 EU declarations

Main products exported from EU

## Mali Trade in GOODS with the World

Mali	total exports :	155 mio euro	growth 2000-2001: -34,1%	per capita	14 euro
	total imports	1.568 mio euro	growth 2000-2001: 10,8%	per capita	145 euro
	Balance :	1.412 mio euro			



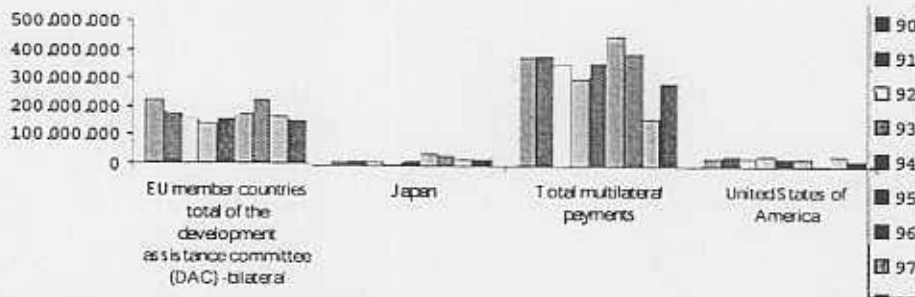
Main trade partners for exports source : IMF 2001 data in COMEXT

Main trade partners for import



## Development assistance AID in Mali

1998 Total bilateral 448 mio \$ AID 1998 : per capita 41



source : Cronos from DAC ; Official development aid (ODA) - total net

## Economic Overview of Mali

Natural resources:	gold, phosphates, kaolin, salt, limestone, uranium, hydropower		
Agriculture products:	cotton, millet, rice, corn, vegetables, peanuts; cattle, sheep, goats		
Industries:	food processing; construction; phosphate and gold mining		
Exports commodities:	cotton 43%, gold 40%, livestock (2001 est.)		
Share in GDP:	agriculture: 45%	industry: 17%	services: 38% (2001 est)
Military expenditures - percent of GDP :	2% (FY01)		
International disputes :	none		

## Economy overview:

Mali is among the poorest countries in the world, with 65% of its land area desert or semidesert. Economic activity is largely confined to the riverine area irrigated by the Niger. About 10% of the population is nomadic and some 70% of the labor force is engaged in farming and fishing. Industrial activity is concentrated on processing farm commodities. Mali is heavily dependent on foreign aid and vulnerable to fluctuations in world prices for cotton, its main export. In 1997, the government continued its successful implementation of an IMF-recommended structural adjustment program that is helping the economy grow, diversify, and attract foreign investment. Mali's adherence to economic reform and the 50% devaluation of the African franc in January 1994 have pushed up economic growth to a sturdy 5% average in 1996-2000. In 2001, GDP decreased by 1.2% mainly due to a 50% drop in cotton production in 2000-01.

source : CIA Worldfactbook 2002



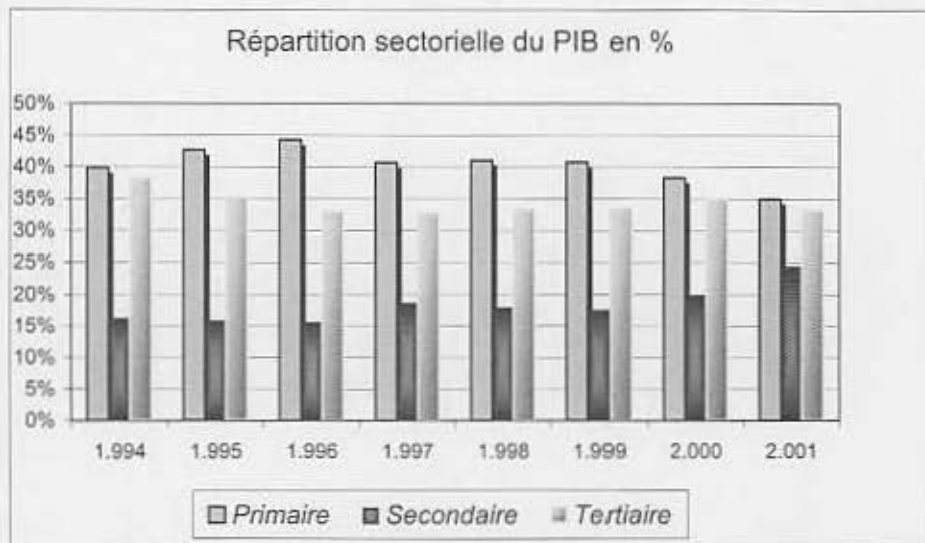


## HS4 main traded products imported into EU

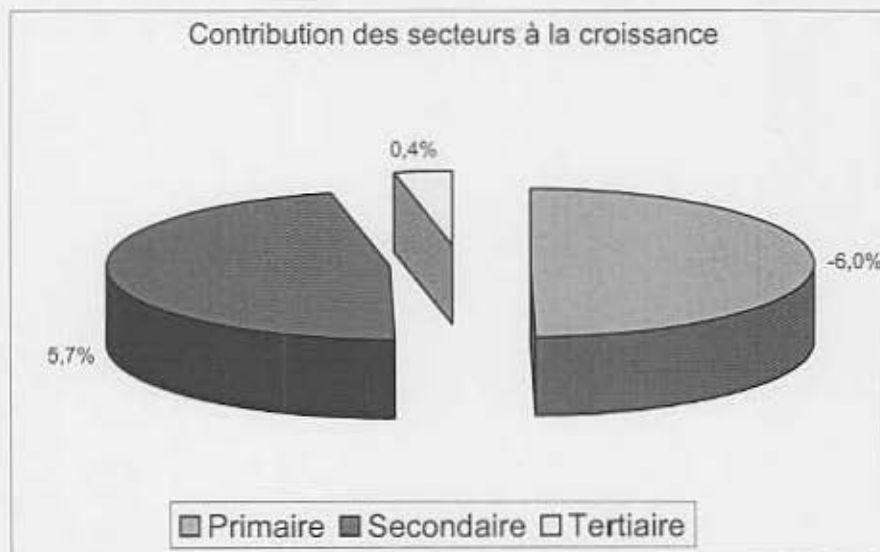
EU imports rs4		source : Comext 2002		% total of country	cumul. % of total imp	1000 euro	Share of Extra-EU	tons
5201	COTTON, NEITHER CARDED NOR COMBED	61,7%	61,7%	40.595	4,9%	36.179		
4105	SHEEP OR LAMBSKIN LEATHER, WITHOUT WOOL ON (EXCL, C	3,8%	65,6%	2.522	1,1%	308		
7102	DIAMONDS, WHETHER OR NOT WORKED, BUT NOT MOUNTE	3,5%	69,1%	2.304	0,0%	0		
4103	OTHER RAW HIDES AND SKINS, FRESH OR SALTED, DRIED, LI	3,4%	72,5%	2.263	3,5%	665		
4106	GOAT OR KIDSKIN LEATHER, DEHAIRIED (EXCL, CHAMOIS LE	3,1%	75,7%	2.063	0,9%	279		
1207	OTHER OIL SEEDS AND OLEAGINOUS FRUITS, WHETHER OR N	3,1%	78,7%	2.006	0,8%	11.115		
8543	ELECTRICAL MACHINES AND APPARATUS, HAVING INDIVIDU	1,9%	80,6%	1.242	0,1%	34		
0804	DATES, FIGS, PINEAPPLES, AVOCADOS, GUAVAS, MANGOES A	1,9%	82,5%	1.219	0,2%	708		
9703	ORIGINAL SCULPTURES AND STATUARY, IN ANY MATERIAL*)	1,6%	84,1%	1.057	0,5%	5		
8525	TRANSMISSION APPARATUS FOR RADIO-TELEPHONY, RADIO-	1,0%	85,1%	677	0,0%			
total imports from Mali		100%		65.751	0,01%			

## HS4 main traded products exported from EU

EU exports rs4		source : Comext 2002		% total of country	cumul. % of total imp	1000 euro	Share of Extra-EU	tons
5208	WOVEN FABRICS OF COTTON, CONTAINING >= 85 % COTTON	9,9%	9,9%	37.143	2,3%	1.113		
3004	MEDICAMENTS CONSISTING OF MIXED OR UNMIXED PRODU	8,5%	18,4%	31.665	0,1%	1.219		
1901	MALT EXTRACT; FOOD PREPARATIONS OF FLOUR, MEAL, STA	4,2%	22,6%	15.826	1,1%	15.257		
2402	CIGARS, CHERROOTS, CIGARILLOS AND CIGARETTES OF TOBA	4,1%	26,7%	15.435	1,0%	965		
8714	PARTS AND ACCESSORIES FOR MOTOR-CYCLES, BICYCLES A	2,7%	29,5%	10.140	1,7%	697		
0402	MILK AND CREAM, CONCENTRATED OR CONTAINING ADDED	2,2%	31,7%	8.286	0,5%	4.273		
1101	WHEAT OR MESLIN FLOUR	2,2%	33,8%	8.080	1,6%	40.573		
8703	MOTOR CARS AND OTHER MOTOR VEHICLES PRINCIPALLY D	2,1%	35,9%	7.871	0,0%	1.746		
8431	PARTS SUITABLE FOR USE SOLELY OR PRINCIPALLY WITH TH	2,0%	38,0%	7.578	0,1%	756		
8504	ELECTRICAL TRANSFORMERS, STATIC CONVERTERS, E,G, RE	1,9%	39,8%	7.074	0,1%	1.051		
8517	ELECTRICAL APPARATUS FOR LINE TELEPHONY OR LINE TEL	1,8%	41,7%	6.791	0,1%	64		
8701	TRACTORS (OTHER THAN TRACTORS OF HEADING NO 8709)	1,8%	43,4%	6.678	0,1%	2.577		
8479	MACHINES AND MECHANICAL APPLIANCES HAVING INDIVID	1,4%	44,8%	5.125	0,1%	289		
2104	SOUPS AND BROTHS AND PREPARATIONS THEREFOR; FOOD P	1,4%	46,2%	5.054	3,7%	3.057		
1701	CANE OR BEET SUGAR AND CHEMICALLY PURE SUCROSE, IN	1,3%	47,5%	4.818	0,4%	19.870		
8525	TRANSMISSION APPARATUS FOR RADIO-TELEPHONY, RADIO-	1,3%	48,7%	4.810	0,0%	36		
8471	AUTOMATIC DATA PROCESSING MACHINES AND UNITS THER	1,2%	50,0%	4.650	0,0%	109		
8716	TRAILERS AND SEMI-TRAILERS; OTHER VEHICLES, NOT MEC	1,2%	51,2%	4.581	0,3%	2.549		
7326	ARTICLES OF IRON OR STEEL, N,E,S, (EXCL, CAST ARTICLES)	1,2%	52,4%	4.454	0,2%	6.711		
8409	PARTS SUITABLE FOR USE SOLELY OR PRINCIPALLY WITH TH	1,1%	53,5%	4.096	0,1%	127		
8708	PARTS AND ACCESSORIES FOR TRACTORS, MOTOR VEHICLES	1,1%	54,5%	3.950	0,0%	886		
6309	WORN CLOTHING AND CLOTHING ACCESSORIES, BLANKETS	1,0%	55,6%	3.851	0,7%	3.660		
total exports to Mali		100%		374.172	0,04%			

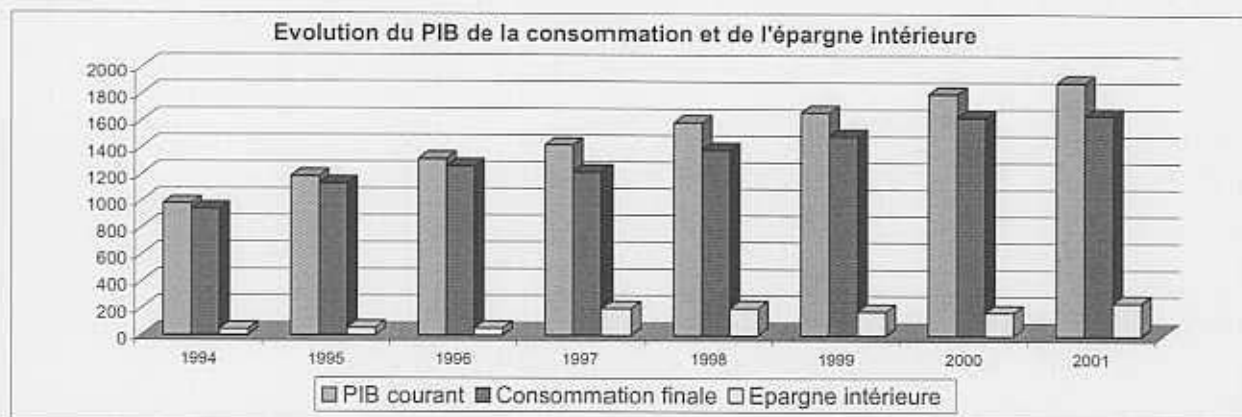
**Fig1: Part des secteurs dans le PIB**

Source : Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique, Direction Nationale du Plan.

**Fig 2 : Contribution des secteurs à la croissance**

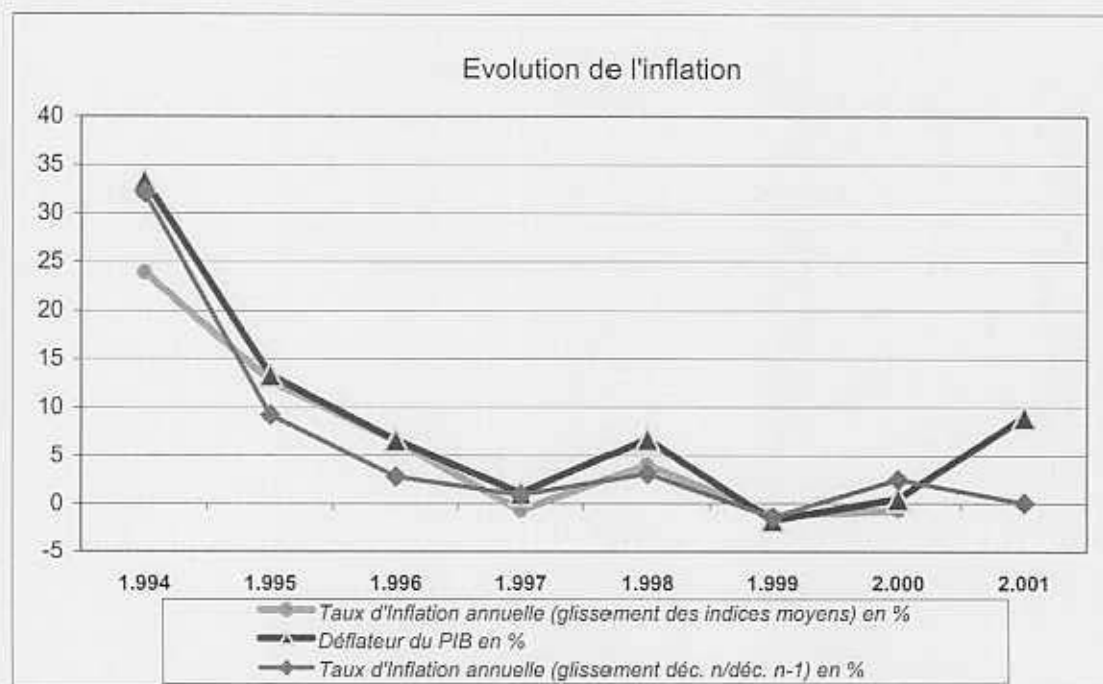
Source : Direction Nationale de la Statistique et de Informatique, Direction Nationale du Plan

**Fig. 3: Evolution du PIB, consommation et épargne**



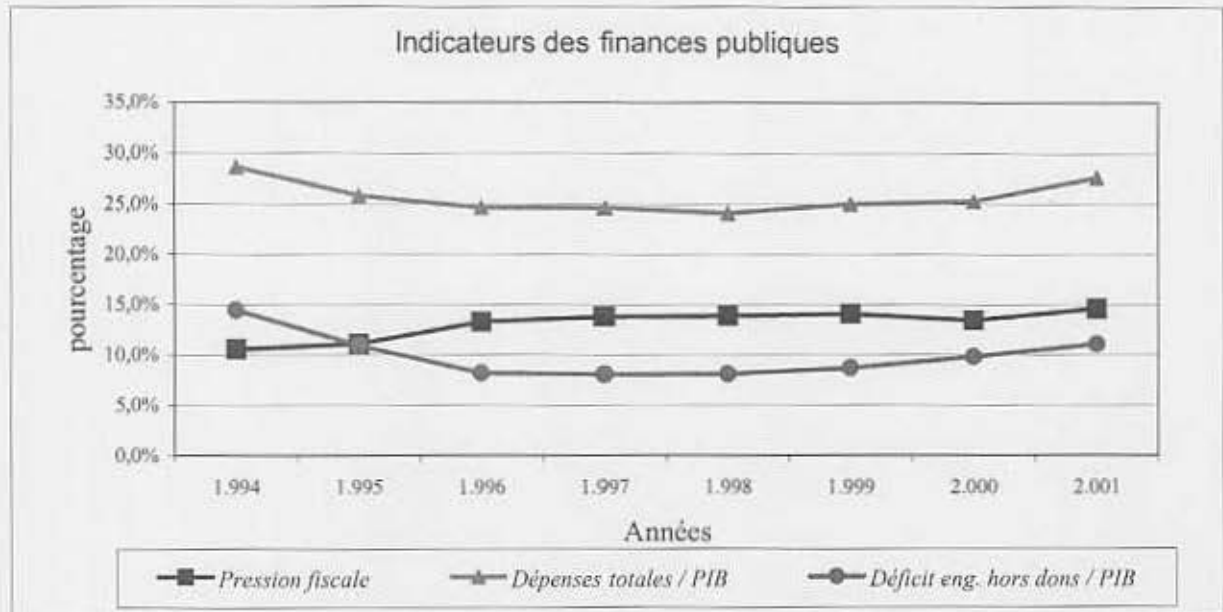
Sources : Direction Nationale du Plan

**Fig. 4:** Evolution de l'inflation



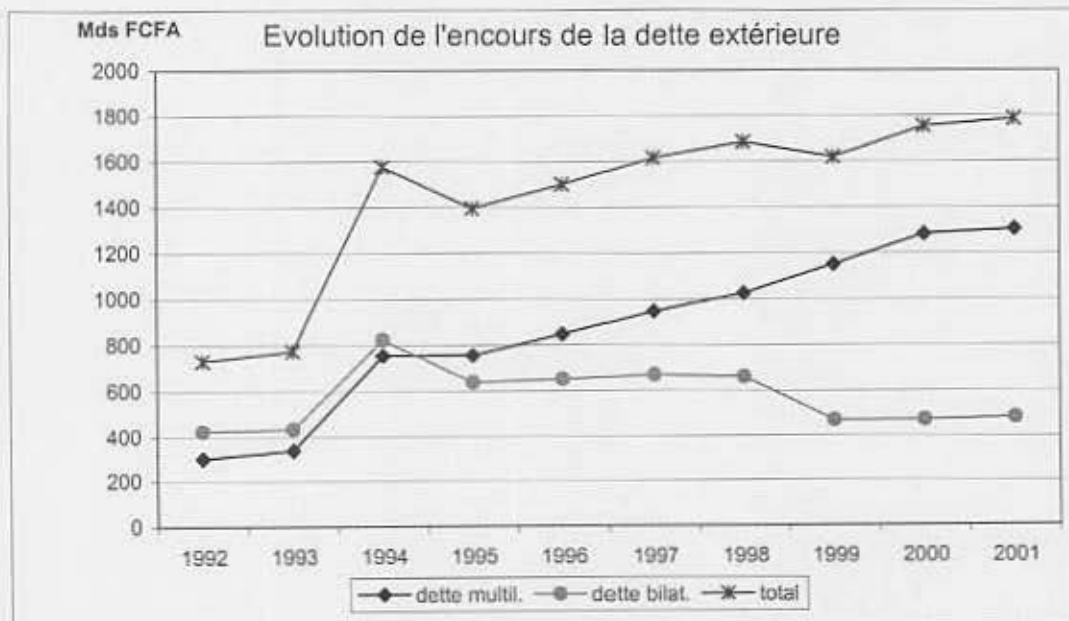
Sources : Indice Harmonisé des Prix à la Consommation, Comptes nationaux (DNSI)

**Fig. 5 :** Indicateurs finances publiques

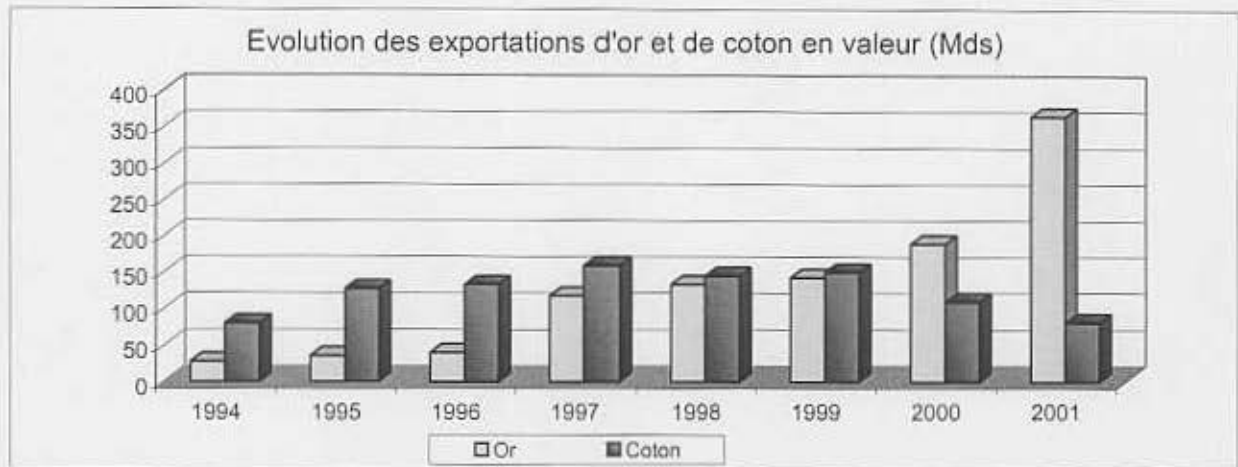


Source : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, DNP)

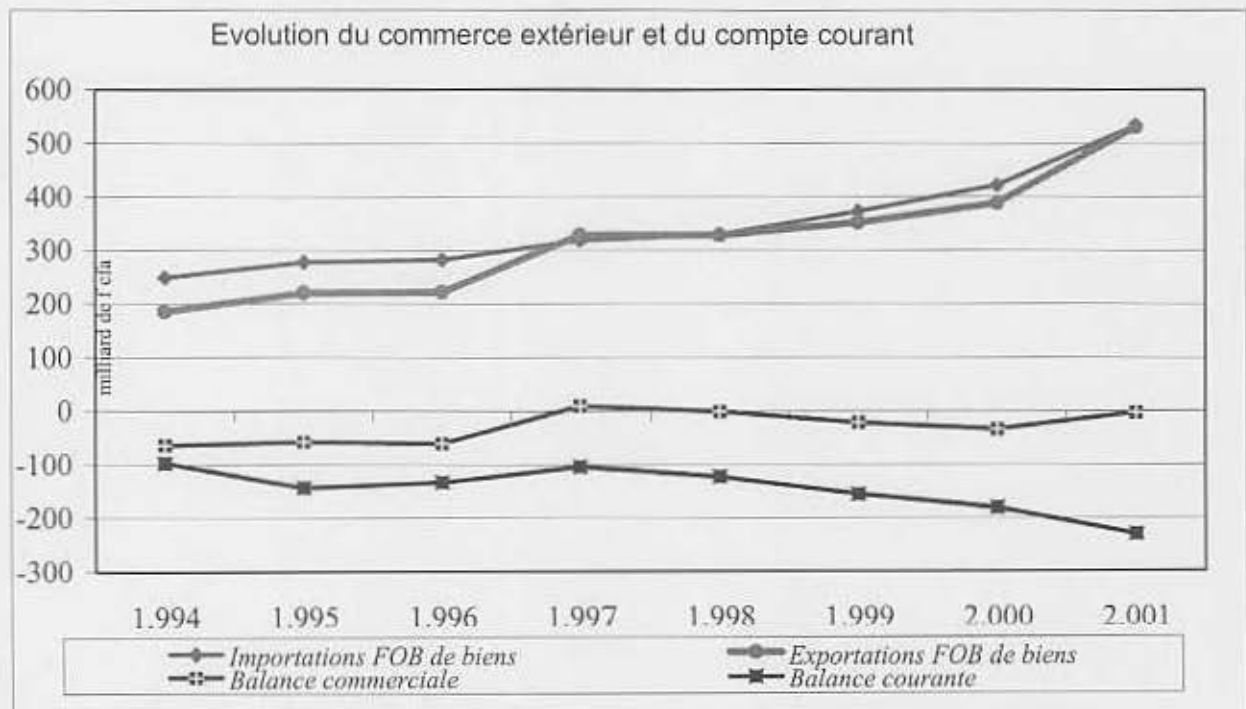
**Fig.6 :** Evolution de la dette extérieure



Sources : Direction Générale de la Dette Publique (DGDP)

**Fig. 7 : Exportations or/ coton**

Sources : BCEAO, FMI

**Fig. 8 : Evolution commerce extérieur**

Source : BCEAO, FMI, DNP